

Chronologie moliéresque : les « Éphémérides » de François Rey (1658-1669)

François Rey a établi ces « éphémérides » lorsqu'il préparait son livre intitulé Molière et le roi. L'affaire Tartuffe (avec Jean Lacouture) paru aux éditions Fayard en 2006), ce qui explique qu'il les ait interrompus à la fin de l'année qui a vu la création publique de Tartuffe après presque cinq années d'interdiction. Il a eu la générosité de mettre à notre disposition cet inestimable instrument de travail, nous autorisant en même temps à le diffuser plus largement selon le moyen qui nous paraîtrait le mieux approprié. Nous le publions donc sur le site MOLIERE 21, après avoir simplement adapté la mise en pages (passée du mode « paysage » au mode « portrait ») et supprimé, comme il nous l'avait demandé, ceux de ses commentaires personnels qui constituaient des jalons d'attente pour une recherche plus approfondie (« à développer », « à confirmer », etc.). Nous le remercions une fois de plus infiniment.

GF et CB

Dim 1 janvier 1662

- Les Fâcheux. R : 500 l.

- Suite de la Gazette du 7.

÷ Loret a décrit les préparatifs du défilé dans sa Lettre du 24 décembre ; il décrira le déroulement de la cérémonie dans sa Lettre du 7, v. 23-176¹ :

Dimanche, premier de l'année,
À peu près vers la matinée,
Sa Majesté fit chevaliers
Quantité de particuliers,
Dont aucuns sont gens à balustres
Et plusieurs autres sont illustres
Par leurs hautes extractions
Et par leurs belles actions,
Car en tels cas on fait élite
De personnes de grand mérite. [...]
Ô que selon ma connaissance
On voit dans cet Ordre de France
De gens sages ! de gens hardis !
Que de Bayards ! que d'Amadis ! [...]
De gens multitude infinie
Virent cette cérémonie,
De bout en bout, de point en point ;
Mais, placé comme un patriarche,
Je vis deux fois leur belle marche,
Où du roi l'adorable aspect
Qui sème partout le respect,
La grâce de Monsieur son frère,
Orné d'un plus doux caractère,
Et la mine fière, en leur rang,
Des deux premiers princes du sang,
Semblaient effacer tout le reste
Des Messieurs au ruban céleste
Qui les précédaient deux à deux,
Quoique l'on pût voir entre iceux
Des mines hautaines et graves,
Des polis, des galants, des braves,
Et pour le moins aussi vaillants
Que des Renauds et des Rolands. [...]

Lun 2 janvier 1662

- Ce jour-là sont achevés d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne, les trois volumes de la seconde édition des *Œuvres* de Virgile traduite par l'abbé Michel de Marolles.

÷ Le privilège, signé Guitoneau, a été donné le 31 juillet 1661 au libraire.

÷ Chacun des trois volumes s'ouvre sur une épître au Roi.

÷ Le premier volume est pourvu d'une préface dans laquelle se lisent quelques lignes qui visent Gaspar de Tende et les *Règles de la traduction* publiées en 1660 (voir au 21 février 1660) :

Je n'ai pas voulu omettre dans les rencontres quelques petites observations sur la Critique nouvelle d'un homme qui s'est voulu signaler par un ouvrage de

1. Voir également les *Mémoires* de Bussy-Rabutin, p. 340.

grammaire touchant l'art de bien traduire, pour montrer qu'il n'appartient pas à tout le monde de juger des ouvrages d'autrui, parce qu'on se met souvent au hasard d'en recevoir de la confusion, si l'on n'y est pas fort habile et fort versé. Ce qui m'a donné sujet, en quelques endroits, d'éclaircir plusieurs difficultés qui se sont présentées.

÷ Un quatrième volume, achevé d'imprimer le même jour, est consacré à un essai de Marolles intitulé *Traité du poème épique, pour l'intelligence de l'Énéide de Virgile, lequel doit être joint aux remarques de la traduction qui en a été faite.*

◇ L'essai est dédié à Henri-Louis de Montmort.

◇ Il était prêt, dans sa plus grande partie, depuis 1657, puisque Marolles écrit à la page 167 la *Suite* de ses *Mémoires*, parue le 21 avril de cette année-là :

J'avais dessein de faire suivre en cet endroit mon *Traité du poème épique*, mais l'ayant étendu bien loin au-delà de ce que je me l'étais imaginé d'abord, je le réserve pour en composer une partie toute entière, que je diviserai en plusieurs chapitres, pour en rendre la lecture moins ennuyeuse et plus diversifiée.

◇ L'idée de cet essai est née sans doute de la polémique suscitée par la publication de *La Pucelle* de Chapelain. Voir la violente réaction de celui-ci au 18 février 1662.

÷ Il faudra attendre dix-huit mois pour voir paraître l'ouvrage suivant de Marolles ; ce sera l'*Histoire des Rois de France*, achevée d'imprimer le 6 juillet 1663.

Mar 3 janvier 1662

• *Les Fâcheux*. R : 1034 l.

÷ La Grange a écrit : « Mardi 2 janvier ».

Mer 4 janvier 1662

• Enregistrement du privilège de Sercy du 21 décembre 1661 pour les *Ceuvres* de Cyrano.

Jeu 5 janvier 1662

• La *Gazette* du 7 rapportera :

Le 5, veille des Rois, Sa Majesté traita magnifiquement à souper, dans sa grande antichambre, les reines, Monsieur, Mademoiselle, la comtesse d'Armagnac, la duchesse de Créqui, la maréchale de Villeroy, la duchesse de Navailles et les comtesses de Béthune, de Noailles et de Flex, le prince de Condé ayant donné la serviette à Leurs Majestés.

Ven 6 janvier 1662

• Épiphanie-Jour des Rois : début du carnaval.

• Au Palais-Royal, *Les Fâcheux*. R : 974 l.

Sam 7 janvier 1662

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, un livre intitulé *Les Nouvelles Ceuvres de Monsieur de Cyrano Bergerac, contenant L'Histoire comique des États et Empires du Soleil, plusieurs Lettres et autres pièces divertissantes*. BNF, Arts du spectacle, 8-Rf-5841.

÷ Le privilège, signé Mareschal et valable dix ans, a été accordé le 21 décembre précédent à Sercy, qui l'a fait registrer le 4 janvier.

[...] Charles de Sercy, marchand libraire en notre bonne ville de Paris, nous a fait remontrer qu'il a ci-devant fait imprimer, en vertu de deux privilèges qu'il nous a plu accorder : savoir l'un le 30 décembre 1653 au sieur de Cyrano Bergerac, auteur desdits ouvrages (sic), et l'autre au suppliant le 23 décembre 1656, lesdites *Ceuvres* contenant une pièce de théâtre intitulée la Mort d'Agrippine et plusieurs lettres ; le Pédant joué, comédie en prose, un Fragment d'Histoire comique contenant les États et empires de la Lune, qui ont été favorablement bien reçus du public ; lesquelles néanmoins le suppliant a fait revoir et corriger, et, depuis la mort de l'auteur, a, pour augmenter icelles pièces, recouvré du même auteur, avec grand soin et dépense, plusieurs Lettres et Vers, avec quelques Fragments de Physique et d'Histoire comique qui n'ont encore point été imprimées (sic), et lesquelles il désirerait faire imprimer avec les autres, s'il nous plaisait de lui accorder nos lettres sur ce nécessaires, attendu que lesdits privilèges, en vertu desquels lesdites œuvres ci-dessus ont été mises en lumière, sont prêts à expirer et qu'il en a besoin d'un nouveau pour les pièces qu'il prétend y ajouter.

À ces causes, nous avons permis et permettons par ces présentes à l'exposant d'imprimer, faire imprimer, vendre et débiter en tous les lieux de notre obéissance

lesdites Œuvres du feu sieur de Cyrano Bergerac, et l'Addition desdites nouvelles Pièces recouvrées, et ce conjointement ou séparément, en un ou plusieurs volumes, [...] pendant le temps de dix années entières et accomplies à compter du jour que chaque pièce ou volume sera achevé d'imprimer. [...]

- ÷ Le volume s'ouvre sur une épître de Sercy « À Monsieur Cyrano de Mauvières », suivie d'une longue préface non signée, qui se réfère par trois fois à Henry Le Bret, auteur de la préface de *L'Autre Monde*, paru chez le même libraire en 1657.
- ÷ Cette préface semble bien être due à Samuel Sorbière, qui avait déjà donné les éléments « scientifiques » de la préface des *États et empires de la Lune*.
- ÷ Le texte de *l'Histoire comique* est paginé 1 à 556. Il est suivi de plusieurs lettres, paginées 1 à 55, des *Entretiens pointus*, paginés 56 à 70, et d'un « *Fragment de Physique, ou la Science des choses naturelles. Par M. Cyrano Bergerac* », paginé 73 à 158.
- ÷ Le fragment est précédé, pages 73-78, d'une Préface due au même auteur anonyme qui a déjà rédigé la Préface du roman.
- ÷ Voir au 20 juin 1661 et au 26 février suivant.

Dim 8 janvier 1662

- 44^e anniversaire du baptême de Madeleine Béjart.

- *Les Fâcheux*. R : 855 l.

÷ Sous cette mention, La Grange note :

En ce mois, les comédiens italiens ont recommencé à jouer au Palais-Royal alternativement avec nous les jours extraordinaires, c'est-à-dire lundis, mercredis, jeudis et samedis ; et comme le sieur de Molière et sa troupe avaient donné, en octobre 1658, la somme de 1500 livres pour entrer au [Petit]-Bourbon, le roi ordonna aux comédiens italiens de rembourser aux Français pour moitié de l'établissement de la salle du Palais-Royal, la somme de 2000 livres. [Part] 153 l. 10 s.

÷ Et dans la marge :

Italiens avaient été à Fontainebleau cinq mois lorsqu'ils vinrent à Paris.

÷ La cour a séjourné à Fontainebleau du 22 avril au 9 décembre. Les Italiens y sont arrivés dans les premiers jours de l'été [voir la Lettre de Loret du 16 juillet]. Dans sa Lettre du 1^{er} janvier, Loret annonçait leur retour pour « la prochaine campagne, / C'est-à-dire en avril ou mai ».

- Le soir, grand bal chez Madame et Monsieur au Palais-Royal.

÷ La *Gazette* du 14 rapportera :

Le 8, Monsieur donna le bal en son appartement des Tuilleries, où toute la cour accompagna le roi et la reine, qui firent l'ouverture de ce divertissement avec une grâce vraiment royale et l'admiration de toute la compagnie ; Monsieur ayant continué la danse avec Mademoiselle, le prince de Condé et le duc d'Enghien avec Mesdemoiselles d'Alençon et de Valois, et le reste des seigneurs avec les autres dames, chargées de tant de pierreries qu'il ne se pouvait rien voir de plus éclatant. Ensuite, Leurs Majestés trouvèrent une collation digne de la magnificence du prince qui les avait invitées.

÷ Le samedi suivant, Loret écrira, v. 97-120 :

Du roi l'unique et très cher frère
Fit, ce m'a-t-on dit, grande chère,
Dimanche vers la fin du jour,
À toute la royale cour,
Y compris quantité de belles,
Princesses, dames, demoiselles,
En belle et bonne quantité,
Et selon ce qu'on m'a conté
De ce convive délectable,
Ils étaient du moins trente à table. [...]
Le festin était des plus beaux,
Puis, à la lueur des flambeaux
Dont la salle, belle et parée,
Était amplement éclairée,
Et qui rendaient plus de clarté
Que Phébus en un jour d'été,
En grave et pompeuse ordonnance
On commença la belle danse,
En laquelle danse on balla
Jusqu'à minuit et par-delà.

Lun 9 janvier 1662**Mar 10 janvier 1662**

- *Les Fâcheux*. R : 827 l.

- Le même jour, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne créent *Policrite*, tragédie de l'abbé Boyer.

÷ Loret rend compte de cette première dans sa Lettre du 14, v. 163-174 :

Mardi, dans leur Hôtel ou salle,
Je fus chez la Troupe royale,
Où, pour encor me contenter,
Je vis des mieux représenter
Une autre pièce de mérite,
Qu'on appelle la *Policrite*,
Fille du feu sage Solon,
Dont Boyer, un autre Apollon,
A fait en langage énergique
Un poème tragi-comique
Fort estimé des grands esprits
Et que l'on tient d'un rare prix.

÷ La dernière pièce de l'abbé, *Tigrane*, a été créée, avec succès si l'on croit Loret, le 30 décembre 1660 à l'Hôtel de Bourgogne mais elle a été immédiatement interdite.

÷ Sur cette tragédie, adaptée du *Grand Cyrus* de Mlle de Scudéry, voir Lancaster, *HFDL*, III, 2, 548-551, et Loret du 14, v. 163-174.

÷ La Mesnardière a lu la pièce chez Mlle de Scudéry le 29 janvier 1660. Voir à cette date.

÷ Elle sera publiée par Sercy le 14 mars suivant. Dans l'épître dédicatoire à Fontaine Martel, comte de Claire, Boyer se félicitera du succès rencontré par sa pièce, qu'il désignera comme « le plus poli et le plus achevé de [ses] ouvrages ».

÷ Ce succès ne l'empêchera pas, quelques mois plus tard, de confier la prochaine de ses créations à la troupe de Molière : ce sera *Oropaste ou Le Faux Tonaxare*, qui sera représenté quinze fois, seul, du 17 novembre au 19 décembre 1662, avec un insuccès que l'auteur imputera implicitement au succès de *L'École des femmes*. Voir au 17 novembre 1662 et au 27 janvier 1663.

Mer 11 janvier 1662**Jeu 12 janvier 1662**

- Le roi, les deux reines et leur cour assistent, au théâtre du Marais, à une représentation de *La Toison d'or*.

÷ La *Gazette* du 14 rapportera :

Le 12, [Leurs Majestés] allèrent aux comédiens du Marais prendre le divertissement de *La Toison d'Or*, étant accompagnées d'une grande partie des seigneurs et dames de la cour, qui ne fut jamais si éclatante ni si pompeuse, notamment depuis que l'on y voit ce beau nombre de chevaliers du Saint-Esprit que Sa Majesté fit naguère avec les augustes cérémonies que vous avez vues [voir au 31 décembre 1661].

÷ Loret rendra compte lui aussi de cette visite dans sa Lettre du 14, ajoutant, v. 149-162 :

Jeudi, la Majesté royale
Fit voir au Reines pour régale
La Conquête de la Toison,
Pièce admirée avec raison,
Tant pour la beauté de l'ouvrage
Que par le superbe étalage
De cent spectacles précieux
Qui sont les délices des yeux.
Cette comédie excellente,
Qu'à merveille l'on représente,
Plut fort par ses adversités
À toutes les trois Majestés ;
Et des vers de Monsieur Corneille,
Sur cette scène sans pareille,
Les courtisans plus délicats
Firent un indicible cas.
Pour moi, je ne puis qu'en liesse
Voir cette incomparable pièce.
J'en ai, pour plaie à mon désir,

Goûté bien des fois le plaisir ;
 Je suis pourtant toujours avide
 De voir cet appareil splendide
 Qui peut les sens extasier ;
 Je n'en saurais rassasier,
 Et quoiqu'au jeu dame Fortune
 Ait tari mon fond de pécune,
 Certes je prétends bien encor
 Retourner à *La Toison d'or*,
 Dont presque je suis idolâtre,
 Et la voir de l'amphithéâtre.

- Ce jour-là, le prince de Conti fait son entrée aux États du Languedoc réunis à Béziers depuis le 3. Son discours est reproduit dans Depping, *Correspondance administrative*, I, p. 61-62 :

Messieurs,

Il arrive souvent que dans les grandes maladies, les médecins les plus habiles se trompent dans leurs pronostics, et comme leur science a ses limites, lorsqu'ils pensent avoir surmonté le mal par la force de leurs remèdes, quelque symptôme nouveau les rejette dans la nécessité de les redoubler sans regarder à la faiblesse de leurs malades. Les corps politiques n'ont pas un meilleur sort que les naturels, et ceux qui gouvernent les uns et les autres, étant également hommes, et par conséquent bornés dans leurs connaissances, sont aussi également sujets à trouver des maux imprévus qui viennent renverser des guérisons presque consommées, et qui les obligent à de nouveaux remèdes, et à ne pas laisser le corps qu'ils traitent, ou l'État qu'ils gouvernent, dans un repos qui lui serait funeste. Le Roi croyait, ayant donné la paix à ses sujets, n'avoir plus qu'à leur en faire goûter les fruits ; il se persuadait déjà qu'il était parvenu à la fin de ses travaux et au but de tous ses desirs, qui n'étaient autres que le soulagement de ses peuples, lorsqu'entrant avec un soin paternel dans le détail de ses affaires, il a connu avec douleur qu'un mal beaucoup plus dangereux attaquait son royaume, et il m'a commandé très expressément de vous faire savoir qu'ayant voulu lui-même prendre soin de l'administration de ses finances, il a été surpris de trouver plus de 20 millions de livres de son revenu plus clair et plus liquide aliéné depuis sept ou huit ans, l'année entière de 1662 [...].

Ven 13 janvier 1662

- *Les Fâcheux*. R : 870 l.

Sam 14 janvier 1662

- Fête de saint Sauveur.

Dim 15 janvier 1662

- Fête de saint Maur. 40^e anniversaire du baptême de Molière.

- *Les Fâcheux*. R : 916 l.

- La *Gazette* du 21 rapportera :

Le Roi alla dans la plaine de Grenelle faire la revue de son régiment des gardes français, qui se trouva en aussi bon ordre que s'il eût été prêt d'aller à quelque expédition, ces troupes ne pouvant se relâcher de la bonne discipline qu'elles ont toujours gardées sous cet auguste et triomphant monarque.

- Le même jour, Anne d'Autriche se rend avec Mademoiselle et plusieurs princesses au Val-de-Grâce, où elle entend le sermon de [l'abbé] Bizot.

÷ Voir la Lettre de Loret du 21, v. 15-50.

Lun 16 janvier 1662

- Visite chez M. de Nevers. *L'École des maris* et *Les Fâcheux*. R : 330 l.
 - ÷ L'hôte de la troupe est Philippe Mancini, neveu de Mazarin, duc de Nevers depuis la mort de son oncle dix mois plus tôt.
 - ÷ Il est ami de Vivonne, Bussy, Brienne et autres libertins.
 - ÷ Capitaine d'un régiment des gardes du roi, il a sous ses ordres le lieutenant d'Artagnan, qui a procédé à l'arrestation de Fouquet, le 5 septembre à Nantes.
 - ÷ Il reçoit la troupe sans doute dans la partie de l'hôtel Mazarin (rue de Richelieu) que son oncle lui a léguée.

÷ Voir la lettre que Colbert adressera, quelques mois plus tard, le 16 octobre 1662, au cardinal Mancini, oncle du duc, et à la connétable Colonna (Marie Mancini, sa sœur), tous deux à Rome [*Lettres, instructions et mémoires*, VII, p. 263-266], et les lettres que le même Colbert envoie à la même Connétable le 15 juin 1663 [Depping, *Correspondance administrative*, IV, p. 669-671].

• La *Gazette* du 21 rapportera :

Le 16, Sa Majesté fut à la chasse du sanglier en la forêt de Saint-Germain-en-Laye, d'où elle revint le même jour ; et les reines allèrent en la salle neuve des Tuilleries, voir les machines destinées pour le grand ballet qui se doit danser à ce carnaval.

÷ Relatant, le samedi suivant, cette visite, qu'il a suivie, Loret ajoutera, v. 151-170 :

Pareils spectacles sont ma vie,
De les voir j'ai toujours envie,
J'y courrais bien plutôt qu'au feu ;
Puis il faut que j'en parle un peu
Et que de ces pompeux mélanges
J'instruise les pays étranges,
De tous côtés, de bout en bout,
Par mes vers qui courent partout.
Que si la reine débonnaire
Dont ma muse est pensionnaire,
La reine mère de mon roi,
Ayant un peu de soin de moi,
Me faisait l'honneur et la grâce
De m'y procurer bonne place
(Ainsi que jadis dans Bourbon)
Lorsque ce sera tout de bon,
Quoique j'aye déjà pour elle
Grande bienveillance et grand zèle,
Je jure que mon amitié
En augmenterait de moitié.

Mar 17 janvier 1662

• *Les Fâcheux*. R : 537 l.

Mer 18 janvier 1662

Jeu 19 janvier 1662

• La *Gazette* du 28 rapportera :

Le 19 du courant, le roi, accompagné du prince de Condé, du duc d'Enghien et de quelques autres seigneurs tous superbement vêtus, s'étant rendu chez Madame, où il y avait assemblée de quantité de dames aussi des mieux parées, cette charmante troupe y dansa un ballet à neuf entrées, qui, pour n'avoir été concerté que du jour précédent, ne laissa pas de paraître des plus agréables, notamment à Dom Christoval de Gaviria, envoyé de Sa Majesté catholique, lequel était à ce divertissement. Monsieur donna ensuite le bal et la collation, avec toute la galanterie et la somptuosité que l'on peut imaginer.

÷ Le lendemain, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 395-396] :

Ce matin il s'est fait un duel signalé à demi-lieue de Paris, près de Chaillot, de huit seigneurs, desquels plusieurs ont été blessés et un est demeuré mort sur la place, qui est le marquis d'Antin, neveu de M. l'archevêque de Sens. Le marquis de Marmoutier (sic), M. de la Fête (sic) et M. le comte de Chalais sont du nombre².

÷ Le 24, Grimani, ambassadeur de Venise, écrira :

Monsieur a donné, dans les appartements qu'il occupe d'un côté des Tuilleries, un bal et une fête magnifiques ; le roi et la reine, toutes les dames et tous les seigneurs de la cour y furent, avec beaucoup de monde, et suivis de cette foule qu'on voit habituellement dans ce pays à toutes les solennités. Un gentilhomme, nommé M. de La Frette, après avoir franchi la dernière porte, descendit l'escalier au milieu de la cohue, en criant : Gare ! Gare ! Un autre seigneur, M. de Chalais, était devant lui avec son frère. Il trouva cette façon d'agir trop impertinente et lui dit qu'il n'avait jamais entendu rien de pareil. Ils échangèrent quelques paroles pleines d'aigreur. Chalais souffleta La Frette. Celui-ci, soutenu par son frère, rendit les coups avec usure. Le marquis de Noirmoutiers, beau-frère de Chalais, vint à son secours avec deux autres amis. Cependant on fit cesser ce tumulte, et tous les six ils montèrent en voiture et se firent conduire au loin. Les sieurs La Frette ayant trouvé deux

2. Le 29 février, Patin écrira au même Falconet [*op. cit.*, p. 402] : « On ne parle plus ici de ces derniers duellistes ; ils sont assez malheureux d'être hors de France et d'avoir perdu leurs biens. »

autres seigneurs pour seconds, ils se rendirent le matin même, dès la pointe du jour, derrière une chartreuse qui se trouve dans le faubourg Saint-Germain. Ils se sont battus tous les huit, et, chose singulière, tous les quatre d'un seul côté ont succombé, c'est-à-dire du côté de Chalais. Le marquis d'Antin est resté sur la place. Noirmoutiers n'en reviendra pas, et M. Flamarens et Chalais sont blessés. De l'autre parti, les deux La Frette, de Saint-Aignan et d'Argenlieu n'ont pas reçu de blessures. Les sept survivants se sont sauvés aussitôt, et le cadavre fut caché afin de dérober ce spectacle au public.

Le roi est extrêmement ému d'un duel si grand et si nombreux, fait au mépris de ses ordonnances et de ses ordres exprès. Il veut en faire une justice rigoureuse et exemplaire. S. M. montre aussi quelque ressentiment contre les autres seigneurs et contre les gardes qui ont assisté au commencement de cette querelle, sans que les premiers aient empêché ce malheur par leur intervention et par l'autorité des maréchaux de France, et les autres en arrêtant les combattants.

Pendant que le procès s'instruit, le roi a déjà donné les charges des coupables, et le parlement prononcera bientôt contre eux les peines les plus sévères.

÷ Ce duel est le dernier grand duel avant *Le Festin de Pierre* (février 1665). Tous les participants seront contraints à l'exil ; le chevalier Pierre de Saint-Aignan, fils du comte, seul vrai « coupable » de meurtre, mourra en août 1664, au cours de la bataille de Saint-Gothard.

Ven 20 janvier 1662

• *Les Fâcheux*. R : 958 l.

• Registre de La Grange : « Et une autre visite chez M. de Nevers. R : 300 l. »
÷ C'est la deuxième visite que la troupe effectue chez le duc de Nevers en quatre jours.

• Suite d'une lettre que Pierre de Bonzi, évêque de Béziers, avait commencé d'écrire à Colbert le 9 janvier précédent, de Béziers, où les États du Languedoc venait de s'ouvrir [*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, recueillie par G.B. Depping, Paris, t. I, 1850, p. 64 et suivantes] :

Nous opinâmes hier sur l'affaire du Roi, et il passa quasi tout d'une voix à donner 1 200 mille livres à S.M. M. d'Alby [Gaspard de Daillon de Lude] et moi fûmes députés pour en porter la nouvelle à M. le prince de Conti, qui nous dit qu'il voyait par ce premier pas que les États se porteraient à donner satisfaction au Roi. Cette délibération uniforme et sans exemple, à ce qu'on dit, procède de la connaissance que l'on a des soins que le Roi prend d'être informé de tout le détail des affaires de son royaume, de l'application que M. le prince de Conti a eue pour persuader tout le monde, et de la fermeté inébranlable de ceux sur qui S.M. peut compter avec plus de certitude, comme je vous expliquerai dans le détail qu'il est bon que vous sachiez pour en tirer les conséquences nécessaires pour le service du Roi.

La fidélité de M. l'évêque d'Albi et son zèle sont assez connus pour douter de ses intentions. Néanmoins, depuis quelques années il prend une telle créance en M. l'évêque de Montauban [Pierre de Bertier], que, s'il n'y prend garde, il tombera insensiblement dans ses sentiments, qui ne sont pas tels qu'on puisse s'y fier. Ce prélat, avec M. de Montpellier [François (de) Bosquet], l'avait ébranlé de ne pousser l'avis que d'un million ; mais je lui fis entendre que MM. de Mende, de Castres, de Saint-Pons, de Saint-Papoul et moi, avec MM. les barons, savoir : Polignac, Rabat, Gramont, et mon beau-frère, ouvririons l'avis de 1 200 mille livres et qu'il y passerait. M. d'Albi, qui d'ailleurs sans doute était de notre avis, alla trouver S.A. par manière d'acquiescement, le prier d'agréer qu'il fût d'avis d'un million. S.A. ne l'écouta pas, de sorte qu'il porta celui de 1 200 mille livres, et MM. de Montauban et de Montpellier, n'ayant osé se distinguer, le suivirent, et les hauts bancs de l'église et de la noblesse furent uniformes dans cet avis. [...]

Je pense que M. le prince de Conti rentrera aux États lundi prochain et que nous pourrions opiner dans le reste de la semaine. Il faudra tâcher d'aller à 1 500 mille livres, et il faudra bien tirer ; car ces deux prélats [Bertier et Bosquet], qui crèvent dans leur peau de ce qu'ils ont été obligés de nous imiter, font leur possible pour faire fixer le tiers-état à la somme accordée ; le mal est toujours plus aisé à faire que le bien ; mais nous veillerons à les empêcher. [...]

Je ne dois pas vous taire que si M. le prince de Conti fait toujours comme il fait à présent, le roi sera bien servi en Languedoc. Il n'a pas tenu à quelques dévots qu'il n'ait parlé des intérêts de S.M. avec froideur, ni à leurs discours que quelques-uns des États ne se soient cabalés ; mais S.A. a été inébranlable et bien secondée. Ces dévots de nom se mêlent de plusieurs choses de la province mal à propos ; il sera nécessaire un jour d'en donner quelque avis à M. le prince de Conti, qui n'ajoute foi qu'à eux, et partout ils trouvent leur intérêt. Je ne pense pas qu'il faille à présent

autre chose à S.A. que des flatteries pour le faire bien finir ces États, qui serviront toujours bien le Roi, quand les évêques qui y seront ne traverseront pas ses intérêts. Vous devez songer, s'il était possible, d'en ôter MM. de Comminges [Gilbert Choiseul du Plessis-Praslin, 1613-1689, frère du Maréchal³], de Montauban et de Montpellier, et surtout les deux premiers, ne mettant pas en doute M. de Narbonne [François Fouquet].

Je vous écris avec le zèle que j'ai pour votre gloire et pour le service du Roi, et toujours avec la confiance que j'aurai toute ma vie en votre protection.

÷ Il est intéressant de noter :

◇ que les deux évêques, Bertier et Bosquet, stigmatisés par leur collègue de Béziers sont qualifiés de « dévots » ;

◇ qu'ils semblent marcher de pair et qu'on retrouvera leurs noms associés dans des courriers semblables au cours des années suivantes ;

◇ que Mgr Bosquet, évêque d'une ville où existe une Compagnie du Saint-Sacrement, fera publier le [faux] *Traité contre les danses et les comédies* de saint Charles Borromée en novembre 1663 (voir au 9) ;

◇ qu'en 1635, il a édité des textes de Lothaire Conti, pape sous le nom d'Innocent III : *Innocentii tertii... Epistolarum libri quatuor regestorum XIII. XIV. XV. XVI. ex ms. bibliothecae collegii fuxensis Tolosae nunc primum edunt sodales ejusdem collegii et notis illustrat Franciscus Bosquetus...* — Tolosae Tectosagum : apud Societatem tolosanam, 1635, 2 parties en un vol. in-fol.

÷ S'agissant de la dévotion de Conti, voir la lettre de Jean Racine au 25 juillet suivant.

Sam 21 janvier 1662

- Sainte Agnès.

Dim 22 janvier 1662

- *Les Fâcheux*. R : 1120 l.

- La *Gazette* du 28 rapportera :

Le roi alla à la promenade à Versailles, et le soir Monsieur traita magnifiquement Sa Majesté et la Reine à souper ; qui fut suivi du bal, où l'éclat des pierreries des dames et le feu des lustres formaient un jour artificiel des plus charmants.

Lun 23 janvier 1662

- Signature du contrat de mariage entre Molière et Armande Béjart :

Furent présents Jean-Baptiste Pocquelin de Molière, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, pour lui, en son nom, d'une part, et demoiselle Marie Hervé, veuve de feu Joseph Béjart, vivant écuyer, sieur de Belleville, demeurant à Paris, dans la place du Palais-Royal, stipulant en cette partie pour demoiselle Armande Grésinde Claire Élisabeth Béjart, sa fille et dudit défunt sieur de Belleville, âgée de vingt ans ou environ, à ce présente de son vouloir et consentement, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence, par l'avis et conseil de leurs parents et amis, savoir, de la part dudit sieur de Molière, de sieur Jean Pocquelin, son père, tapissier et valet de chambre du Roi, le sieur André Boudet, marchand bourgeois de Paris, beau-frère à cause de dame Marie-Madeleine Pocquelin, sa femme ; et, de la part de ladite demoiselle Armande Grésinde Claire Élisabeth Béjart, de demoiselle Madeleine Béjart, fille usante et jouissante de ses biens et droits, sœur de ladite demoiselle, et de Louis Béjart, son frère, demeurant avec ladite demoiselle leur mère dans ladite place du Palais-Royal, ont fait et accordé entre elles, de bonne foi, les traité et conventions de mariage qui ensuivent ; c'est à savoir, etc.

÷ Le mariage n'aura lieu qu'un mois plus tard, le 20 février, écart anormalement long.

÷ Outre les deux notaires et les deux mariés, les signataires du contrats sont cinq : deux du côté Poquelin, trois du côté Béjart. Les mêmes exactement se retrouveront au mariage.

÷ Geneviève Béjart, « sœur » de la mariée, si l'on se fie à ce document, est absente ; elle sera également absente au mariage, le 20 février.

÷ Sont absentes également la sœur de Molière (Madeleine, épouse d'André Boudet) et sa belle-sœur (Marie Maillard, veuve de son frère Jean, décédé en 1660).

3. Received the title of Doctor at the Sorbonne in 1640, was consecrated Bishop of Comminges in 1644, and at once set about visiting his diocese, restoring discipline among the clergy, and establishing schools and colleges. In time of famine he pawned his own property to assist the poor ; and during the plague until stricken by the disease he ministered in person to the sick. In 1671 he was transferred to the Diocese of Tournai, where he displayed the same pastoral zeal.

÷ Aucun comédien de la troupe n'assiste à cette signature ; le 26 août 1659, tout le monde était présent pour la signature du contrat de mariage passé entre Jean-Louis Citois et Anne Gobert ; de même, le 26 avril 1661, pour le contrat signé entre Marin Prévot et Anne Brillart. Le 24 avril 1672, le contrat de mariage entre La Grange et Marie Ragueneau sera signé par neuf témoins [*Cent ans de recherches*, p. 709].

÷ Six mois plus tard, le 14 juillet 1662, à la signature du contrat de mariage entre Lully et Madeleine Lambert, signeront Louis XIV, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, le duc de Rochefort-Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, Colbert, sa femme Marie Charron, le musicien Pierre de Nyert, premier valet de la chambre du roi, Louis Hesselin, « maître de la chambre aux deniers et surintendant des menus plaisirs du roi », et les membres de la famille.

÷ Marie Hervé est dite « veuve de feu Joseph Béjart, vivant écuyer, sieur de Belleville » ; or, si l'on en croit Mmes Jurgens et Maxfield-Miller [*Cent ans*, p. 366], « ce titre n'avait pas paru jusqu'alors et Joseph Béjart n'avait encore été qualifié d'écuyer que dans l'acte de baptême de sa petite-fille Françoise, en 1638 ».

÷ Armande est dite « âgée de vingt ans ou environ » ; Françoise, fille d'Esprit de Rémond de Modène et de Madeleine Béjart, née le 3 juillet 1638, aurait à cette date 23 ans et demi et serait donc encore mineure. Pourrait-elle passer pour avoir environ vingt ans ?

÷ Par ce contrat, Marie Hervé s'engage à fournir aux futurs époux, la veille des épousailles, une somme de 10 000 livres, au sujet de laquelle Mmes Jurgens et Maxfield-Miller notent :

On suppose que ce ne fut pas Marie Hervé [*ndfr* : la mère], mais Madeleine Béjart [la sœur], qui offrit à la jeune Armande cette dot très confortable, et l'on ne peut s'empêcher de la comparer avec celle de Geneviève Béjart, qui, deux ans plus tard, ne devait apporter que 4 000 livres à son futur ménage.

Mar 24 janvier 1662

- *Les Fâcheux*. R : 720 l.

Mer 25 janvier 1662

Jeu 26 janvier 1662

Ven 27 janvier 1662

- *Les Fâcheux*. R : 982 l.

- Ce jour-là, un sieur Gilles, probable membre de la Compagnie du Saint-Sacrement de Marseille, de passage à Paris, écrit à ses confrères [lettre citée par Alfred Rébelliau, dans *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement, Lettres du groupe parisien au groupe marseillais*, Paris, Champion, 1908, p. 115-116] :

[...] Quant au libertinage des masques, il [Monsieur d'Anolé, secrétaire de la Compagnie parisienne depuis le 30 décembre précédent] m'a dit que les années précédentes, ils vous mandèrent, ensuite des vôtres, les arrêts qui pouvaient servir pour les arrêter (sic), mais comme ils n'étaient pas formels, je lui fis connaître qu'ils ne produisirent aucun fruit ; sur quoi il me fit bien voir que la Compagnie, dans sa vigueur [= avant septembre 1660], n'ayant pu faire autre chose, qu'il n'y avait pas apparence qu'elle pût faire davantage, ne s'assemblant que les officiers avec deux ou trois autres en cachette ; que toutefois il n'oublierait rien pour faire voir la nécessité qu'il y a de remédier à une affaire de si grande importance pour la gloire de Dieu, en empêchant que tant d'âmes ne l'offensent par ce moyen.

Sam 28 janvier 1662

Dim 29 janvier 1662

- Fête de saint François de Sales.

- *Les Fâcheux*. R : 793 l.

- Le soir, un grand bal est donné au Louvre par la reine Marie-Thérèse.

÷ Voir la Lettre de Loret du 4 février, v. 15-126, et la *Gazette*, qui rapportera :

Le roi donna le bal en sa grande antichambre, et la magnificence de la cour française y parut en un point qui surprit derechef Dom Christoval de Gaviria, envoyé de Sa Majesté catholique, lequel s'y trouva avec tous les ambassadeurs, résidents et autres ministres des princes étrangers qui sont ici.

Lun 30 janvier 1662

- La *Gazette* du 4 février signalera que, ce jour-là, les reines sont allées voir Madame « en son appartement des Tuilleries, où cette princesse est toujours indisposée, à cause de sa grossesse ».

Mar 31 janvier 1662

- *Les Fâcheux*. R : 860 l.

Mer 1 février 1662

- Début février : création, à l'Hôtel de Bourgogne, de *Maximian*, tragédie de Thomas Corneille. Voir la Lettre de Loret du 11, et Lancaster, *HFDL*.

- La *Gazette* du 4 rapportera :

Le roi alla à la chasse du côté de Saint-Denis, et la Reine mère au Val-de-Grâce pour y passer la Fête de la Purification.

Jeu 2 février 1662

- Chandeleur. Fête de la purification de la Vierge.

- Le matin, malgré un temps « un peu sale » [Loret], grande procession des chevaliers de l'Ordre dans le Louvre. La *Gazette* du 4 rapportera :

Ce jour-là, l'Université présenta, suivant la coutume, le cierge au roi, à la reine, à Mgr le Dauphin et à Monsieur, le recteur portant la parole ; puis la procession se fit dans la cour du Louvre, Sa Majesté étant précédée par les chevaliers de l'Ordre, revêtus du collier par-dessus leurs manteaux, et pareillement devancés par les officiers, et ensuite la messe fut chantée par la musique de la chapelle.

L'après-dîner, Leurs Majestés assistèrent au sermon de l'abbé Bossuet et aux vêpres chantées par la même musique.

- ÷ Voir Loret du 4, v. 155-170 :

Leurs Majestés, l'après-dinée
D'icelle très sainte journée,
Ouïrent un jeune docteur,
Admirable prédicateur,
Et qui, dès son adolescence,
Prêchait avec tant d'éloquence
Qu'il s'acquît partout grand renom ;
L'abbé Bossuet, c'est son nom,
Dont certes la doctrine exquise
Est digne de servir l'Église ;
Et le destin, qui dans ses mains
Tient la fortune des humains,
Serait envers lui trop féroce
S'il n'avait un jour mitre et crosse :
On voit peu de gens aujourd'hui
Les mériter si bien que lui.

- ÷ L'hommage est de taille. Il n'empêche qu'Anne d'Autriche a préféré entendre l'abbé de Fromentières. Suite de la *Gazette* :

[Le 1^{er} du courant] la reine mère [alla] au Val-de-Grâce pour y passer la fête de la Purification ; auquel jour, l'évêque de Rennes [Henry de La Mothe-Houdancourt, premier aumônier d'Anne d'Autriche] ayant transporté le matin le Saint-Sacrement de l'ancienne église dans le nouveau chœur, elle y communia à la messe, pontificalement célébrée par ce prélat ; et l'après-dinée entendit le sermon que l'abbé de Fromentières fit avec grande satisfaction de Sa Majesté et de tout l'auditoire, où était Mademoiselle avec plusieurs dames de marque.

- ÷ Voir au 26.

- ÷ Sur ce jeune prédicateur (né en 1632, il a à peine 30 ans ; Bossuet en a cinq de plus), voir Abbé Paul Lahargou, *Messire Jean-Louis de Fromentières, évêque et seigneur d'Aire, prédicateur ordinaire du roi (1632-1684), étude biographique et critique*, thèse, Paris, 1892.

- ÷ Sur la *Liste véritable et générale des prédicateurs de l'année*, il est annoncé pour le carême de l'abbaye royale des Bénédictines du Val-de-Grâce en qualité de « confesseur et prédicateur ordinaire de Leurs Majestés ».

Ven 3 février 1662

- Ouverture de la foire Saint-Germain.

- *L'Héritier ridicule* et *L'École des maris*. R : 743 l.

Sam 4 février 1662

- La *Gazette* du 11 rapportera :
Le soir, le roi, avec Monsieur, se trouva dans l'appartement de Madame [aux Tuilleries], à la représentation de *Policrite* par la Troupe royale.
÷ Cette tragédie de l'abbé Boyer a été créée le 10 janvier précédent.

Dim 5 février 1662

- *L'Héritier ridicule* et *L'École des maris*. R : 1177 l.
÷ Quelle recette !
- Ce jour-là, le libraire Claude Barbin obtient un privilège pour l'impression des *Poésies de Mademoiselle des Jardins*.
÷ Ce privilège sera enregistré le 20 février suivant ; Barbin le partagera avec Charles de Sercy et Gabriel Quinet, et le volume paraîtra, sans date d'achèvement d'imprimerie, dans les jours ou les semaines suivantes.
÷ La dernière pièce, p. 95-99, est une lettre mêlée de prose et de vers adressée à « Monsieur de... », qui a envoyé du parfum à mademoiselle Desjardins, laquelle, ayant vainement sollicité les Muses pour lui répondre, s'y plaint, sur un ton léger, de ce que
[...] pour dernier malheur, la charmante Thalie,
De qui la veine si jolie
Calme si doucement l'ennui,
A certain favori qu'on appelle Molière,
Qui possède aujourd'hui la faveur toute entière :
La Muse ne fait plus d'ouvrages que pour lui.

Lun 6 février 1662

- La Cour des Aides (anciennement installée à Cahors) prend audience à Montauban. Voir au 18 octobre 1661.

Mar 7 février 1662

- *L'Héritier ridicule* et *L'École des maris*. R : 852 l.
- Le même jour, première représentation du ballet d'*Hercule amoureux* [*Ercole amante*], aux Tuilleries, pour l'inauguration de la salle neuve des machines, conçue par Gaspare Vigarini.
÷ La *Gazette* du 11 rapportera :
Le 7, le ballet royal aux apprêts duquel on travaillait depuis si longtemps pour en faire un divertissement digne d'une cour que la victoire et la paix ont rendue la plus éclatante et la plus glorieuse de l'Europe, fut dansé par Leurs Majestés et les principaux seigneurs et dames, en présence de la Reine mère et de tous les ambassadeurs et ministres étrangers, qui ne furent pas moins surpris que les autres spectateurs d'y voir tant de pompe et de magnificence.
÷ Voir la relation faite dans Henry Prunières, *La Vie illustre et libertine de Jean-Baptiste Lully*, p. 92-93.
÷ Voir la description des décors de Vigarini dans le n° 98-99 (Molière et Lully) de la revue *XVII^e siècle*, et l'article de Marie-Françoise Christout dans le n° 142.
÷ Cette inauguration était attendue depuis deux ans ; on s'étonne que le Palais-Royal réussisse à faire une pareille recette.

Mer 8 février 1662

Jeu 9 février 1662

Ven 10 février 1662

- *Le Dépôt amoureux* et *L'École des maris*. R : 572 l.

Sam 11 février 1662

- Dans sa Lettre du jour, Loret signale, v. 245-264, la création récente, à l'Hôtel de Bourgogne, du *Maximian* de Thomas Corneille :
Princesse, sachez mêmement
Qu'avec grand applaudissement,
Depuis peu la Troupe royale

Joue une pièce sans égale
 Dont le titre est *Maximian* ;
 Et l'on dit que depuis un an,
 Et même depuis plus de seize
 (Aux autres auteurs n'en déplaise),
 Les comédiens de l'Hôtel
 N'on représenté rien de tel.
 Cette dramatique merveille
 A pour auteur Monsieur Corneille,
 J'entends Corneille le puiné,
 Dont certes l'esprit est orné
 De toutes les grâces infuses
 Que l'on peut attendre des Muses,
 Étant des premiers de son art,
 Et qui (sa poésie à part,
 Dont on fait cas jusque dans Rome)
 Est fort honnête et galant homme.

Dim 12 février 1662

- *Le Dépit amoureux* et *L'École des maris*. R : 700 l.

- La *Gazette* du 18 rapportera :

Le roi alla prendre le divertissement de la chasse au bois de Boulogne, et la Reine mère fit, le matin, ses dévotions en l'église des Feuillants [...]. Cette pieuse princesse y étant retournée avec la reine sur le soir, pour assister aux complies et à la procession qui s'y fait tous les seconds dimanches du mois.

Lun 13 février 1662

Mar 14 février 1662

- *Les Visionnaires* et *L'École des maris*. R : 540 l.

÷ Le soir : visite chez Mme d'Ecquevilly. Voir au 17.

÷ Dans la marge : « Mariage de M. de Molière au sortir de la visite. »

◇ Cette note marginale est surmontée d'un cercle bleu.

◇ Pour l'année 1662, La Grange n'a pas noté que le mardi gras était le 21. Il se trompe donc d'une semaine (le mariage de Molière aura lieu le lundi 20) et reproduira cette erreur dans le rajout qu'il fera à sa note de Pâques 1661 (voir au 2 avril 1661).

◇ Si fête de mariage il y a eu après une visite, c'est donc après celle que la troupe effectuera chez M. de Guénégaud, le 21.

◇ Ces pages du Registre ont été remplies tardivement.

- Ce même jour est enregistré le privilège des *Fâcheux*, qu'il a obtenu le 5 février précédent. Voir BNF, ms. fr. 21945, f^o 11v^o :

Le 14 février 1662. Jean-Baptiste Poquelin de Molières nous a fait présenter un privilège de Sa Majesté, obtenu sous son nom, pour l'impression d'un livre intitulé *Les Fâcheux*, comédie en vers français de sa composition, pour le temps et espace de cinq années, en date du 5 février 1662, par lequel il est enjoint de fournir les exemplaires ordinaires, de faire registrer ledit privilège sur le livre de la communauté des libraires de Paris, et à faute de rapporter ès mains du Grand audencier en quartier un récépissé des bibliothécaires et du sieur Cramoisy de la délivrance actuelle desdits exemplaires avant de les avoir mis en vente, ledit privilège est déclaré nul et enjoint au syndic de la communauté des libraires de faire saisir tous les exemplaires pour n'avoir satisfait aux clauses portées par ladite permission. Nous avons enregistré ledit privilège auxdites conditions et à la charge que la distribution s'en fera par des libraires.

- La *Gazette* du 18 rapportera :

Le ballet royal fut dansé pour la seconde fois, en présence de la Reine mère et de Madame, et il ne parut pas seulement admirable à cette princesse, qui ne l'avait point encore vu, mais à tous ceux qu'il avait déjà charmés.

- Le même jour, dans une lettre adressée à André Falconet, Gui Patin écrit [III, 397] :

On dit que dans peu de jours le Roi doit aller au Parlement pour faire vérifier la convention qu'il a faite avec le duc Charles pour le duché de Lorraine. Le prince François et le duc Charles sont fils se sont retirés à petit bruit en Allemagne, voyant leur maison ruinée.

Le Roi achète Dunkerque au roi d'Angleterre, et l'on dit qu'il la rend au roi d'Espagne pour deux autres villes qu'il nous donne dans la Flandre. [...]

On va travailler vigoureusement au procès de M. Fouquet ; le Roi veut qu'il soit fait en quinze jours.

M. Arnauld d'Andilly, seigneur de Pomponne, secrétaire d'État, neveu de M. A. Arnauld le janséniste, docteur de Sorbonne et frère de l'évêque d'Angers, a reçu commandement du Roi de se retirer à Verdun. Il a répondu qu'il était prêt d'y obéir, mais qu'il priait le Roi de changer le lieu de son exil et de l'envoyer plutôt à Angers chez son frère, l'évêque du lieu. [...]

Il y a sur la rivière de Seine, près de Rouen, trente grands bateaux de blé pour venir à Paris, et quarante autres qui viennent de Dantzic et d'Amsterdam, et qui seraient déjà arrivés s'ils avaient eu le bon vent.

÷ Voir la lettre suivante au 24 février.

Mer 15 février 1662

Jeu 16 février 1662

Ven 17 février 1662

- *Les Fâcheux*. R : 1400 l.

÷ Cette recette de 1 400 livres est la plus forte produite par la pièce depuis sa création au Palais-Royal.

÷ Sous cette mention, La Grange écrit : « Une visite de *L'École des maris*. R : 220 l. » Mais il s'agit sans doute de la visite chez Mme d'Ecquevilly (voir au 14).

◇ Ni le titre de la pièce jouée, ni le tarif de la prestation ne sont indiqués ; mais cette mention, ajoutée après-coup selon toute apparence, est suivie d'une croix, sorte d'astérisque, qui renvoie probablement à la mention portée sous le 17 février.

◇ L'hôtesse de la troupe est Anne Saru [Sarrus], veuve depuis 1658 de Nicolas Hennequin, sieur d'Ecquevilly, maître des requêtes. Sur cette dame assez libertine, voir Tallemant, *Historiettes*, II, p. 274 et suivantes, et les notes d'Antoine Adam.

- La *Gazette* du 25 rapportera :

Le 17 du courant, le marquis de Fuentes, ambassadeur d'Espagne, arriva en cette ville, où il demeure *incognito* jusqu'à ce que tout soit disposé pour son entrée. Mais il ne laissa pas de se trouver le lendemain au Ballet royal...

Sam 18 février 1662

- Loret ouvre sa Lettre du jour par un exorde de carnaval :

Pour divertir l'Altesse aimable
 Pour qui mon cœur est immuable,
 Et rendre mes lecteurs contents,
 Justes Dieux ! faut-il qu'en ce temps,
 Temps de carnaval et de foire,
 Je travaille de l'écritoire,
 Enfermé seul dans la maison ?
 N'aurais-je pas plutôt raison
 D'aller à droit, d'aller à gauche ?
 Non pas pour faire la débauche
 (Car, à parler sans fiction,
 Le vin n'est pas ma faction)
 Mais pour exercer d'importance
 Le piquet, la prime et la chance ;
 Mais pour voir les momons follets ;
 Mais pour courir bals et ballets ;
 Pour, au lieu de faire des carmes,
 Aller voir la cour et ses charmes,
 Pour voir l'illustre Toison d'Or,
 Pour voir Molière et Floridor,
 Pour entendre des harmonies,
 Pour, dans les balles compagnies,
 Dire de tendres quolibets
 Aux Manons, Fanchons et Babets.
 Mon inclination me porte
 À vouloir agir de la sorte,
 Et la saison de maintenant,

Qu'on nomme Carême-prenant,
 Nous semble autoriser à suivre
 Cette douce façon de vivre
 Qui donne maint contentement ;
 Mais je ne puis présentement ;
 Il faut, de toutes ces délices,
 Faire aujourd'hui des sacrifices,
 Danses, jeux, théâtres, concerts,
 À la princesse que je sers.

- Le ballet d'*Hercule amoureux* est dansé pour la troisième fois [la *Gazette* du 25].
- Le même jour sont achevés d'imprimer, pour le compte de Jean Guignard, « *Les Fâcheux*, comédie de J.-B. P. Molière ».
 - ÷ Le privilège, signé Bouchet et daté du 5 février, a été accordé à Jean-Baptiste Poquelin pour l'impression d'un « livre intitulé *Les Fâcheux*, comédie en vers français » [BNF, ms. fr. 16754, f° 92v^o]. Il a été enregistré neuf jours plus tard, le 14, en des termes qui ne sont pas anodins [BNF, ms. fr. 16754, f° 92 v^o].
 - ÷ Le livre est dédié « Au Roi » :

Sire,
 J'ajoute une scène à la comédie ; et c'est une espèce de fâcheux insupportable qu'un homme qui dédie un livre. Votre Majesté en sait des nouvelles plus que personne de son royaume, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'Elle se voit en butte à la furie des épîtres dédicatoires. Mais, bien que je suive l'exemple des autres, et me mette moi-même au rang de ceux que j'ai joués, j'ose dire toutefois à Votre Majesté que ce que j'en fais n'est pas tant pour lui présenter un livre que pour avoir lieu de lui rendre grâces du succès de cette comédie. Je le dois, Sire, ce succès qui a passé mon attente, non seulement à cette glorieuse approbation dont Votre Majesté honora d'abord la pièce, et qui a entraîné si hautement celle de tout le monde, mais encore à l'ordre qu'Elle me donna d'y ajouter un caractère de fâcheux, dont Elle eut la bonté de m'ouvrir les idées Elle-même⁴, et qui a été trouvé partout le plus beau morceau de l'ouvrage. Il faut avouer, Sire, que je n'ai jamais rien fait avec tant de facilité, ni si promptement que cet endroit où Votre Majesté me commanda de travailler. J'avais une joie à lui obéir qui me valait bien mieux qu'Apollon et toutes les Muses ; et je conçois par là ce que je serais capable d'exécuter pour une comédie entière, si j'étais inspiré par de pareils commandements. Ceux qui sont nés en un rang élevé peuvent se proposer l'honneur de servir Votre Majesté dans les grands emplois, mais pour moi, toute la gloire où je puis aspirer, c'est de la réjouir. Je borne là l'ambition de mes souhaits, et je crois qu'en quelque façon ce n'est pas être inutile à la France que de contribuer quelque chose au divertissement de son roi. Quand je n'y réussirai pas, ce ne sera jamais par un défaut de zèle ni d'étude, mais seulement par un mauvais destin qui suit assez souvent les meilleures intentions, et qui sans doute affligerait sensiblement, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet, J.-B.P. Molière.
 - ÷ Il n'est pas sans intérêt de comparer cette épître avec celle que Quinault placera en tête de son *Agrippa*, achevé d'imprimer le 25 janvier 1663.
 - ÷ La proximité du mariage de Molière (le 20) donne à l'acceptation par Louis XIV de cette protection une allure de cadeau de noces.
- Dans une lettre qu'il adresse ce jour-là à Pierre-Daniel Huet [*Lettres*, II, 208], Jean Chapelain s'en prend à l'abbé de Marolles avec une grande violence :

Je viens à votre censeur du Faubourg [Saint-Germain]. Si vous croyez que son écrit vous puisse nuire auprès du moindre des habiles, vous lui faites trop d'honneur et ne le connaissez guère. Ceux qui ne bougent de chez lui le bernent au sortir en toute rencontre, et vous trouverez ici une épigramme de Furetière, l'un de ses familiers, qui vous fera voir en quel prédicament il est parmi eux. Ce serait un bon homme, s'il n'était cupide de gloire et si jaloux de tous ceux qui en ont acquis par leurs ouvrages, surtout en fait de traductions. Celles de M. d'Ablancourt¹ l'ont mis à la mort. Il l'attaqua ridiculement, et à sa mode, sur César, et le combat eût eu une fâcheuse suite pour lui, si M. de Laon [César d'Estrées], qui l'aime, ou par accoutumance ou par pitié, n'y fût pas venu mettre les holas.

Jamais homme n'a plus brouillé de papier que lui, ni fait perdre plus d'argent aux simples qui, prévenus de sa qualité et conseillés par leur faiblesse, s'imaginent qu'il traduit bien parce qu'il traduit beaucoup. Cependant, outre qu'il parle assez souvent mal français et qu'il n'a guère les fondements de notre langue, il est tout à fait aveugle dans les anciennes, et, pour se jeter à tout comme il fait, il n'a que de la

4. La syntaxe est pour le moins obscure.

présomption et de la témérité, par lesquelles il dupe la canaille. Jamais homme n'envisagea moins la vérité, n'entendit moins les auteurs, pour peu qu'ils soient difficiles, ne crut moins important de les rendre fidèlement, ni ne distingua moins les termes, pour les employer selon leur terminaison et leur corps, ou selon leur âme et leur signification : témoin son *amphore* et d'autres semblables. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'il ne conçut jamais moins la matière qu'il manie, n'eut moins de teinture des préceptes de l'éloquence et de la poésie, ni ne sut moins les principes de la philosophie. Avec tout cela, aucun n'eut jamais plus cette démangeaison, ce *scribendi cacoethes* du satirique [Juvénal, Sat. VII], et ne pensa s'honorer davantage en se déshonorant. Tenez à bonheur de n'être pas à son goût, c'est pour vous le meilleur signe du monde. Il y a avantage d'être l'antipode de ces gens-là.

Pour moi, je réputai à grande fortune, lorsqu'il s'avisait de n'être pas de mes amis et de payer d'ingratitude les avis salutaires qu'il m'avait demandés sur sa version de Virgile. Il se fâcha de ma sincérité et se figura que mes notes étaient pour lui des notes d'infamie, étaient des effets de jalousie ou de présomption. Il me mordit dans une de ses préfaces sur une traduction que je fis à l'âge de vingt ans sans nom et pour complaire à des personnes de qualité de mes amies. Il entra depuis vilainement dans la conspiration de Mesnardière et de Linières, et fut le promoteur du libelle du premier et son correcteur d'imprimerie [= la *Lettre du Sr du Rivage* [= La Mesnardière], contenant quelques observations sur le poème épique et sur le poème de la Pucelle parue le (ou du moins datée du) 13 janvier 1656]. Et voilà qu'il s'est encore rué sur moi dans son risible *Traité de l'épique* (sic ; voir au 2 janvier 1662), que je n'ai point vu et que je suis certain qui n'est pas digne qu'on le voie, vu la profondeur de l'ignorance du compagnon et les épines du sujet, et pour l'intelligence duquel les esprits les plus sensés et les plus éclairés ne seraient pas trop bons encore.

C'était assez que vous eussiez parlé des conditions requises à la bonne version pour vous le mettre à dos, et comme il était bien assuré qu'il ne trouverait pas chez vous de quoi flatter sa vanité, il n'avait garde qu'il ne vous attaquât, combattant pour cela envers et contre tous, *tanquam pro aris et focis*. S'il concevait mieux ce qu'il lit, il ne vous aurait peut-être pas imposé si effrontément dans ce qu'il allègue comme de vous ; son esprit a la jaunisse et ne vit jamais les choses comme elles sont.

Cela n'est pourtant point plaisant, qu'il vous décrie ainsi en langue vulgaire auprès des jeunes palatins, car auprès des habiles ce n'est que lui seul qu'il décrie. Encore si ces calomnies-là ne tombaient qu'à vos secondes ou troisièmes productions, vous diriez qu'il veuille étouffer votre gloire à sa naissance. Vous me manderez en quelle disposition cet (sic) insulte vous a laissé.

÷ De quel « écrit » de Marolles est-il question ? Du Virgile en trois volumes qui vient d'être imprimé (voir au 2 janvier précédent) ? Sans doute pas, puisque l'abbé n'y prend à partie que le sieur de l'Estang, alias Gaspard de Tende, l'auteur des *Règles de la traduction*. La précision finale « il vous décrie ainsi en langue vulgaire auprès des jeunes palatins » donne à penser que l'« écrit » en question ne s'adressait qu'à un public de jeunes gens et qu'il s'agit donc d'un manuscrit plutôt que d'un imprimé.

÷ Le livre de Pierre-Daniel Huet qui a déterminé Marolles à produire cet écrit jugé calomnieux est l'essai *De Interpretatione libri duo, quorum prior est De optimo genere interpretandi, alter De claris interpretibus*, imprimé par Sébastien Cramoisy, au cours du second semestre 1661, avec un privilège accordé le 5 juillet 1661 et signé Maboul, essai qui s'achevait sur ces lignes, qui pourraient concerner Marolles :

Possum plures persequi, quos interpretandi laude duci video ; sed maxima eorum pars pessimæ ætatis hujus consuetudini obsecuta, summa licentia et levissima fide in eo sese gessit negotio, ut vix in interpretibus locum tenere possit ; et hæc ipsa præterea, quæ collegi, vereor ne fuerint longiora, certe non nimis verecunda fuisse perspicio : sed si cum rei immensitate comparetur oratio mea, ita brevis etiam videbitur ; causam autem in tempus conferre conatus sum.

◇ Le sieur Maboul, qui a signé le privilège, est le même qui, le 24 juillet 1654, a signé celui accordé par Matthieu Molé à Marolles pour « l'Office de la Semaine sainte, les Psaumes de David, les Cantiques de l'Église, l'Office de la Vierge, et autres pièces traduites de latin en français qui font partie du Bréviaire romain, et la sainte Bible tant en latin qu'en français ».

◇ En 1680, Sébastien Mabre-Cramoisy recyclera les invendus de cette édition en une soi-disant « nouvelle édition ».

◇ On peut penser que, stimulé par le livre de Huet qu'il prend comme un défi, Marolles se lance, de manière brouillonne et expéditive, dans la rédaction de ses notes sur la Bible.

÷ On peut mettre la lettre de Chapelain à Huet en rapport avec ce qu'il écrira au cours de cette même année dans la « Liste de quelques gens de lettres français vivants en 1662 » :

L'abbé de Marolles. C'est un écrivain rapide, dont le style est ce qu'il y a de moins mauvais. Il n'est pas sans savoir, mais il est sans aucun jugement. Il traduit, et mal. Ce qu'il fait de mieux sont les généalogies.

÷ Voir la lettre suivante de Chapelain à Huet au 11 mars 1662.

Dim 19 février 1662

• Dimanche gras.

- L'évêque d'Amiens prêche à l'Oratoire devant le roi, la reine et la Reine mère [*Gazette* et Loret du 25, voir au 21].
- Au Palais-Royal : *Les Fâcheux*. R : 887 l.
÷ Sous cette mention, La Grange écrit : « Une visite des *Fâcheux*. R : 220 l. » Mais il s'agit peut-être de la visite du 21 chez M. de Guénégaud. Voir à cette date.

Lun 20 février 1662

• Lundi gras.

- Le père Senaut prêche à l'Oratoire devant le roi, la reine et la Reine mère [*Gazette* et, au 21, et Lettre de Loret du 25].
- Le Ballet d'*Hercule amoureux* est dansé pour la quatrième et dernière fois. Voir la *Gazette* du 25 et la Lettre de Loret du même jour, v. 21-170.
- Ce même jour est célébré, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, le mariage de Molière et d'Armande Béjart. Le registre paroissial, détruit en 1871, portait :
Du lundi vingtième.
Jean-Baptiste Poquelin, fils du sieur Jean Poquelin et de feu Marie Cressé, d'une part, et Armande Grésinde Béjart, fille de feu Joseph Béjart et de Marie Hervé d'autre part, tous deux de cette paroisse, vis-à-vis le Palais-Royal, fiancés et mariés tout ensemble par permission de M. de Comtes, doyen de Notre-Dame et grand-vicaire de Mgr le cardinal de Retz, archevêque de Paris, en présence dudit Jean Poquelin, père du marié, et de ladite Marie Hervé, mère de la mariée, et Louis Béjart et Madeleine Béjart, frère et sœur de ladite mariée, et d'autres, avec dispense de deux bans.
[Signatures] J.B. Poquelin. Armande Grésinde Béjard. J. Poquelin. Louis Béjard. A. Boudet. Béjart. Marie Hervé.
÷ À noter, là encore, l'absence de Geneviève Béjart. De même, Armande sera absente au mariage de sa « sœur » en 1664 (mais elle aura signé le contrat).

Mar 21 février 1662

• *Mardi gras*.

- Contrairement à ce qu'il a fait les deux années précédentes et à ce qu'il fera les années suivantes, La Grange ne note pas qu'il s'agit du mardi gras.
÷ Au bas de la page 33 de son registre [relâche de Pâques de l'année 1661, note rajoutée plus tard], il a noté : « Monsieur de Molière épousa Armande Claire Elisabeth Grésinde Béjart le mardi gras de 1662. »
- Au Palais-Royal : *Les Fâcheux*. R : 845 l.
- Le soir [?] : visite chez M. de Guénégaud. *Les Fâcheux*. R : 220 l.
÷ Qui est l'hôte de la troupe ?
÷ J'incline à penser que cette visite a eu lieu le 19.
- L'abbé Le Vayer (sans doute Michel, aumônier d'Anne d'Autriche, voir au 1^{er} janvier 1658) prêche à l'Oratoire, en présence du roi, de la reine et de la Reine mère. Dans sa Lettre du 25, Loret écrit, v. 176-196 :
Les trois derniers jours de débauche,
Nos trois augustes Majestés,
Vrais modèles de piété,
Dignes du ciel et de sa gloire,
Furent entendre à l'Oratoire,
Durant que couraient les momons,
Messes, vêpres et trois sermons

De trois de nos sacrés oracles,
 Qui sont éloquents à miracle :
 Monsieur d'Amiens, père Senaut,
 Dont le renom vole bien haut,
 Qui les deux premiers jours prêchèrent
 Et le tiers la chaire cédèrent
 À monsieur l'abbé Le Vayer,
 Qui, sans nullement bégayer,
 Fit admirer à l'auditoire
 Son rare esprit et sa mémoire
 Et fut mis par plusieurs docteurs
 Au rang des grands prédicateurs,
 Dont autant que ville du monde
 Paris présentement abonde.

÷ La *Gazette* écrira quant à elle [196], résumant les trois jours gras :

Le 19, la Reine mère fit le matin ses dévotions en l'église des prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, et l'après-dînée y retourna avec la reine au sermon de l'évêque d'Amiens.

Le 20, le roi, ces deux princesses et Monsieur y assistèrent à la messe, chantée par la musique de Sa Majesté, et la Reine mère y entendit aussi, l'après-dînée, la prédication du père Senault.

Le 21, Leurs Majestés, avec lesquelles était encor Monsieur, s'y trouvèrent derechef à la messe, chantée par la même musique, et l'après-dînée, les reines, accompagnées de Mademoiselle et de grand nombre de personnes de qualité, y allèrent au sermon de l'abbé Le Vayer, qui se fit admirer, ainsi que les deux autres, puis assistèrent à complies et au salut.

Tellement qu'on peut dire que cette cour, où la piété a toujours été si éclatante, par l'exemple de la plus religieuse princesse du monde, parut toute sainte, en ces jours qui semblent dédiés au dérèglement, et servit d'un illustre et puissant motif à une bonne partie du peuple, d'éviter l'écueil qui en faisait perdre tant d'autres.

Mer 22 février 1662

• Mercredi des Cendres, début du carême.

• La *Gazette* du 25 rapportera :

Leurs Majestés, avec lesquelles était Monsieur, ouïrent messe en la chapelle du Louvre, et y reçurent les cendres des mains de l'abbé Le Camus ; puis la Reine mère, accompagnée de plusieurs princesses, alla continuer ses pieux exercices au Val-de-Grâce, où elle entendit le sermon que l'abbé de Fromentières y fit sur le sujet, avec grande satisfaction de son auditoire.

Le même jour, le roi alla à la promenade en la plaine de Grenelle.

Jeu 23 février 1662

• Le roi va à la chasse au bois de Vincennes [la *Gazette*, *id.*]

Ven 24 février 1662

• *Les Fâcheux*. R : 604 l.

• C'est à cette date que Jules Lair situe [Louise de La Vallière, 85] la fuite de La Vallière au couvent de Chaillot.

÷ Voir les *Mémoires* de Mlle de Montpensier :

Il y eut tout cet hiver beaucoup de tracasseries : la reine mère était dans de grandes inquiétudes de l'amour du roi [pour La Vallière]. Monsieur et Madame avaient la demoiselle logée chez eux ; ils en étaient fort aises, quoiqu'ils n'y eussent guère de part. Je ne sais quel chagrin il prit un jour à La Vallière : un beau matin, elle s'en alla ; on ne savait où elle était ; c'était en carême. La reine [mère] était si inquiète avant que d'aller au sermon : on avait peur que la reine s'aperçût de quelque chose. Le roi ne fut pas au sermon. La reine alla après à Chaillot ; et le roi alla tout seul, avec un manteau sur le nez, à Saint-Cloud, où l'on sut qu'elle [La Vallière] était dans un petit couvent. La tourière ne voulut pas parler à lui. Enfin on lui fit parler, et il la ramena. Cela fit de grandes affaires, dont je n'ai que faire de parler.

• Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 400] :

Il est venu du blé de Rouen, mais la police est ici si mauvaise que le blé ne rabaisse point, sur quoi les pauvres crient bien fort, *nec tamen habetur ratio tot querelarum*.

÷ Voir aux 6 décembre et 14 février précédents.

Sam 25 février 1662

- Dans sa Lettre du jour, après avoir longuement décrit la dernière du ballet d'*Hercule amoureux*, Loret écrit, v. 157-170 :

Ce ballet du plus grand des rois
 Eût été dansé plus de fois,
 Mais à la requête et prière
 De la pieuse Reine mère,
 Le carême étant survenu,
 J'ai su du discours ingénu
 D'un de mes voisins nommé Jacques
 Qu'on l'a salé pour après Pâques.
 Mais d'autres gens mieux éclairés,
 Prétendant en être assurés,
 En discourent d'une autre sorte
 Et disaient mardi sur ma porte
 Que ce ballet, étant cassé,
 Ne serait jamais plus dansé.

÷ La même chose s'est produite en 1659. Voir les *Mémoires* de Mlle de Montpensier.

- Ce même jour, est créé, au théâtre du Marais, *Sertorius*, de Pierre Corneille. Loret en rendra compte dans sa Lettre du 4 mars, v. 213-264 :

Depuis huit jours, les beaux esprits
 Ne s'entretiennent dans Paris
 Que de la dernière merveille
 Qu'a produite le grand Corneille,
 Qui, selon le commun récit,
 A plus de beautés que son *Cid*,
 A plus de forces et de grâces
 Que *Pompée* et que les *Horaces*,
 A plus de charmes que n'en a
 Son inimitable *Cinna*,
 Que l'*Edipe* ni *Rodogune*,
 Dont la gloire est si peu commune,
 Ni même ment qu'*Héraclius*,
 Savoir le grand *Sertorius*,
 Qu'au Marais du Temple l'on joue,
 Sujet que tout le monde avoue
 Être divinement traité,
 Nonobstant sa stérilité ;
 Et c'est en un semblable ouvrage
 Ce qu'on admire davantage.
 On ne voit en cette action
 Tendresse, amour ni passion,
 Ni d'extr'ordinaire spectacle
 Et passe pourtant pour miracle.
 Certes, cet illustre Normand,
 Qui n'écrit rien que de charmant,
 De merveilleux et d'énergique,
 Passe, en qualité de tragique,
 Les poètes les plus hardis
 Du temps présent et de jadis.
 Il fait mieux, dit-on, qu'Euripide,
 Buveur de l'onde aganipide,
 Mieux que Sénèque le romain,
 Prisé de tout le genre humain,
 Et bref, mieux que défunt Sophocle,
 Qui n'a de rime qu'Empédocle,
 Mais dont les esprits mieux sensés
 Disent encor du bien assez,
 Depuis deux mille ans que cet homme
 Est mort, bien loin par-delà Rome.
 Les comédiens du Marais,
 Poussés de leur propre intérêt,
 Et qui, dans des choses pareilles,
 Ne font leur métier qu'à merveilles,
 S'efforcent à si bien jouer
 Qu'on ne les en peut trop louer,
 Et, pour ne pas paraître chiches,
 On leur voit des habits si riches,

Si brillants de loin et de près,
Et pour le sujet faits exprès,
Que chaque spectateur proteste
Qu'on ne peut rien voir de plus leste.

÷ Voir Lancaster, *HDFL*, III, 2, p. 471 et suivantes ; G. Couton, *La Vieillesse de Corneille*, 72-82, et *Répertoire* de Mélèse.

÷ Sur le thème du vieil amoureux et ses rapports avec les sentiments de Corneille pour Marquise Duparc, voir Couton, *op. cit.*, p. 73-74.

÷ Reprise, le 23 juin, par la troupe de Molière.

÷ Emprunts de Molière à la pièce.

• Le même jour, incidents à l'entrée du Palais-Royal ; les comédiens français et italiens déposent plainte. Voir *Cent ans*, p. 370-373.

÷ Les trois plaignants italiens sont « les seigneurs Thibert [Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche], Dominique et Octaves [Ottavio Costantino Costantini, dit Gredelin] ». Le premier et le troisième ont signé la plainte : « Tiberio » et « Ottavio » ; mais « Dominique » n'a pas signé. Mmes Jurgens et Maxfield-Miller pensent [*Cent ans*, 370, n. 5] qu'il s'agit de Domenico Biancolelli. Si tel est le cas, son arrivée à Paris doit être très récente, car sept mois plus tôt, le 5 juillet 1661, Louis XIV écrivait encore au duc de Parme pour lui demander un nouvel Arlequin.

Dim 26 février 1662

• Premier dimanche de carême.

• Au Palais-Royal : *Les Fâcheux*. R : 416 l.

• La *Gazette* du 4 mars rapportera :

Le 26, Sa Majesté nomma le sieur [Pierre] de Marca, archevêque de Toulouse, à l'archevêché de Paris, vacant par la démission volontaire du cardinal de Retz.

÷ Trois jours plus tard, dans une lettre datée du 29 février (sic), Gui Patin écrira à André Falconet [III, 402] :

Le cardinal de Retz a donné sa démission de l'archevêché de Paris, duquel, une heure après, le roi envoya le brevet à M. de Marca, archevêque de Toulouse. Voilà bien du malheur pour le premier, qui est un honnête homme, et une étrange fortune pour le second, qui vient de si loin à une si belle charge. On dit aussi qu'il deviendra cardinal, mais il est déjà bien vieux, et je crois qu'il a plus de soixante-dix ans. Je l'ai entretenu deux heures dans sa chambre depuis [= il y a] un mois ; il a encore l'esprit fort présent, mais je le trouve sec et cassé : *senectus ipsa morbus est*.

÷ Dix ans plus tôt, le 28 juin 1652, Gui Patin avait commenté pour le même correspondant la récente nomination de Pierre de Marca à l'archevêché de Toulouse [III, 3-4] :

On nous apprend ici que l'archevêché de Toulouse a été conféré à M. de Marca, évêque de Couserans, moyennant 50 000 écus qu'il a donnés au cardinal Mazarin. Voilà une grande fortune pour cet homme ambitieux. Il était de bas lieu : après avoir étudié, il devint ministre du parti des réformés, dont il était. S'étant changé, il devint jésuite. Puis, ayant quitté la Société, il se maria et devint conseiller au parlement de Pau, puis président. Ensuite, il vint à Paris, et, par la faveur de M. le chancelier Séguier, il fut fait conseiller d'État ordinaire, après intendant de justice en Catalogne, puis évêque de Couserans, après avoir longtemps attendu ses bulles, qu'il ne pouvait avoir de Rome à cause de la querelle qu'il avait avec les jésuites depuis qu'il les avait quittés, et qu'enfin il n'a eues qu'en se raccommodant avec eux. À la fin, le voilà archevêque de Toulouse. Quand il aura payé ses dettes, si un bonnet rouge se présentait à vendre, il est sûr qu'il l'achèterait aussi.

÷ Sur le nouvel archevêque, voir Jean Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal* ; Godefroi Hermant, *Mémoires*, V, en particulier les pages 444, 482, 483, et François Gaquère, *Pierre de Marca (1594-1662), sa vie, ses œuvres, son gallicanisme*, Paris, Lethielleux, 1932. L'historienne Marguerite-Marie Shibano en donne un résumé dans son article sur Gabriel de Ciron, dans la *Revue d'histoire de la spiritualité (Revue d'ascétisme et de mystique)*, n^{os} 205-206, 1976, p. 119 :

Béarnais d'origine, président au parlement de Pau (1622), conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé (1639), intendant de justice, police et finances (1631), commissaire délégué par Louis XIV en Catalogne (1644-1651), c'était un érudit, un homme politique souple et avisé, un serviteur fidèle à la Cour, tout dévoué à Richelieu et à Mazarin. Foncièrement gallican, il sait aussi être l'ami des jésuites. Devenu veuf en 1631, il fut nommé par Louis XIII à l'évêché de Couserans en 1642, mais ne reçut ses bulles qu'en 1648 : son *De Concordia*, jugé trop gallican par la cour

de Rome, avait causé ce retard. Ordonné le 2 avril de la même année, son sacre eut lieu en la cathédrale de Narbonne, le 25 octobre suivant. [Le 28 mai 1652, le roi le nomma à l'archevêché de Toulouse] en récompense de ses services. Il tarda cependant jusqu'au 16 mars 1655 à prendre possession personnelle de son siège, et, de toute façon, il ne fut pas un évêque résident. Son action de conciliation se révélera toujours efficace, mais il sera un adversaire déterminé du jansénisme.

÷ De 1654 à 1662, il a pour secrétaire Étienne Baluze, qui, après avoir été secrétaire de l'évêque d'Auch de 1662 à 1667, sera bibliothécaire de Colbert. Voir au 11 août 1667.

÷ Vers la fin d'octobre 1658, il avait été nommé ministre d'État par Louis XIV. Voir au 2 novembre 1658.

÷ Pierre de Marca mourra le 29 juin suivant. Le lendemain, Louis XIV nommera Hardouin de Beaumont de Pérefixe pour lui succéder.

÷ Dans une lettre écrite beaucoup plus tard, Henry Le Bret évoquera Pierre de Marca en ces termes [*Lettres diverses*, p. 258] :

Il avait été mon archevêque à Toulouse et à Paris, où j'ai eu l'honneur de le voir souvent, et même de conférer et de manger avec lui...

÷ Ces lignes confirment que Le Bret se trouve à Paris au cours des six premiers mois au moins de l'année 1662.

• Suite de la *Gazette* du 4 :

Le même jour, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur, Mademoiselle et grand nombre de seigneurs et dames, ouïrent en la chapelle du Louvre le sermon de l'abbé Bossuet, dont elles furent très satisfaites.

÷ Bossuet prononce ce jour-là un « Sermon sur le prédication évangélique ».

÷ Faut-il compter Anne d'Autriche parmi « Leurs Majestés » ? Ni la *Gazette* ni Loret n'en disant rien, après Floquet et Lebarq j'en déduis que non. On retrouvera une formulation semblable le 3 mars.

÷ La Reine mère est donc absente aux deux premiers sermons que Bossuet a préparés pour ce Carême ; cela ne témoigne pas en faveur de cette grande proximité dont parlent les historiens.

Lun 27 février 1662

• Séance solennelle au Parlement, au cours de laquelle, en présence du roi, de la reine, des princes du sang et des ducs, est lu et enregistré le Traité par lequel le duc de Lorraine fait don à Louis XIV de ses États, s'en réservant la jouissance sa vie durant.

Mar 28 février 1662

• *Les Fâcheux*. R : 343 l.

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 4 mars,

le fils du prince de Conti fut baptisé dans la chapelle du Louvre par l'évêque de Mirepoix, et nommé Louis, par le roi avec la Reine mère, en présence de Mademoiselle, des princesses ses sœurs, du prince et de la princesse de Condé, du duc d'Enghien et de quantité d'autres seigneurs et dames.

÷ Dans sa Lettre du même 4 mars, Loret précisera, v. 155-164 :

Le père de ce petit prince
Est encore dans sa province,
Ou, pour parler plus nettement,
Dans son noble gouvernement,
Avec sa charmante compagne,
Qui très volontiers l'accompagne,
Ce cadet du fameux Condé
Ayant aux États présidé
Dans Béziers, ville antique et belle,
Et même zélée et fidèle.

• Ce même jour, Jean Donneau de Visé obtient un privilège pour l'impression d'un livre intitulé *Les Nouvelles nouvelles*, qui paraîtra presque un an plus tard, le 9 février 1663 (voir à cette date). Ce privilège est ainsi libellé, du moins dans l'imprimé :

[...] Notre bien aimé Jean D... nous a fait remontrer qu'il a composé *Les Succès de l'Indiscrétion* et *Les Nouvellistes*, pièces en prose et en vers qu'il désirerait faire imprimer et mettre en public...

÷ Un autre privilège a, semble-t-il, été obtenu le 21 décembre 1661. Voir à cette date.

Mer 1 mars 1662

• La *Gazette* du 4 rapportera :

Le premier du courant, le roi et la reine allèrent à Versailles, d'où Leurs Majestés revinrent le même jour ; et la Reine mère entendit la prédication au Louvre, puis alla au salut et à la procession en l'église des Quinze-Vingt, où se célébrait la fête de l'ange gardien.

Le roi, continuant à chercher tous les moyens de faire goûter à ses sujets les premiers fruits de la paix, non content de les avoir déchargés en plusieurs endroits d'une notable partie des tailles, a donné ses ordres pour faire venir des blés, tant du Languedoc et des autres provinces éloignées de son royaume que de la Prusse, afin de remédier à la disette qui en a été causée par le désordre des saisons.

÷ Le rédacteur de la *Gazette* ne prend pas la peine de nommer le prédicateur que la Reine mère entend ce jour-là. Il s'agit pourtant (comme pendant toute cette station du carême) de l'abbé Bossuet, lequel, s'il faut en croire l'abbé Lebarq [*CE.O.*, IV, 193] prononce un sermon dont le texte n'a pas été conservé, et qui a peut-être été « Sur la prière et le culte dû à Dieu ».

Jeu 2 mars 1662

Ven 3 mars 1662

• *L'École des maris*. R : 275 l.

÷ À l'exception de la visite faite chez l'abbé de Richelieu le 6 décembre précédent, c'est la première fois que la troupe joue cette « petite pièce » seule.

• Ce jour-là, s'il faut en croire l'abbé Lebarq [*CE.O.*, IV, 193], Bossuet prononce au Louvre un sermon dont le texte n'a pas été conservé, et qui a peut-être été « Sur la prière et le culte dû à Dieu ».

÷ Anne d'Autriche ne semble pas être présente, si l'on en croit la *Gazette* du 11, p. 247 :

Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur et Mademoiselle, ouïrent au Louvre la prédication de l'abbé Bossuet.

Sam 4 mars 1662

• Vers la fin de l'après-midi, Louis XIV revoit Raisin, son épinette et ses enfants. Loret rend compte de l'événement dans sa Lettre du 11, v. 61-122 :

Cet homme qui met en pratique,
 Quand il lui plaît l'art de musique,
 Ce Raisin, habile Troyen
 Qui, l'an passé, trouva moyen
 De donner au roi le régale
 D'une épinette machinale
 Qui d'elle-même, en tons bien clairs,
 Exprimait toutes sortes d'airs,
 Et tels que de sa symphonie
 Les désirait la compagnie,
 Et, ce qui paraissait plus qu'humain,
 Le tout par des ressorts internes
 Qui plairaient à des holophernes,
 Et dont je fis lors quelque écrit :
 Ce Raisin, donc, homme d'esprit,
 En a fait une autre excellente,
 De la première différente,
 Qui certes vaut son pesant d'or
 Et surprend cent fois mieux encor.
 L'autre jour, autant qu'on peut dire,
 Il en charma notre-dit sire,
 En ayant presque à tous moments
 Cent et cent applaudissements.
 Berthod, dont la voix est si belle,
 Pour cabinet et pour chapelle,
 Mais, à parler sincèrement,
 Qui ne fait rien de l'instrument,
 N'est pas auteur de la machine
 (Si je mens, je veux qu'on m'échine),
 Mais c'est lui qui, de bonne foi,
 En donna connaissance au roi,
 Qui par les yeux et les oreilles
 Y prit du plaisir à merveilles
 Samedi vers la fin du jour,
 Et plusieurs des grands de la cour

Qui (toutefois sans complaisance)
 En dirent du bien, d'importance,
 Et de trois beaux enfants aussi
 (Dudit Raisin le cher souci) ;
 Qui dansaient avec castagnettes
 Bien mieux que des marionnettes,
 Eux étant presque aussi petits :
 Oui, oui, les ayant vus gratis,
 Je puis avec peu d'hyperbole
 Vous l'assurer sur ma parole. [...]
 Certes, tous les grands et les grandes,
 Dont les oreilles sont friandes
 De doux et de justes accords,
 Doivent voir ces trois petits corps
 Et leur épinette enchantée
 Digne d'être à jamais vantée.

Dim 5 mars 1662

• Deuxième dimanche de carême.

÷ La *Gazette* du 11 rapportera que ce jour-là,

le 5, les reines allèrent au monastère des religieuses de Chaillot, assister à la vêtue de Mademoiselle de Mesme ; et le roi entendit le sermon au Louvre.

÷ Les deux reines n'écoutent donc pas Bossuet prononcer son sermon « Sur le Mauvais riche » ou « Sur l'impénitence finale » :

Ô Dieu clément et juste ! ce n'est pas pour cette raison que vous avez communiqué aux grands de la terre un rayon de votre puissance ; vous les avez faits grands pour servir de pères à vos pauvres ; votre providence a pris soin de détourner les maux de dessus leurs, afin qu'ils pensassent à ceux du prochain ; vous les avez mis à leur aise et en liberté, afin qu'ils fissent leur affaire et soulagement de vos enfants ; et la grandeur, au contraire, les rend dédaigneux ; leur abondance, secs ; leur félicité, insensibles, encore qu'ils voient tous les jours non tant des pauvres et des misérables que la misère elle-même et la pauvreté en personne, pleurante et gémissante à leur porte.

Je ne m'en étonne pas, Chrétiens ; d'autres pauvres plus pressants et plus affamés ont gagné les avenues les plus proches, et épuisé les libéralités à un passage plus secret. Expliquons-nous nettement : je parle de ces pauvres intérieurs qui ne cessent de murmurer, quelque soin qu'on prenne de les satisfaire, toujours avides, toujours affamés dans la profusion et dans l'excès même, je veux dire nos passions et nos convoitises. C'est en vain, ô pauvre Lazare ! que tu gémiss à la porte, ceux-ci sont déjà au cœur ; ils ne s'y présentent pas, mais ils l'assiègent ; ils ne demandent pas, mais ils arrachent. Ô Dieu ! quelle violence ! *Représentez-vous, Chrétiens, dans une sédition, une populace furieuse, qui demande arrogamment, toute prête à arracher si on la refuse* : ainsi dans l'âme de ce mauvais riche ; et ne l'allons pas chercher dans la parabole, plusieurs le trouveront dans leur conscience. Donc, dans l'âme de ce mauvais riche et de ses cruels imitateurs, où la raison a perdu l'empire, où les lois n'ont plus de vigueur, l'ambition, l'avarice, la délicatesse, toutes les autres passions, troupe mutine et emportée, font retentir de toutes parts un cri séditieux, où l'on n'entend que ces mots : « Apporte, apporte : *Dicentes : Affer, affer* », apporte toujours de l'aliment à l'avarice ; apporte une somptuosité plus raffinée à ce luxe curieux et délicat ; apporte des plaisirs plus exquis à cet appétit dégoûté par son abondance.

Parmi les cris furieux de ces pauvres impudents et insatiables, se peut-il faire que vous entendiez la voix languissante des pauvres qui tremblent devant vous, qui sont honteux de leur misère, accoutumés à la surmonter par un travail assidu. C'est pourquoi ils meurent de faim ; oui, Messieurs, ils meurent de faim dans vos terres, dans vos châteaux, dans les villes, dans les campagnes, à la porte et aux environs de vos hôtels : nul ne court à leur aide. Hélas ! ils ne vous demandent que le superflu, quelques miettes de votre table, quelques restes de votre grande chère. Mais ces pauvres que vous nourrissez trop bien au dedans épuisent tout votre fonds. La profusion, c'est leur besoin ; non seulement le superflu, mais l'excès même leur est nécessaire ; et il n'y a plus aucune espérance pour les pauvres de Jésus-Christ, si vous n'apaisez ce tumulte et cette sédition intérieure. Et cependant ils subsisteraient, si vous leur donniez quelque chose de ce que votre prodigalité répand, ou de ce que votre avarice ménage. [...]

Ha ! le ciel n'est pas encore fléchi sur nos crimes. Dieu semblait s'être apaisé en donnant la paix à son peuple ; mais nos péchés continuels ont rallumé sa juste fureur. Il nous a donné la paix, et lui-même nous fait la guerre : il a envoyé contre nous, pour punir notre ingratitude, la maladie, la mortalité, la disette extrême, une intempérie étonnante, je ne sais quoi de déréglé dans toute la nature, qui semble nous menacer de quelques suites funestes, si nous n'apaisons sa colère. Et dans les

provinces éloignées, et même dans cette ville, au milieu de tant de plaisirs et de tant d'excès, une infinité de familles meurent de faim et de désespoir : vérité constante, publique, assurée. Ô calamité de nos jours ! Quelle joie pouvons-nous avoir ? Faut-il que nous voyions de si grands malheurs ! Et ne nous semble-t-il pas qu'à chaque moment tant de cruelles extrémités que nous savons, que nous entendons de toutes parts, nous reprochent devant Dieu et devant les hommes ce que nous donnons à nos sens, à notre curiosité, à notre luxe ? Qu'on ne demande plus maintenant jusqu'où va l'obligation d'assister les pauvres ! La faim a tranché ce doute, le désespoir a terminé la question, et nous sommes réduits à ces cas extrêmes où tous les Pères et tous les théologiens nous enseignent, d'un commun accord, que, si l'on n'aide le prochain selon son pouvoir, on est coupable de sa mort, on rendra compte à Dieu de son sang, de son âme, de tous les excès où la fureur de la faim et le désespoir le précipite.

÷ La présence de Louis XIV se déduit de la péroraison : « Sire, Votre Majesté aime ce plaisir ; elle en a donné des marques sensibles, qui seront suivies de plus grands effets. C'est aux sujets à attendre, et c'est aux rois à agir, etc. »

- Au Palais-Royal : *L'École des maris*. R : 318 l.
- Le même jour, le peintre Nicolas Mignard, frère aîné de Pierre, qui vers 1657 a peint à Avignon plusieurs portraits de Molière, est reçu à l'Académie de peinture.

Lun 6 mars 1662

Mar 7 mars 1662

- Saint Thomas d'Aquin.
- *L'École des maris*. R : 233 l.
- L'abbé Le Vayer prononce l'éloge de Thomas d'Aquin devant les reines à l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré [la *Gazette* du 11, 248].
÷ Ici encore, il ne s'agit pas du fils du philosophe et ami de Molière, mais de son cousin Michel, aumônier d'Anne d'Autriche (voir au 1^{er} janvier 1658).

Mer 8 mars 1662

- La *Gazette* du 11 rapportera :
Le 8, le roi et la reine, accompagnés de grand nombre de seigneurs et dames, allèrent prendre le divertissement de la chasse à Saint-Germain-en-Laye, d'où Leurs Majestés retournèrent hier soir [= le 10].
Le même jour, la reine mère entendit encore le sermon du Louvre ; puis Sa Majesté, accompagnée de la princesse de Condé et de plusieurs autres dames, alla continuer ses dévotions en l'église de l'Hôpital de la Charité.
÷ Selon l'abbé Lebarcq [CE.O., IV, 193], Bossuet prononce ce jour-là un sermon « Sur l'Enfer », dont le texte n'a pas été conservé.

Jeu 9 mars 1662

Ven 10 mars 1662

- *L'Étourdi*. R : 208 l.
- Le même jour, selon Joël Cornette [*Chronique du règne de Louis XIV*, p. 107], création de l'Académie de danse. Elle compte treize académiciens tenus à donner des cours gratuits.
- La *Gazette* du 18 rapportera :
Le 10 de ce mois, la Reine mère ouït au Louvre la prédication de l'abbé Bossuet.
÷ Ce jour-là, selon l'abbé Lebarcq [CE.O., IV, 216], Bossuet prononce son [deuxième] sermon « Sur la Providence ».
÷ La *Gazette* ne dit rien d'autre de cette journée, mais elle a signalé dans son numéro précédent que le roi et la reine sont revenus de Saint-Germain-en-Laye le soir de ce jour.

Sam 11 mars 1662

- Suite de la *Gazette* :

L'11, cette princesse [la reine mère], au retour de l'église Notre-Dame, alla passer le reste de la journée au Val-de-Grâce, et la reine fit ses dévotions aux Capucines.

- Ce jour-là, Jean Chapelain écrit à Daniel Huet et revient sur les démêlés de ce dernier avec l'abbé de Marolles (voir au 18 février précédent) :

Vous jugez de votre grotesque juge [Marolles] bien plus sainement qu'il ne fait de vous. C'est un juge de village et au-dessous des pédaires ou pédanées, qui n'opinaient pas seulement du bonnet. Il donne de l'indignation à ceux qui ne l'aiment point et de la pitié à ceux qui l'aiment. Il n'y eut jamais de cervelle moins sensée ni qui eût moins de logique naturelle et d'acquise que celle-là. Il ne soupçonne pas même qu'il y ait au monde (sic) et il n'en entend que le son sans entendre ce qu'elle signifie. Il est le maître et l'écolier de son école unique en son espèce, et comme il n'a pu trouver d'université qui l'ait voulu [*mot manquant*] ni admettre dans la licence, il s'est licencié tout seul et à la manière d'un autre Graziano de Budri, faute d'autre *se addottorato da sestesso*, s'applaudissant dans sa solitude comme ce fou d'Argos qui, se figurant d'être à la comédie, passait tous ses jours *in vacuo lætus sessor plausorque theatro* [Horace, Épîtres, II, ii, v. 127-8], la seule diversité qu'il y a entre eux étant que l'un battait des mains aux pièces imaginaires et l'autre en bat à son imaginaire capacité. C'est donc bien fait à vous de mépriser ces censures que vous ne pourriez relever sans les mettre en quelque considération et faire penser aux simples qu'elles en valent la peine.

Dim 12 mars 1662

- Troisième dimanche de carême.

- L'*Étourdi*. R : 389 l.

- La *Gazette* du 18 rapportera que ce jour-là

leurs Majestés ouïrent encore le sermon au Louvre, à l'issue duquel la Reine mère, qui avait été le matin en l'église des Feuillants, y retourna au salut et à la bénédiction du Saint-Sacrement.

÷ Ce même jour, s'il faut en croire l'abbé Lebarq [*CE.O.*, IV, 238], Bossuet prononce un sermon qui porte peut-être « Sur la charité fraternelle », et dont seule la péroraison nous est parvenue.

÷ Il semble, à lire la *Gazette*, qu'Anne d'Autriche ne soit venue que pour le sermon de Bossuet.

÷ La présence de Louis XIV se déduit de la péroraison :

Mais si vous vous laissez gagner aux soupçons, si vous prenez facilement des ombrages et des défiances, prenez garde pour le moins, au nom de Dieu, de ne les porter pas aux oreilles importantes, et surtout ne les portez pas aux oreilles du prince : songez qu'elles sont sacrées, et que vous les profanez trop indignement, lorsque vous y portez ou les inventions d'une jalousie cachée, ou les injustes raffinements d'un zèle affecté. Infecter les oreilles du prince, ha ! c'est un crime plus grand que d'empoisonner les fontaines publiques et plus grand sans comparaison que de voler les trésors publics.

Le grand trésor d'un État, c'est la vérité dans l'esprit du prince. Et n'est-ce pas pour cela que le roi David avertit si sérieusement en mourant le jeune Salomon, son fils et son successeur ? « Prenez garde, lui dit-il, mon fils, que vous entendiez tout ce que vous faites, et de quel côté vous vous tournerez. » [...] Comme s'il disait : « Tournez-vous de plus d'un côté, pour découvrir tout à l'entour les traces de la vérité, qui sont dispersées. [...] Mais que ce soit vous-même qui vous tourniez, et que nul ne se joue à vous donner de fausses impressions. Entendez distinctement tout ce que vous faites, et connaissez tous les ressorts de la grande machine que vous conduisez. » [...] Salomon, suivant ce conseil à l'âge environ de vingt-deux ans, fit voir à la Judée un roi consommé ; et la France, qui sera bientôt un État heureux par les soins de son monarque, jouit maintenant d'un pareil spectacle.

Ô Dieu, bénissez ce roi que vous nous avez donné ! Que vous demanderons-nous pour ce grand monarque ? Quoi ? toutes les prospérités ? Oui, Seigneur ; mais bien plus encore : toutes les vertus, et royales, et chrétiennes. Non, nous ne pouvons consentir qu'aucune lui manque, aucune, aucune. Elles sont toutes nécessaires, quoi que le monde puisse dire, parce que vous les avez toutes commandées. Nous le voulons voir tout parfait, nous le voulons admirer en tout : c'est sa gloire, c'est sa grandeur, qu'il soit obligé d'être notre exemple ; et nous estimerions un malheur public, si jamais il nous paraissait quelque ombre dans une vie qui doit être toute lumineuse.

Oui, Sire, la piété, la justice, l'innocence de Votre Majesté font la meilleure partie de la félicité publique. Conservez-nous ce bonheur, seul capable de nous consoler, parmi tous les fléaux que Dieu nous envoie, et vivez en roi chrétien. *Il y a*

un Dieu dans le ciel, qui venge les péchés des peuples, mais surtout qui venge les péchés des rois [je souligne]. C'est lui qui veut que je parle ainsi ; et, si Votre Majesté l'écoute, il lui dira dans le cœur ce que les hommes ne peuvent pas dire. Marchez, ô grand roi, constamment sans vous détourner, par toutes les voies qu'il vous inspire ; et n'arrêtez pas le cours de vos grandes destinées, qui n'auront jamais rien de grand, si elles ne se terminent à l'éternité bienheureuse.

÷ La menace du châtement céleste nous plonge, trois ans à l'avance, dans *Le Festin de Pierre* de Molière.

Lun 13 mars 1662

- Achevé d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne et Gabriel Quinet, du *Baron de la Crasse*, de Raymond Poisson.

÷ La pièce sera jouée le 14 juillet 1662 à l'Hôtel de Bourgogne, le jour de la création de *Théagène*, de Gabriel Gilbert.

÷ Voir ce qu'en dira Donneau de Visé dans le tome III de ses *Nouvelles nouvelles*.

Mar 14 mars 1662

- *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 344 l.

- La *Gazette* du 18 rapportera :

Le 14, les reines, toujours d'une exemplaire piété, allèrent en l'église de l'Oratoire, assister au salut qui s'y dit depuis le 12, ainsi que dans les autres de cette ville, avec l'exposition du Saint-Sacrement, par l'ordre des grands vicaires, pour demander à Dieu une saison favorable aux biens de la terre.

Le même jour, Madame, se trouvant parfaitement guérie, vint visiter Leurs Majestés, qui lui témoignèrent une singulière joie, ainsi que toute la cour, où cette charmante princesse parut comme l'un de ses plus beaux astres. Elle alla voir aussi la reine d'Angleterre sa mère, au Palais Cardinal [= Royal].

Mer 15 mars 1662

- La *Gazette* du 18 rapportera :

Le 15, Sa Majesté fut prendre le divertissement de la chasse à Versailles ; et les reines, avec celle d'Angleterre, Monsieur et Madame, entendirent la prédication au Louvre.

÷ Sous cette date, dans son « Tableau chronologique de la carrière oratoire de Bossuet » [C.E.O., VIII, p. 637], l'abbé Lebarq indique seulement : « *Caritas Christi urget nos* » et renvoie à une page qui n'est pas la bonne.

÷ Il semble que le roi « boycotte » seul le sermon de Bossuet.

Jeu 16 mars 1662

- *Mi-carême*.

- La *Gazette* du 18 rapportera :

Le 16, le roi, qui se prépare à un magnifique carrousel, lequel doit faire la continuation des divertissements de la paix, retourna au manège de la Grande Écurie, avec les principaux de sa noblesse, magnifiquement montés et vêtus, pour y courir un prix, qui était un très beau diamant donné par la Reine mère, laquelle se trouva sur la terrasse des Tuilleries avec la reine, Madame, Mademoiselle et un très grand nombre de personnes de marque. Cette belle troupe, composée de Monsieur, du prince de Condé, du duc d'Enghien, du duc de Guise, du comte d'Armagnac et de plusieurs autres seigneurs, se signala dans la première course ; puis chacun, ainsi que Sa Majesté, en fit trois autres, avec l'émulation qu'il est aisé d'imaginer, ayant pour concurrent un si grand monarque. Mais ce prince, que la bonne fortune accompagne inséparablement pour couronner toutes ses actions, eut la gloire d'emporter le prix, avec une joie nompareille de toute l'assemblée, qui ne pouvait assez admirer sa bonne mine et son adresse. Cet agréable prélude avait été précédé de quatre autres, au même lieu, dans l'un desquels le comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, avait gagné une fort belle épée, donnée par le roi, le comte d'Armagnac une émeraude, donnée par Madame, et le marquis de Villequier une autre épée, donnée par la reine.

÷ Dans sa Lettre du même samedi 18, Loret écrira, v. 211-246 :

Attendant la pompeuse fête
À quoi toute la cour s'apprête,
Qui pour carrousel passera
Et dont même le roi sera,
Suivi d'un éclatant cortège,
On fait dans le royal manège

De belles courses tous les jours,
 Un peu devant l'heure du cours ;
 Et jeudi, qui fut le jour même
 Qu'on célébrait la mi-carême,
 Notre roi qui, comme l'on sait,
 Est en toutes choses parfait,
 Ayant pour concurrents illustres
 Des gens de dais et de balustres,
 À savoir des princes de sang
 Et d'autres d'un sublime rang,
 Gagna le prix par son adresse,
 Duquel prix avait fait largesse
 [*dans la marge* : un diamant]

Cette reine de grand renom
 Dont Anne d'Autriche est le nom,
 Princesse bonne entre les bonnes
 Et digne de mille couronnes.
 Auparavant, au même endroit,
 Saint-Aignan, comte fort adroit,
 (On me l'a dit dans une auberge)
 Gagna pour prix une flamberge
 De la main du roi son seigneur ;
 Villequier, autre homme d'honneur,
 En eut une autre encor fort riche
 Que donna Thérèse d'Autriche,
 Et le fils du comte d'Harcourt,
 [*dans la marge* : M. le comte d'Armagnac.]
 Un des beaux princes de la cour,
 Eut, au lieu d'épée ou de lame,
 Une émeraude de Madame,
 Qui fut un aimable présent,
 Et j'ai su cela d'un exempt.

Ven 17 mars 1662

• *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 275 l.

• Ce jour-là, Bossuet devrait prêcher dans la chapelle du Louvre ; mais les Gazettes n'en disent rien, et aucun texte ne nous est parvenu. L'abbé Lebarq indique seulement, dans le « Tableau chronologique de la carrière oratoire de Bossuet » [*Œ.O.*, VIII, p. 637] : « *Mulier, crede mihi.* »

Sam 18 mars 1662

• Arrestation de l'illuminé Simon Morin, de sa femme, de son fils et de « leurs principaux complices ». Morin se prend pour la réincarnation du Christ. Son procès s'ouvrira le 27 mars. Condamné à mort le 20 décembre 1662, il sera brûlé vif le 14 mars 1663.

• Le même jour : ouverture de la première ligne (Porte Saint-Antoine-Luxembourg) des « carrosses à cinq sous », promus par Blaise Pascal et le duc de Rouannez. Voir Pascal, *Œuvres complètes*, éd. Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, t. IV, p. 1374-1439.

÷ Loret en rend compte à la fin de sa Lettre du jour, v. 247-262 :

L'établissement des carrosses
 Tirés par des chevaux non rosses
 (Mais qui pourront, à l'avenir,
 Par leur travail le devenir),
 A commencé d'aujourd'hui même,
 Commodité sans doute extrême
 Et que les bourgeois de Paris,
 Considérant le peu de prix
 Qu'on donne pour chaque voyage,
 Prétendent bien mettre en usage.
 Ceux qui voudront plus amplement
 Du susdit établissement
 Savoir au vrai les ordonnances,
 Circonstances et dépendances,
 Les peuvent lire tous les jours
 Dans les placards des carrefours.

- Dans la même Lettre, Loret signale (v. 195-210) les prières faites dans les églises de Paris pour obtenir de Dieu de meilleures conditions météorologiques :

Aux églises de cette ville,
 Qui ne sont pas tout à fait mille,
 Mais trois cents, ce dit-on, et plus,
 On dit tous les jours des saluts
 Pour, avec ce dévot service,
 Prier Dieu qu'il nous soit propice,
 Et nous donner une saison
 Aussi bonne que de raison
 Pour les biens et fruits de la terre,
 À qui faisait dommage et guerre
 Le trop de continuité
 D'une incommode humidité,
 Qui, par permission divine,
 N'est plus à présent si mutine,
 Depuis qu'on a publiquement
 Exposé le Saint-Sacrement.

- Les reines vont au salut des Carmélites de la rue du Bouloi [*Gazette* du 25].

Dim 19 mars 1662

- Fête de saint Joseph, jour chômé (voir au 19 mars 1661).

- *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 792 l.

- La *Gazette* du 25 rapportera :

Le 19, fête de Saint-Joseph, les reines, qui avaient été le jour précédent au salut en l'église des Carmélites de la rue du Bouloi, continuèrent leurs dévotions en leur grand couvent du faubourg Saint-Jacques, et y entendirent vêpres et le panégyrique de ce saint patriarche prononcé par l'abbé Le Clerc ; puis furent au salut en l'église des Carmes déchaussés, où se faisait la même solennité.

÷ Ce jour-là, l'abbé Bossuet devrait prêcher dans la chapelle du Louvre.

÷ L'orateur avait écrit pour ce jour un sermon « Sur l'Ambition » ; mais s'il faut en croire l'abbé Lebarq [*C.E.O.*, IV, 241], « pour quelque raison que nous ignorons [...] ce sermon, destiné à la cour, et incontestablement composé pour le carême du Louvre, n'a pas été prononcé ».

÷ Selon la même notice, on se serait attendu à voir Bossuet prononcer une fois de plus le panégyrique de saint Joseph – auquel Anne d'Autriche avait déjà assisté en 1659 et 1661 –, mais les dimanches de carême sont privilégiés dans la liturgie.

÷ L'abbé Lebarq ajoute enfin que « ce discours, improvisé sur le papier, ne se compose guère que de réminiscences de ceux de 1661 et de 1660 pour le même dimanche ; l'auteur n'a eu à se recueillir que pour l'exorde et la péroraison ».

- Ce même jour, François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691), secrétaire d'État à la Guerre en survivance de son père depuis 1658, épouse Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux. Le contrat a été signé la veille par le roi et la reine.

÷ Les mariages ne sont pas habituels en période de carême ; mais je lis dans la Lettre de Loret du 11 du courant, v. 123-132 :

Encor que nous soyons au temps
 Des dévots et des pénitents,
 J'ai su, par de divers langages,
 Que quantité de mariages,
 Par politique et par amours,
 Se doivent faire dans dix jours
 Entre gens de haute naissance
 Et de glorieuse alliance,
 Ayant de tous les deux côtés
 Et mérites et qualités.

÷ Ledit Loret signalera le mariage Le Tellier/Souvré dans sa Lettre du 25, v. 133-149, avant d'en évoquer deux autres qui sont faits, et plusieurs autres encore à faire.

÷ La *Gazette* rend compte de l'événement [283] sans commentaire.

Lun 20 mars 1662

- La *Gazette* du 25 rapportera :

Ce jour-là, l'évêque de Rennes, grand aumônier de la Reine mère, prit possession de la charge de proviseur du collège de Navarre, vacante par le décès du cardinal Mazarin.

Mar 21 mars 1662

- Premier jour du printemps. Saint Benoît.
- *L'École des maris* et *Le Cocu imaginaire*. R : 605 l.
÷ Dans la marge du Registre : « Monsieur et Madame doivent 4 loges. »
- La *Gazette* du 25 rapportera :
Le 21, les Reines, accompagnées de Madame et de plusieurs princesses, allèrent au Val-de-Grâce, où elles entendirent l'éloge de saint Benoît qui y fut doctement fait par l'abbé de Fromentières, et assistèrent ensuite au salut chanté par la musique du roi.
÷ Dans sa Lettre du 25, Loret s'étendra assez longuement (v. 21-50) sur cette journée :
Mardi, jour Monsieur Saint Benoît,
Grand saint qui dans le ciel connoît
Nos soucis, besoins et misères,
Et fait pour nous à Dieu prières,
Nos reines qui certainement
Ne perdent pas un seul moment
De se trouver en diligence
Aux lieux et fêtes d'indulgence,
Allèrent, pour y prier Dieu,
En ce magnifique et saint lieu
Que le Val-de-Grâce on appelle ;
Et Madame et Mademoiselle,
Outre une grande quantité
D'autres dames de qualité.
Illec, l'abbé de Fromentières,
Esprit plein de hautes lumières
Et, pour la prédication,
Excellent en perfection,
Par son éloquence angélique
Fit si bien le panégyrique
Du susdit saint solennisé
Qu'il en fut grandement prisé
Des âmes belles et sublimes,
De plusieurs docteurs doctissimes,
De tout plein d'évêques sacrés
Et d'abbés crossés et mitrés,
Mais surtout de la Reine mère,
À qui cette maison est chère,
Et laquelle, à n'en mentir point,
En fut contente au dernier point.
- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 403] :
La rivière est ici encore tellement grosse qu'il ne nous peut rien venir de Rouen, ni blé ni autre commodités dont on a ici fort besoin. [...]
Le Roi et les reines s'en vont jeudi prochain à Saint-Germain-en-Laye, on dit que c'est mauvais signe pour M. Fouquet.

Mer 22 mars 1662

- La *Gazette* du 25 rapportera :
Le 22, ces pieuses princesses, avec lesquelles étaient Mademoiselle et quantité de dames de marque, ouïrent au Louvre la prédication que l'abbé Bossuet fit, aussi, avec grand applaudissement.
÷ Ce jour-là, selon l'abbé Lebarq [*CE.O.*, IV, 262], Bossuet prononce un sermon « Sur la Mort ». Voir les premiers mots du discours : « Me sera-t-il permis aujourd'hui d'ouvrir un tombeau devant la cour, et des yeux si délicats ne seront-ils point offensés par un objet si funèbre ? »

Jeu 23 mars 1662

- La *Gazette* du 25 rapportera :
Le 23, le marquis de Fuentes, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, accompagné du maréchal de Clérambault et du sieur de Bonneuil [...], qui l'avaient été prendre à Rambouillet dans les carrosses de Leurs Majestés, suivis de grands nombre

d'autres, des princes et seigneurs de la cour, fit son entrée en cette ville avec un train fort magnifique, composé de grand nombre de pages et d'estafiers richement vêtus, de quantité de chevaux de main, et de plusieurs beaux carrosses à six chevaux, le tout précédé de quatre trompettes, aussi en très bel équipage, s'étant trouvé sur toute sa route une grande foule de peuple, depuis la porte Saint-Antoine, par où il passa, jusques en l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, où il fut amené.

Ven 24 mars 1662

- *L'Étourdi* et *Le Médecin volant*. R : R : 374 l.

- Le marquis de Fuentes est reçu en audience extraordinaire par la roi. Voir au 16 octobre 1661.

÷ La *Gazette* du 1^{er} avril rapportera :

Le 24 du passé, le comte d'Armagnac et les sieurs de Berlize et de Bonneuil, introducteurs des ambassadeurs, ayant été prendre le marquis de Fuentes en l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, dans les carrosses de Leurs Majestés, l'amènèrent au Louvre, où les gardes de la prévôté étaient rangés sous la porte, les Cent Suisses le long du grand escalier, et les gardes du corps le long de la grande salle. Le comte de Noailles, qui en est capitaine, le recut à l'entrée et le conduisit au grand cabinet du roi, qui avait à sa droite Monsieur, le Prince de Condé, le duc d'Enghien, tous les autres princes et seigneurs, le chancelier de France et les secrétaires d'État, et à sa gauche le nonce de Sa Sainteté, avec tous les ambassadeurs et ministres étrangers ; et le marquis de Fuentes, précédé de trente gentilshommes fort lestes, ayant été présenté par ledit comte d'Armagnac, eut sa première audience de Sa Majesté, en laquelle, après lui avoir rendu sa lettre de créance, qui l'établissait ambassadeur, il lui en présenta une seconde du roi son maître [Philippe IV], qui l'autorisait, sur tout ce qu'il avait à lui dire de sa part pour réparation de l'attentat du baron de Batteville, ce qui fut en ces propres termes :

« Que Sa Majesté Catholique avait été fort fâchée du cas arrivé à Londres, le 10 du mois d'octobre dernier, entre les ambassadeurs de Leurs Majestés auprès du roi d'Angleterre, pour la compétence du rang que devaient tenir leurs carrosses à l'entrée publique d'un ambassadeur extraordinaire de Suède, à cause du déplaisir que Sa Majesté avait reçu de cet accident ; Que dès que le roi son maître en eut l'avis, il avait ordonné au baron de Batteville, son ambassadeur, de sortir de Londres et de se rendre en Espagne, le révoquant de l'emploi qu'il avait, pour donner satisfaction à Sa Majesté, et faire à son égard les ressentiments que mériteront son excès (sic) ; Que Sa Majesté Catholique lui avait en outre ordonné d'assurer Sa Majesté qu'il avait envoyé ses ordres à tous ses ambassadeurs et ministres, tant en Angleterre qu'en toutes les autres cours et lieux où résident et résideront lesdits ministres, et où peuvent naître de pareilles difficultés, pour raison de compétence de rang, afin qu'ils s'abstiennent et ne concourent point avec les ambassadeurs et ministres de Sa Majesté, en toutes les cérémonies et fonctions publiques auxquelles les ambassadeurs et ministres de France assisteront. »

Comme cette déclaration était de grande importance, Sa Majesté avait jugé à propos d'y appeler pour témoins de la vérité de ce qui s'y passerait le nonce de Sa Sainteté et tous les ambassadeurs et ministres des rois, princes et potentats étrangers qui résident auprès d'elle, et qui y assistèrent au nombre de huit ambassadeurs et de 22 résidents ou agents, auxquels, après la fonction finie, Sa Majesté adressa la parole et leur dit : « Vous avez ouï la déclaration qui vient de m'être faite de la part du Roi Catholique ; je vous prie de l'écrire à vos maîtres, afin qu'ils sachent, pour raison des différends qui pourraient arriver dans leurs cours, que c'est la volonté dudit roi, et ses ordres, que ses ambassadeurs cèdent en toutes occasions le rang aux miens. »

÷ Dans sa Lettre du lendemain, Loret consacre un article, v. 83-132, à l'arrivée et à l'audience.

Sam 25 mars 1662

- Fête de l'Annonciation, jour chômé.

- La *Gazette* du 1^{er} avril rapportera :

La Reine mère, à la sortie de Notre-Dame, alla dîner au Val-de-Grâce, où elle entendit vêpres et la prédication de l'abbé de Fromentières ; et la reine, ayant fait ses dévotions en l'église des prêtres de l'Oratoire, ouït avec le roi le sermon au Louvre.

÷ Ce jour-là, si l'on en croit l'abbé Lebarq [*CE.O.*, IV, p. 282], Bossuet [dont la *Gazette* ne cite pas le nom] prononce un sermon « Sur l'Annonciation de la Sainte Vierge ».

÷ Notons l'absence d'Anne d'Autriche et la péroration, dans laquelle Bossuet paraît évoquer les amours de Louis XIV et de La Vallière.

Dim 26 mars 1662

• Dimanche de la Passion.

- Au Palais-Royal : *Venceslas* et *Le Cocu imaginaire*. R : 413 l.
 - ÷ Sous cette mention : « Donné au curé de la paroisse 100 livres pour les pauvres. »
 - ÷ La troupe n'a pas joué *Venceslas* depuis le 28 mai 1660, soit presque deux ans. Pourquoi cette reprise pour une unique représentation, qui plus est le dernier jour d'une saison ?
 - ÷ De ce jour au 21 avril [25 jours] : *Relâche de Pâques*.

• Suite de la *Gazette* du 1^{er} avril :

Le lendemain, cette princesse [la reine] alla trouver la Reine mère au Val-de-Grâce, et, y ayant entendu avec elle la prédication du même abbé de Fromentières, Leurs Majestés vinrent terminer leurs dévotions au grand couvent des carmélites du faubourg Saint-Jacques, où le roi se rendit, suivi de grand nombre de seigneurs.

÷ Ce jour-là, si l'on en croit l'abbé Lebarq [*CE.O.*, IV, 298], l'abbé Bossuet prononce, dans la chapelle du Louvre, un sermon « Sur l'efficacité de la pénitence ».

÷ Ni la *Gazette* ni Loret n'en disent mot.

÷ Rien dans le texte (manuscrit) du sermon n'indique à quel public l'orateur s'adresse, sinon à « Messieurs » de « la cour ».

÷ Le ton de la fin du deuxième point est assez violent [*CE.O.*, IV, 314-315] :

Mais je prévois, une dernière difficulté contre les saintes vérités que j'ai établies. Les pécheurs, étant convaincus par la force et par la douceur de la grâce de Jésus-Christ qu'il n'est pas impossible de changer de vie, nous font une autre demande : si cela se peut à la cour, et si l'âme y est en état de goûter ces douceurs célestes. Que cette question est embarrassante !

Si nous en croyons l'Évangile, il n'y a rien de plus opposé que Jésus-Christ et le monde ; et de ce monde, Messieurs, la partie la plus éclatante, et par conséquent la plus dangereuse, chacun sait assez que c'est la cour. Comme elle est et le principe et le centre de toutes les affaires du monde, l'ennemi du genre humain y jette tous ses appâts, y étale toute sa pompe. Là se trouvent les passions les plus fines, les intérêts les plus délicats, les espérances les plus engageantes : quiconque a bu de cette eau, il s'entête ; il est tout changé par une espèce d'enchantement ; c'est un breuvage charmé qui enivre les plus sobres, et la plupart de ceux qui en ont goûté ne peuvent plus goûter autre chose, en sorte que Jésus-Christ ni ses vérités ne trouvent presque plus de place en leurs cœurs.

Et toutefois, Chrétiens, pour ne pas jeter dans le désespoir des âmes que le Fils de Dieu a rachetées, disons qu'étant le Sauveur de tous, il n'y a point de condition ni d'état honnête qui soit exclu du salut qu'il nous a donné par son sang. Puisqu'il a choisi quelques rois pour être enfants de son Église, et qu'il a sanctifié quelques cours par la profession de son Évangile, il a regardé en pitié et les princes et leurs courtisans ; et ainsi il a préparé des préservatifs pour toutes leurs tentations, des remèdes pour tous leurs dangers, des grâces pour tous leurs emplois. Mais voici la loi qu'il leur impose : ils pourront faire leur salut, pourvu qu'ils connaissent bien leurs périls ; ils pourront arriver en sûreté, pourvu qu'ils marchent toujours en crainte, et qu'ils égalent leur vigilance à leurs besoins, leurs précautions à leurs dangers, leur ferveur aux obstacles qui les environnent : *Tuta si cauta, segura si attentata*.

Qu'on se fasse violence : cette douceur vient de la contrainte. Renversez Ninive, renversez la cour...

Ô cour vraiment auguste et vraiment royale, que je puisse voir tomber par terre l'ambition qui t'empporte, les jalousies qui te partagent, les médisances qui te déchirent, les querelles qui t'ensanglantent, les délices qui te corrompent, l'impiété qui te déshonore !

÷ « Renversez Ninive, renversez la cour » : Note de l'abbé Lebarq : « La péroration n'est qu'indiquée. La phrase qu'on vient de lire est une addition marginale. Tout le verso du f^o 80 est resté en blanc ; le f^o 81 ne contient que les quelques lignes que nous donnons dans l'alinéa suivant. »

Lun 27 mars 1662

• Ouverture du procès de Simon Morin.

- Le même jour, Madame accouche d'une fille, qui sera prénommée Marie-Louise lors de son baptême, deux mois plus tard, le 21 mai. Elle deviendra plus tard reine d'Espagne.

÷ S'appuyant sur une description de l'accouchement attribuée à Valentin Conrart (mais sans indiquer de référence plus précise), Jacqueline Duchêne raconte, dans *Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans*, Paris, Fayard, 1995, p. 179 :

L'accouchement, quoiqu'un peu prématuré, se passe bien. La jeune femme est si anxieuse du sexe de son enfant, elle voudrait tant mettre au monde un garçon, comme sa belle-sœur l'a fait en novembre qu'« au milieu même des douleurs du passage, elle y porta la main pour le savoir plus tôt. Ayant trouvé que c'était une fille, elle dit qu'il fallait la jeter à la rivière. » Scandale dans l'entourage. Sa belle-mère l'exhorte à accepter ce qui ne dépend que de Dieu, et, pour la consoler, lui présente l'enfant comme la femme possible du petit dauphin. On a tellement l'habitude à la cour de se marier entre soi...

÷ Dans son édition de la *Vie de la princesse d'Angleterre*, de Mme de La Fayette [Droz-Minard, 1967], Marie-Thérèse Hipp signale [note 303, p. 166] une autre source possible de cette anecdote : les *Mélanges* de Philibert La Mare, bibliothèque de l' Arsenal, Manuscrits 3902. On y lit en effet, f^o 133 : « Comme on lui vint dire qu'elle était accouchée d'une fille, elle s'écria qu'on la jette dans la rivière. »

÷ Le propos prêté à Anne d'Autriche ne respire pas une bien grande piété.

÷ Dans sa Lettre du 1^{er} avril, v. 15-30, Loret datera par erreur cette naissance du dimanche [26], soulignant que l'enfantement n'a pas été sans « d'assez sensibles atteintes ».

- Ce même jour encore, à l'assemblée de la Compagnie du Saint-Sacrement, on procède à une élection d'officiers. M. Josse, intendant du prince de Conti, est nommé secrétaire [*Annales*, p. 222].

÷ Voir le bilan de son activité de secrétaire au 14 août 1662.

Mar 28 mars 1662

- La *Gazette* rapportera le 1^{er} avril :

Le roi, continuant de se préparer pour son carrousel, fit paraître dans le manège les cinq squadrilles qui le doivent composer, savoir celle de Sa Majesté, et celle de Monsieur, du prince de Condé, du duc d'Enghien et du duc de Guise, lesquelles, fort avantageusement montées et vêtues à l'espagnole firent leur marche, aux fanfares des trompettes et au bruit des tymbales, le maréchal duc de Gramont à la tête. Puis ces belles troupes coururent la baque et les têtes, en présence des reines, placées sur la terrasse des Tuilleries, avec grand nombre de seigneurs et dames.

÷ Voir également la Lettre de Loret du même 1^{er} avril, v. 117-152.

Mer 29 mars 1662

- Suite de la *Gazette* du 1^{er} avril :

Sa Majesté alla prendre le divertissement de la chasse aux environs de cette ville [Paris], et les reines ouïrent le sermon au Louvre, où étaient aussi la reine d'Angleterre, Mademoiselle et plusieurs dames de marque.

÷ Au Louvre, ce jour-là, si l'on en croit l'abbé Lebarq [*Œ.O.*, IV, p. 316], Bossuet prononce un sermon « Sur l'Ardeur de la pénitence ».

Jeu 30 mars 1662

Ven 31 mars 1662

- La *Gazette* du 8 avril rapportera :

Le 31 du mois dernier, le roi, accompagné de Monsieur, alla entendre messe en la chapelle des religieuses de la Miséricorde, au faubourg Saint-Germain ; et l'après dînée, les reines y furent au salut.

÷ Ce jour-là, dans la chapelle du Louvre, si l'on en croit l'abbé Lebarq [*Œ.O.*, IV, 334], Bossuet prononce un sermon « Sur l'Intégrité de la pénitence ».

÷ La *Gazette* et Loret n'en disent rien ; rien dans le sermon n'indique la composition du public auquel l'orateur s'adresse.

Sam 1 avril 1662

- Suite de la *Gazette* du 8 :

[Les reines] allèrent à l'église des Augustins déchaussés entendre la diserte prédication du père Senault de l'Oratoire sur les douleurs de la Vierge, puis la

Reine mère se retira au Val-de-Grâce, où elle assista le lendemain à tout le service et entendit le sermon de l'abbé de Fromentières, dont elle fut fort satisfaite.

- Dans sa Lettre du jour, Loret signale, v. 69-84, que

Depuis peu l'on est m'est venu dire
Que par ordre de notre sire,
Les évêques suivant la cour
Doivent partir au premier jour
Pour s'en aller (plaise ou non plaise)
Chacun d'eux en leur diocèse,
En vigilants pasteurs agir
Et leurs pauvres troupeaux régir
De la manière sage et bonne
Que la sainte Église l'ordonne,
Paris, dont ils sont amoureux,
N'étant pas lieu propre pour eux,
À moins que de grandes affaires
Les y rendissent nécessaires.

÷ Voir, au 22 avril, la démission de l'évêque de Rodez, Hardouin de Beaumont de Péréfixe.

÷ Plus loin dans sa Lettre, v. 213-232, Loret évoque la fermeture de vingt-deux temples protestants du pays de Gex :

Dans Gex, ville et non pas village,
Grand et notable baillage,
Bouchu, de justice intendant,
Qui d'un esprit sage et prudent
A donné des preuves bien amples,
A fait fermer vingt-et-deux temples
Que dans icelle région
Messieurs de la Religion
Avaient, de bonne souvenance,
Fabriqués contre l'Ordonnance,
Je crois que ce serait mieux dit
Si je disais : contre l'Édit
Qu'on fit à Nantes, bonne ville,
Pour calmer la guerre civile,
Que, dit-on, au mépris des lois,
Ils ont enfreint diverses fois.
Mais ce point est trop politique,
Demeurons-en à l'historique ;
Discourons des événements,
Et trêve de raisonnements.

Dim 2 avril 1662

- Rameaux. Clôture de la foire Saint-Germain. Début de la Semaine sainte.

- Suite de la *Gazette* du 8 :

[...] la Reine mère se retira au Val-de-Grâce, où elle assista le lendemain [2] à tout le service et entendit le sermon de l'abbé de Fromentières, dont elle fut fort satisfaite.

Ce jour-là 2, le roi et la reine, avec lesquels était Monsieur, assistèrent à la bénédiction des Rameaux en la chapelle du Louvre, et à la procession qui se fit dans la cour, puis à la grande messe chantée par la musique ; et l'après-dînée Leurs Majestés ouïrent au même lieu la prédication et vêpres pareillement chantées par la musique.

÷ Ce jour-là, si l'on en croit l'abbé Lebarq [*CE.O.*, IV, p. 356], Bossuet prononce son sermon « Sur les devoirs des rois » :

[...] Et quoi donc, ô Jésus-Christ, roi des rois, souffrira-t-on qu'on vous méprise et qu'on vous blasphème, même au milieu de votre empire ? Quelle serait cette indignité ? Ah, jamais un tel reproche ne ternira la réputation de mon roi. Sire, un regard de votre face sur ces blasphémateurs et sur ces impies afin qu'ils n'osent paraître, et qu'on voie s'accomplir en votre règne ce qu'a prédit le prophète Amos : « Que la cabale des libertins sera renversée, *aufertur factio lascivientum* » ; et ce mot du roi Salomon : « Un roi sage dissipe les impies, et les voûtes des prisons sont leurs demeures, *dissipat impios rex sapiens, et incurvat super eos fornicem* » ; sans égard ni aux conditions ni aux personnes. Car il faut un châtement rigoureux à une telle insolence. [...]

Sire, vous savez les besoins de vos peuples, le fardeau excédant leurs forces dont ils sont chargés. Il se remue pour Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand, et qui passe la destinée des rois, vos prédécesseurs : soyez fidèle à Dieu, et

ne mettez point d'obstacle par vos péchés aux choses qui se préparent : portez la gloire de votre nom et celle du nom français à une telle hauteur qu'il n'y ait plus rien à vous souhaiter que la félicité éternelle.

- C'est vers cette date, s'il faut en croire le récit d'Antoine de La Chassaingne, dans sa *Vie de Monsieur Pavillon* [Saint-Miel, 1738, t. I, p. 279 et suivantes ; 2^e éd., Utrecht, 1739, t. I, p. 222 et suivantes], qu'il faut situer l'arrivée du prince et de la princesse de Conti à Alet, où ils viennent faire pour la seconde fois retraite (une retraite qui durera trois semaines) :

Le fruit que M. le prince et Mme la princesse de Conti avaient retiré de leur retraite [*ndfr* : de l'année précédente, voir au 4 avril 1660], et le bien qui en était revenu à ceux qui les avaient accompagnés, leur fit prendre la résolution d'en faire une seconde, l'année suivante, 1662, et d'amener avec eux presque toute leur maison. Ils arrivèrent à Alet la semaine de la Passion, accompagnés de près de cent cinquante personnes ? Le Prince logea, comme l'année précédente, à l'Évêché, avec ses principaux officiers et presque tous ses gens ; la Princesse et quelques dames de sa suite logèrent chez les Régentes. Plus de cent personnes de cette compagnie mangèrent tous les jours à l'Évêché, et pendant trois semaines de séjour, tout se passa dans un ordre merveilleux, avec une modestie édifiante et un silence exactement gardé. [...]

[224] Mme la princesse de Conti, plus touchée que jamais des instructions publiques que le saint évêque fit deux fois par jour à toute la compagnie, et des entretiens particuliers qu'elle eut avec lui, envoya un de ses gardes à Paris vendre toutes ses pierreries, pour accélérer les restitutions dont on était convenu et dont l'ordre avait été réglé.

Les deux illustres époux voulurent faire le vœu d'une continence parfaite entre les mains de leur saint directeur, mais il n'y voulut pas consentir, parce qu'il connaissait à fond le naturel et les penchants d'un prince qui était à la fleur de son âge, et il se contenta de leur conseiller de pratiquer cette vertu autant que Dieu leur en donnerait le courage, sans s'y engager par un vœu dont il appréhendait trop les inconvénients pour le permettre autrement qu'après une longue épreuve.

Il eut encore de nouveaux assauts à soutenir de leur part, en ce que, ne voulant rien faire contre son avis, ils firent tout leur possible pour l'engager à trouver bon qu'ils exécutassent la résolution qu'ils avaient prise de se dépouiller de leurs biens et de se réduire à dix mille livres de rente, pour satisfaire plus promptement à leurs obligations. Le saint évêque, toujours ferme dans un parti qu'il n'avait pris qu'avec lumière et après un examen, résista fortement à cette démarche. [...] Il s'opposa surtout avec une fermeté inflexible à la vente que M. le prince de Conti voulait faire de son gouvernement de Languedoc. Il était visible qu'il ne désirait avec tant d'ardeur de s'en démettre, qu'afin de se tirer d'un embarras d'affaires inévitable dans cette grande place, et de se livrer à son amour pour une vie tranquille. . Mais par-delà le prélat voyait échouer les projets du grand bien spirituel et temporel qu'un prince du sang était en état de faire à la province, en qualité de gouverneur, et ce bien public lui était trop cher pour laisser échapper une si belle occasion de le procurer.

Il justifia sa résistance aux désirs du Prince par ces grandes maximes, que les personnes d'un haut rang ne doivent jamais perdre de vue [...] La confiance que Leurs Altesses avaient dans les lumières et la piété de M. d'Alet leur fit enfin sacrifier leur inclination à ses judicieuses remontrances. Le Prince consentit à garder son gouvernement, et à l'égard du temporel, il ordonna à son intendant de dresser les mémoires de tous les retranchements que l'on avait projetés, et de ce que l'on pouvait mettre en réserve chaque année pour payer les dettes dont on avait arrêté l'état.

Quelque attentif que fût M. le prince de Conti à suivre les avis qu'il avait reçus de M. d'Alet pour s'acquitter chrétiennement de sa charge, sa facilité, son inclination naturelle à obliger tout le monde, les difficultés qu'il trouvait à accorder les ménagements qu'il fallait avoir pour la cour avec son devoir, lui faisaient faire de temps en temps des fautes qu'il sentait vivement, et qui ranimaient fréquemment en lui le désir extrême qu'il avait de tout quitter pour mener une vie tranquille, qui lui paraissait beaucoup plus sûre pour son salut. Il ne fut pas plutôt rendu à lui-même, après cette seconde retraite, qu'il écrivit à M. Ragot [*ndfr* : promoteur du diocèse d'Alet] en ces termes :

« On doit considérer qu'outre l'incapacité positive que je reconnais en moi pour m'acquitter de ma charge, qui consiste en défaut de lumière pour connaître, de résolution pour me déterminer, de force pour exécuter, je trouve mon esprit accablé de ce poids par rapport à l'obligation que j'ai contractée en m'en chargeant ; et c'est ce qui doit faire mon jugement, que j'envisage comme peu favorable, à cause de mes infidélités. C'est pourquoi je demande avec instance qu'on ait pitié de moi.

En second lieu, la connaissance de mes restitutions à faire croît journellement, et l'obligation de vivre en gouverneur m'en ôte presque le moyen. Je supplie M.

d'Alet de m'offrir à Notre-Sauveur, pour connaître sa volonté sur moi, qui porte très durement, mais très justement, la peine de mes péchés, par les obstacles que j'ai mis moi-même à mon salut, qui deviennent presque inexprimables. Je me soumetts à toutes les dispositions très justes de Dieu sur moi, telles qu'elles puissent être, et toute ma peine est que ce que j'écris ne soit qu'hypocrisie, me semblant que ce sont plutôt des productions de mon esprit que de mon cœur. Il me semble que si on me voyait un peu agir dans le détail, on se persuaderait aisément de mon incapacité. »

Cette tentation de mener une vie privée se fortifia extraordinairement par les peines et les anxiétés d'esprit dont ce prince fut affligé quelque temps après. Il ne ressentait plus ces consolations intérieures qu'il avait goûtées au commencement de sa conversion. La tristesse, l'abattement, la sècheresse, avaient pris dans son cœur la place de ces délectations d'une piété sensible, par lesquelles Dieu attire ordinairement à lui les pécheurs qu'il convertit. [...] Il déchargeait souvent son cœur par écrit à M. d'Alet, et revenait sans cesse à la charge pour le faire consentir à lui laisser suivre l'inclination qu'il avait pour la retraite. On peut juger de ses dispositions par la lettre qu'il écrivit à notre saint prélat la veille de Pâques de l'année 1664 [voir au 12 avril 1664].

Lun 3 avril 1662

Mar 4 avril 1662

Mer 5 avril 1662

- Mort de l'abbé de Boisrobert. Voir la Lettre de Loret du 15, v. 171-212.
- Le même jour, « François Bedeau, sieur de L'Espy, comédien ordinaire du roi, demeurant à Paris, rue Frementeau, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois », fait donation à sa fille naturelle, Françoise Poisson, d'une propriété dépendant de sa terre de Vigré, en Anjou.
 - ÷ On s'étonne de voir que L'Espy, qui est entré dans la troupe des comédiens de Monsieur à Pâques 1659, et qui n'en sortira qu'à Pâques 1663, se dise ici « comédien ordinaire du roi », titre qu'il pouvait revendiquer jusqu'en 1657, quand il appartenait avec son frère Jodelet à la Troupe royale du théâtre du Marais.
 - ÷ Le même acte notarié nous apprend que L'Espy est l'oncle de Gervais Sancé, chargé d'affaires en Anjou de Guillaume II Bautru, comte de Serrant, célèbre pour ses bons mots.
- La *Gazette* du 8 rapportera :
 - Le 5, Leurs Majestés [dont la Reine mère ?], accompagnées de toute la cour, furent, suivant leur coutume, en l'église des Feuillants entendre ténèbres chantées par la musique du roi et les plus excellentes voix.
 - ÷ Voir la Lettre de Loret du 15 (v. 15-70), qui s'étend longuement et manière assez païenne sur la partie musicale de ces dévotions :
 - Cette musique sans égale
 - Qu'on nomme musique royale,
 - Toute l'assistance y ravit,
 - Chantant les Psaumes de David,
 - Avec des motets agréables,
 - Que l'on disait incomparables.
 - De plus, trois ravissantes voix,
 - Passant les rossignols des bois,
 - Trois des Grâces de la Musique,
 - Que d'honorer fort je me pique,
 - En cent différentes façons
 - Y faisant valoir les leçons
 - De ce prophète de mérite
 - Qui de son temps fut l'Héraclite
 - Et fit mainte prédiction
 - Au sujet de la Passion,
 - Avec leurs douceurs nompareilles
 - Charmèrent quantité d'oreilles.
 - Le sieur Lambert les soutenait,
 - Qui son théorbe en main tenait,
 - Et le rare Hotman, cet illustre
 - Qui met la viole en son lustre,
 - Précédait leurs illustres chants

Par des préludes si touchants
Qu'en matière de symphonies
On voit peu de pareils génies.

Jeu 6 avril 1662

- La *Gazette* du 8 rapportera :

Le 6, Sa Majesté, ayant été à la messe avec la reine en la même église [des Feuillants], fit la cérémonie de la Cène en la grande salle des Gardes, ensuite de l'éloquente prédication du sieur Gaudin, docteur de Sorbonne et chanoine de Notre-Dame, et de l'absoute faite par l'évêque d'Aire ; Monsieur, le duc d'Enghien et divers autres seigneurs ayant servi les pauvres, à qui Sa dite Majesté avait lavé les pieds en la manière accoutumée.

La Reine mère, après avoir fait ses dévotions en l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré, fit la même cérémonie dans la salle des Suisses, assistée de Mesdemoiselles de Valois et d'Alençon, et d'autres personnes de haute qualité ; l'abbé de La Bourgeade, son prédicateur ordinaire, ayant prêché sur le sujet avec beaucoup de satisfaction ; puis cette pieuse princesse alla au Val-de-Grâce pour y passer les fêtes.

La reine s'en acquitta en son appartement, à l'issue du sermon du sieur Le Maire, son prédicateur ; Mademoiselle ayant, à cause de la grossesse de Sa Majesté, lavé pour elle les pieds à douze filles, qui furent servies par la princesse de Condé et quelques autres dames de marque ; et l'après-dînée, elle retourna avec le roi à Ténèbres aux Feuillants...

Ven 7 avril 1662

- Suite de la *Gazette* du 8 :

[...] où Leurs Majestés allèrent aussi hier matin [7] adorer la croix, après avoir oui au Louvre la prédication que l'abbé Bossuet fit sur la Passion, avec son succès ordinaire.

- ÷ La péroraison du sermon de Bossuet (le dernier de cette station) renvoie aux malheurs du temps [*CE.O.*, IV, 398-399] :

N'est-ce pas donner du vinaigre aux pauvres que de les rebuter, de les maltraiter, de les accabler dans leur misère et dans leur extrémité déplorable ? Ha ! Jésus, que nous voyons dans ces pauvres peuples une image trop effective de vos peines et de vos douleurs ! Sera-ce en vain, Chrétiens, que toutes les chaires retentiront des cris et des gémissements de nos misérables frères, et les cœurs ne seront-ils jamais émus de telles extrémités ?

Sire, Votre Majesté les connaît, et votre bonté paternelle témoigne assez qu'elle en est émue. Sire, que Votre Majesté ne se lasse pas : puisque les misères s'accroissent, il faut étendre les miséricordes ; puisque Dieu redouble ses fléaux, il faut redoubler les secours et égaler, autant qu'il se peut, le remède à la maladie. Dieu veut qu'on combatte sa justice par un généreux effort de charité, et les nécessités extrêmes demandent que le cœur s'épanche d'une façon extraordinaire.

Sire, c'est Jésus mourant qui vous y exhorte ; il vous recommande vos propres peuples : et qui sait si ce n'est pas un conseil de Dieu d'accabler, pour ainsi dire, le monde par tant de calamités, afin que, Votre Majesté portant promptement la main au secours de tant de misères, elle attire sur tout son règne ces grandes prospérités que le Ciel lui promet si ouvertement ? Puisse Votre Majesté avoir bientôt le moyen d'assouvir son cœur de ce plaisir vraiment chrétien et vraiment royal de rendre ses peuples heureux ! Ce sera le dernier trait de votre bonheur sur la terre ; c'est ce qui comblera Votre Majesté d'une gloire si accomplie qu'il n'y aura plus rien à lui désirer que la félicité éternelle, que je lui souhaite dans toute l'étendue de mon cœur.

- ÷ La *Gazette* du 15 rapportera :

Le 7 du courant, le roi et la reine allèrent à ténèbres au Val-de-Grâce, où la Reine mère avait entendu le sermon de la Passion, fait par l'abbé de Fromentières, et assisté au service de ce jour-là.

- ÷ Il semble donc qu'Anne d'Autriche n'ait pas entendu le sermon de Bossuet.

Sam 8 avril 1662

Dim 9 avril 1662

- *Pâques.*

- ÷ Le jour de Pâques, il n'y a jamais de sermon à la chapelle du Louvre ; la famille royale assiste aux offices paroissiaux. Ce jour-là, Leurs Majestés entendent la prédication de Dom Cosme à Saint-Germain-l'Auxerrois. Voir la Lettre de Loret du 15, v. 143-170.

- ÷ À l'issue de la messe, le roi va au jardin des Tuileries toucher les malades.

Lun 10 avril 1662

- La *Gazette* du 15 rapportera :
Sa Majesté alla faire aux environs de cette ville [Paris] la revue de ses gendarmes, cheveau-légers, mousquetaires et gardes du corps, qui, ayant été rangés en bataille par leurs officiers, se trouvèrent au nombre de 800 hommes, tous si lestes que le marquis de Fuentes, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, les admira, ainsi que le reste des spectateurs...
- Loret, à la fin de sa Lettre du 15, v. 265-286⁵, raconte :
J'ai su d'un nommé Jean Hardy
Que ledit monarque, lundi,
Voulut voir, rangés en bataille,
Près Paris, et non à Versailles,
(Le temps étant commode alors)
Tous ses gardes en divers corps,
Les gendarmes, les mousquetaires,
Tous payés et non volontaires,
Et même ses cheveau-légers,
Dont plusieurs messieurs étrangers,
Surtout l'ambassadeur d'Espagne,
Les voyant en rase campagne,
Commandés par Sa majesté,
Admirèrent la quantité,
La lestitude et l'équipage,
Étant huit cents et davantage,
Sans mettre en ce dénombrement
Ni l'un ni l'autre régiment
De la garde française et suisse,
Qui sont toujours dans le service,
Et d'ordinaire se montant
À cinq, six ou sept fois autant.

Mar 11 avril 1662

- Suite de la *Gazette* du 15 :
[Les reines] allèrent en l'église de Saint-Eustache à la prédication du père Senault, prêtre de l'Oratoire, [...] ; ensuite elles se rendirent au Palais Cardinal, où Sa Majesté courut les têtes en leur présence, avec le prince de Marsillac, les comtes de Saint-Aignan et de la Feuillade, et quelques autres seigneurs.
- Mort, dans sa 29^e année, du marquis de Richelieu, gendre de Mme de Beauvais, lieutenant général des armées du roi et gouverneur du château de Saint-Germain-en-Laye. Le 14 juillet précédent, il avait reçu la troupe à Fontainebleau. Loret évoque ce décès dans sa Lettre du 15, v. 213-242.
- Le même jour, l'abbé de Boisrobert est inhumé dans l'église Saint-Roch, après avoir été « pris rue de Richelieu ».
÷ Loret fera l'oraison funèbre du défunt dans sa Lettre du 15, v. 171-202 :
Boisrobert, homme assez notable,
Assez libre, assez accostable,
Écrivain assez ingénu,
Sur le Parnasse assez connu,
N'est plus que poussière et que cendre,
La Parque l'ayant fait descendre,
Depuis dix jours (sic !), dans le cercueil,
Dont Apollon mena grand deuil.
Il joua divers personnages,
Il fit de différents ouvrages,
Il était tantôt inventeur,
Il était tantôt traducteur,
Il était de cour et d'Église,
Et, pour parler avec franchise
De ce poète signalé,
C'était un vrai marchand mêlé.
Comment, pauvre historiographe,
Feraï-je donc son épitaphe ?

5. Voir des vers à peu près semblables au 30 septembre 1662.

En semblables cas, selon l'art,
Il faut être peu babillard ;
Assez rarement on excuse
Une épitaphe trop diffuse,
Fût-elle d'un homme important,
Mais voici la sienne pourtant :

ÉPITAPHE
De feu Monsieur de Boisrobert.

Ci-gît un Monsieur du Chapitre,
Ci-gît un abbé portant mitre,
Ci-gît un courtisans expert,
Ci-gît le fameux Boisrobert,
Ci-gît un homme académique,
Ci-gît un poète comique,
Et toutefois ce monument
N'enferme qu'un corps seulement. [...]

Mer 12 avril 1662

Jeu 13 avril 1662

• Ce jour-là sont achevés d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, « *Les Ramoneurs*, comédie. Par Mr de Villiers. Représentée sur le Théâtre Royal de l'Hôtel de Bourgogne ».

÷ Le privilège étant daté du 9 novembre 1660, il est probable que la pièce a été jouée au cours de l'année 1660. Ce que confirme l'auteur de *La Pompe funèbre de Monsieur Scaron*, parue le 4 novembre 1660 chez Ribou.

÷ Le privilège de *L'Apothicaire dévalisé*, signé lui aussi de Bouchart et daté lui aussi du 9 novembre 1660, ne valait (du moins dans l'extrait qui en était reproduit) que pour *L'Apothicaire dévalisé* ; mais la mention du registre ms. fr. 21945 incluait également *Le Bien perdu recouvré* et *Le Ramoneur*.

÷ Celui qui est reproduit ici est en fait le même qui figure dans *Les Sœurs jalouses* de Lambert, parues le 7 décembre 1660 :

[...] permis à Charles de Sercy, d'imprimer, vendre et débiter quatre pièces de théâtre intitulées *Le Bien perdu recouvré*, *La Magie sans Magie*, *Les Sœurs jalouses* et *Les Ramoneurs*, en telle marge, tel caractère, etc.

÷ Dans sa dédicace « Au mieux intentionné », l'auteur rappelle les deux comédies qu'il a déjà fait imprimer :

Je me persuade que le Particulier et le Public sont si peu satisfaits de moi dans les deux précédents ouvrages que ma facilité à croire mes amis m'a fait mettre sous la presse, le premier dans la mauvaise part que je lui ai fait prendre au *Festin de Pierre*, et l'autre dans le rompage de tête que lui a donné mon *Apothicaire dévalisé*, qu'à parler véritablement, je ne sais où mes *Ramoneurs* donneront de la tête, ni à qui je les adresserai pour leur faire un accueil favorable. Quoiqu'ils ne soient pas étrangers nés dans les montagnes du Piémont et de la Savoie⁶, et qu'ils n'ignorent pas la langue, celui qui les produit a si peu d'accès partout que les pauvres malheureux courent fortune d'être longtemps vagabonds. Il est vrai que cela est annexé à leur profession ; et puis, dans le mauvais état où on les oblige de paraître, ils n'ont pas lieu de croire que l'on s'empresse à leur offrir une retraite. Si pourtant on les connaissait bien, il y en a un entre les autres, qui, sous son déguisement, cache des charmes assez puissants pour se faire souhaiter et pour obliger le moins charitable à lui donner le couvert dans son meilleur appartement. Pour ne pas mentir aussi, c'est celui sur qui j'ai fondé toute mon espérance ; et quand par la découverte de son sexe tout scrupule sera banni, je suis assuré qu'il ne manquera pas d'hôtes qui le recevront à bras ouverts, et que sa considération fera regarder les autres par bonté, comme on le regardera par amour. Ce beau ramoneur est une fille qui fuit la tyrannie d'un frère extravagant qui lui veut ôter la liberté d'aimer, pour laquelle la plus grande partie de celles de son sexe combattrait jusqu'au dernier soupir de la vie, et pour laquelle toutes celles qui sont capables de cette belle passion ne sortiraient pas seulement de leur maison déguisées en homme, mais fuiraient jusqu'au bout du monde en telle forme qu'il plairait à l'Amour de les travestir. Je crois que celle-ci n'ira pas si loin pour cela ; c'est aussi sur cette créance que je l'adresse au premier qui voudra lui faire une réception digne d'elle et de ses compagnons. Je me trompe s'il est difficile à trouver, et je me dédis pour l'amour d'elle de la crainte où j'étais pour eux quand j'ai commencé cette forme d'épître. Ce

6. Comme la plupart des ramoneurs de Paris au XVII^e siècle.

Bien-intentionné sera donc celui à qui j'aurai toute l'obligation et que je publierai partout pour le plus courtois, le plus généreux et le plus raisonnable de tous les hommes, et enfin celui de qui je serai avec beaucoup de raison aussi, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur, De Villiers.

÷ La pièce est suivie d'une suite de « fragments burlesques » en vers, dont plusieurs concernant une nommée Céliane, qui a trahi l'amour de l'auteur.

÷ C'est là la troisième et dernière pièce dont De Villiers soit à coup sûr l'auteur. C'est peu, pour un comédien qui aura joué pendant presque cinquante.

÷ Le 6 décembre 1670, Charles Robinet, qui est – a été ? – l'ami assez intime de De Villiers, annoncera, dans sa Lettre en vers à Monsieur, la mort de sa seconde femme, la comédienne Marguerite Béguin en des termes qui éveillent l'attention :

Cette illustre comédienne
Et non moins illustre chrétienne [...] *De Devilliers* était la femme,
Qui fut aussi tout singulier
Dedans le comique métier,
Composant même, en vers et prose.
Mais maintenant il se repose,
Faisant, je crois, tout ce qu'il faut,
Pour monter à son tour là-haut.

÷ Les trois comédies reconnues par De Villiers sont écrites en vers ; où est la prose, en dehors de quelques pièces liminaires ?

Ven 14 avril 1662

Sam 15 avril 1662

• Dans sa Lettre du jour, Loret évoque longuement (v. 71-142), et non sans malice, les festivités que le prince de Conti a organisées à Pézenas, les 24 et 25 mars, à l'occasion de son entrée (avec quelques autres Languedociens) dans l'ordre du Saint-Esprit (dont le chancelier est, depuis octobre 1661, Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez et ancien précepteur du roi) :

La cérémonie y fut grande,
Et dudit pays on nous mande
Qu'on accourut de tous côtés
Pour en voir les solennités.
Le tintamarre des trompettes,
Des tambours, des canons, des boîtes,
Faisant rage de résonner,
On n'eût pas ouï le Ciel tonner ;
Et la marche pompeuse et fière
D'icelle troupe chevalière,
Avec les beaux ajustements
De leurs superbes vêtements
Tous parsemés d'or et de flammes,
Plaisaient fort aux beaux yeux des dames,
Qui, lors, en ladite cité,
Se trouvèrent en quantité.
Il ne faut pas omettre même
Qu'avec des dépenses extrêmes,
Monseigneur le susdit Armand,
Prince d'esprit, noble et charmant,
Traita toute ladite troupe
De mainte savoureuse soupe,
De toutes sortes de boissons,
De toutes sortes de poissons,
Tant en court-bouillons qu'en fritures,
Et de cent rares confitures.
Enfin, pendant l'aimable cours
De deux, de trois ou quatre jours
Que dura la cérémonie,
On y vit belle compagnie.
Chacun louait le juste choix
Du plus judicieux des rois ;
Ce n'étaient que jeux et que danses,
Que banquets et réjouissances,
Et cette joie, à ce qu'on dit,
Par-ci par-là se répandit
Au plus beaux lieux de la province

Que régit un sage et grand prince.

÷ La *Gazette* a rendu compte de ces cérémonies dans son ordinaire du 8. Sur une page un quart de texte, elle s'est contentée de dire en passant qu'« à l'issue de cette solennité, ce prince traita splendidement les chevaliers à dîner ».

÷ Après cette évocation haute en couleur, et après avoir signalé les dévotions pascales de la famille royale, la mort de Boisrobert et celle du marquis de Richelieu, Loret revient sur la disette qui sévit en particulier en province (v. 243-264) :

Ces jours passés, notre monarque,
 Qui lui-même a soin de sa barque
 [...]

 A fait aux pays misérables
 Des charités considérables,
 Savoir aux pauvres villageois
 De la Touraine et du Blaisois ;
 Et come il sait que l'abondance
 Manque en divers endroits de France,
 Il fait, des climats reculés,
 Arriver quantité de blés,
 Défendant aux marchands avarés,
 Soupçonnés d'être un peu barbares,
 D'en faire amas dans leurs greniers
 Pour en tirer plus de deniers,
 Prétendant, ce roi débonnaire,
 Des princes le grand exemplaire,
 Que les boulangers de Paris
 Vendent le pain à juste prix,
 Comme l'équité le commande,
 À peine d'une grosse amende.

- La *Gazette* du jour rapporte :

Cette semaine a été ici publiée une ordonnance portant défenses à tous boulangers et autres de faire aucuns magasins de blés, sous peine de confiscation et de 500 livres d'amende ; et Sa Majesté, qui continue, par un soin de père envers ses sujets, à chercher tous les moyens de les soulager dans la nécessité présente, ayant envoyé une somme considérable pour les pauvres de la campagne, fait venir des grains des lieux les plus éloignés, qui sont déchargés dans la haute galerie du Louvre, pour y être distribués à juste prix aux habitants de cette ville.

- La *Gazette* du 22 rapportera :

Le 15 du courant, le roi fit, dans la plaine proche de Colombe, la revue des régiments des gardes français et suisses, comme aussi de ses mousquetaires, cheveu-légers, gendarmes et gardes du corps, tous rangés en bataille sur une même ligne. [Suit l'énumération desdits régiments et de leurs chefs.] Le roi, visitant ces belles et nombreuses troupes, fut salué de la cavalerie, l'épée à la main, avec une joie incroyable, que témoigna aussi toute l'infanterie, l'une et l'autre charmées de voir un monarque qui les assurait si bien de la victoire dans les occasions où il les faisait marcher, avant que la paix fût venue mettre des bornes à ses conquêtes.

Sa Majesté, avec laquelle étaient les princes et grand nombre de seigneurs et l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne, vint ensuite au-devant des reines, qui étaient présentes à cette action, et les conduisit par tous les escadrons et bataillons, accompagnées de Mademoiselle, des princesses ses sœurs et de quantité d'autres dames, les ayant après régalingées d'une splendide collation.

Dim 16 avril 1662

Lun 17 avril 1662

- Le duc de Créquy part avec sa femme pour son ambassade extraordinaire à Rome.

Mar 18 avril 1662

- Mort à 42 ans, du dramaturge Jean Magnon, assassiné sur le Pont-Neuf. Loret rendra compte de son décès dans sa Lettre du 29 (v. 258-264).

÷ La troupe de Molière avait joué ses pièces à l'époque de l'Illustre théâtre, et sa *Zénobie* en décembre 1659. Voir au 12 décembre 1659. Sur Magnon, voir Jeanton, « Note sur la vie et l'assassinat de Jean Magnon de Tournus », *Annales de l'Académie de Macon*, 1917.

÷ L'interrogatoire des instigateurs du crime se lit dans Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. VII.

÷ Pierre Corneille évoquera cette mort dans une lettre du 25 avril à l'abbé de Pure.

- Le même jour, selon la *Gazette* [400] et la Lettre de Loret du 22, v. 153-164, le ballet d'*Hercule amoureux*, créé le 7 février, est redonné aux Tuileries.

÷ La *Gazette* précise que le ballet a été dansé « en présence de toute la cour », y compris donc Anne d'Autriche, qui, selon Loret, aurait demandé que les représentations en fussent interrompues pendant la durée du carême. Voir au 25 février.

Mer 19 avril 1662

- La *Gazette* du 22 rapportera :

Le 19, Sa Majesté fut à la chasse dans le parc de Vincennes, où le duc Mazarini la régala à dîner avec beaucoup de magnificence.

Le même jour, le contrat de mariage du duc de Bouillon, grand chambellan, et de la demoiselle Marianne Mancini, nièce du cardinal Mazarini (sic), fut signé dans la chambre du roi par Leurs Majestés, Monsieur, Mademoiselle, les princesses ses sœurs, le prince et la princesse de Condé, le duc d'Enghien, le maréchal de Turenne et quelques autres personnes notables ; puis la cérémonie des fiançailles se fit par l'évêque de Mirepoix, au même lieu, et en présence de la même compagnie.

÷ Le duc de Bouillon a acheté sa charge 936 000 livres en novembre 1657 à Henri II de Lorraine, duc de Guise, qui l'exerçait depuis la mort de son frère Louis, duc de Joyeuse, le 27 septembre 1654.

÷ Loret date quant à lui cette signature du mardi 18, au milieu du récit qu'il fait, dans sa Lettre du 22 (v. 95-116), du mariage lui-même :

Le contrat de ce mariage
Qui deux cœurs généreux engage
Fut mardi signé tour à tour
Des grands et grandes de la cour.

÷ Loret a, assez logiquement, dissocié les deux parties de cette journée ; il raconte en effet, v. 143-152 :

Le roi, pour le temps bien passer,
Mercredi dernier fut chasser
(Sans mener avec lui les reines)
Dans le bois ou parc de Vincennes,
De bêtes fauves bien garni,
Où le duc de Mazarini,
Un des sages seigneurs de France,
L'y traita, dit-on, d'importance,
Et, comme gouverneur du lieu,
L'y reçut en vrai demi-dieu.

÷ Le duc de Mazarini est Armand-Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye (1631-1713), duc de Mazarin depuis son mariage, le 1^{er} mars 1661, avec Hortense Mancini.

Jeu 20 avril 1662

- Suite de la *Gazette* du 22 :

Le lendemain, [la cérémonie] des épousailles se fit aussi par ce prélat [l'évêque de Mirepoix], en la chapelle de la reine, en présence de Leurs Majestés et de toute la cour, et la comtesse de Soissons fit le festin, des plus magnifiques, dans son appartement du Louvre, où Leurs Majestés firent encore l'honneur aux mariés de se trouver.

÷ Jal [*Dictionnaire*, 830] contredit la *Gazette* en situant le mariage à l'église de Saint-Germain-L'Auxerrois.

÷ Suite de la Lettre de Loret du 22 :

La cérémonie en fut faite
Par personne noble et discrète,
L'*episcopus* de Mirepoix,
Qui fut jésuite autrefois ;
Et la sœur, partout tant prisée,
De cette agréable épousée,
Savoir Madame de Soissons,
[ndfr : Olympe Mancini.]
Considérable en cent façons
Et tout à fait princesse honnête
Fit le festin d'icelle fête,
Abondamment, splendidement,
Dedans son propre appartement,

Où Leurs Majestés se trouvèrent,
Qui de bons morceaux y mangèrent.

÷ Signent l'acte de mariage : le roi et la reine, Anne d'Autriche, Monsieur [Philippe d'Orléans], le prince de Condé, son fils le duc d'Enghien. Jal ne signale pas la signature d'Olympe, qui à ses yeux devait aller de soi.

- Sous le mention du 21, c'est-à-dire de la reprise au Palais-Royal, La Grange écrira :
On a joué le jeudi 20 avril chez Madame de Soissons *L'École des maris*. 220 l.
- ÷ Mme de Soissons – Olympe Mancini – est sœur de la mariée et surintendante de la maison de la reine, charge qui a été créée pour elle en 1660.
- ÷ Cette visite ne peut qu'être liée au mariage de la sœur de l'hôtesse. La représentation a donc lieu devant le roi et la reine, si l'on en croit Loret, qui ne fait pourtant aucune allusion au spectacle donné dans le cadre de cette fête, lequel est en revanche mentionné par Mlle de Montpensier dans ses *Mémoires*, II, p. 182 :
Après Pâques, M. de Bouillon épousa Marianne, la dernière des nièces de M. le cardinal Mazarin. La reine soupa ce jour-là chez Madame la comtesse de Soissons, où il y eut une comédie, et la fièvre m'y prit ; j'en eus deux accès.
- ÷ Mlle de Montpensier ne semble pas confirmer la présence de Louis XIV.

Ven 21 avril 1662

- Registre de La Grange :
La Troupe de Monsieur, frère unique du Roi, a recommencé après Pâques au Palais-Royal, le vendredi 21 avril, par *Sanche Pansa* et *Le Cocu imaginaire*. Reçu..... 230 l.
partagé..... 11 l. 5.
- ÷ Dans la marge, La Grange a noté : « 13 parts », comme il avait noté, en marge du jour de la reprise de Pâques 1661 (le 25 avril) : « Treize part d'acteurs ».
- ÷ La Grange n'a noté aucun changement au relâche de Pâques ; la troupe devrait donc logiquement toujours être composée de douze comédiens, à savoir :
Molière [2 parts ?] Madeleine Béjart
Edme Debrie Catherine Debrie
René Duparc Marquise Duparc
Louis Béjart Geneviève Béjart
La Grange Mlle du Croisy
Du Croisy
L'Espy
- ÷ Mais la note (tardive) de La Grange relative à la demande faite par Molière, lors du relâche précédent (voir au 2 avril 1661) d'une part supplémentaire « pour lui, ou pour sa femme s'il se mariait » porterait non moins logiquement à conclure que, depuis que le mariage s'est fait, le 20 février 1662, c'est Armande qui touche en son nom cette treizième part.
- ÷ Or, son nom n'apparaît pour la première fois dans le Registre qu'à la date du 9 juin 1662, lors de l'entrée de La Thorillière et Brécourt dans la troupe.

Sam 22 avril 1662

- Loret ouvre sa Lettre du jour sur l'annonce (v. 13-32) de la grossesse de la reine ; puis il revient longuement (v. 33-82) sur la disette et ses conséquences :
Presque à toute heure j'entends dire
Que ledit Louis, notre Sire,
Entre ses autres divers soins,
Dont plusieurs sages sont témoins,
Plaignant la disette publique,
Avec beaucoup d'ardeur s'applique
Pour empêcher cette cité
De tomber en nécessité ;
Et ce modèle des bons princes
Fait venir de plusieurs provinces,
Et même des climats du nord,
De grains un notable renfort,
Savoir des froments et des seigles,
Dont, par bonnes et justes règles,
Des quantités on enverra
Aux cantons où besoin sera ;
Jusqu'au temps des moissons prochaines,
Que nous aurons dans six semaines.
Et pour en avoir à bon prix

Dans cette ville de Paris,
 Où les gens sont plus drus que mouches,
 Et [qui] contient d'innombrables bouches,
 On a fait de tels règlements
 Et de si beaux commandements
 Que, s'adressant aux commissaires,
 Gens de police nécessaires,
 Soit par vous, ou par vos valets,
 Vous en recevrez des billets,
 En vertu desquels on vous livre
 Ce qu'il vous faut de blé pour vivre,
 Disant votre nom et quartier,
 Payant vingt-six francs pour septier,
 Sans qu'à chaque fois un ménage
 En doive espérer davantage,
 Afin que, soit tôt ou soit tard,
 Chacun en puisse avoir sa part.
 Bref, quiconque par avarice
 Enfreindrait icelle police,
 Il serait sans doute fourré
 Malgré ses dents *in carcere*.
 Que chacun donc y prenne garde
 Et que point on ne s'y hasarde.

- Après quoi, Loret évoque (v. 165-174) la reprise aux Tuileries du ballet d'*Hercule amoureux* dansé au cours du carnaval précédent. Voir aussi la *Gazette* du 29 [412].

- La *Gazette* du jour [22] signale que

ne pouvant résider dans son évêché, l'évêque de Rodez [Hardouin de Beaumont de Péréfixe, ancien précepteur du roi, futur archevêque de Paris] en a fait une démission entre les mains du roi.

÷ Voir la Lettre de Loret du 1^{er} avril.

÷ Le successeur de Péréfixe sera Louis Abelly (1604-1691), curé de Saint-Josse à Paris, grand vicaire de Bayonne, qui, préconisé le 9 juin 1664, sera sacré au mois de septembre suivant, en l'église des pères jésuites Saint-Louis, par son prédécesseur assisté de l'évêque d'Albi, Gaspard de Daillon, et de Louis de Lorraine, évêque de Condom. Il se démettra à son tour de son siège en 1666, pour se retirer à Saint-Lazare.

◇ Sur ce personnage, voir André Dodin, *La Légende et l'Histoire. De Monsieur Depaul à saint Vincent de Paul*, Paris, O.E.I.L./Histoire, 1985, ch. 1 « La Varrière de Louis Abelly ».

◇ Il est membre de la Compagnie du Saint-Sacrement et directeur spirituel de l'Hôpital général depuis 1657. Voir *Annales*, p. 170.

◇ Docteur en théologie, résolument ultramontain et adversaire farouche du jansénisme, Louis Abelly est l'auteur de nombreux ouvrages, dont les plus récents sont *L'Idée d'un véritable prêtre de l'Église de Jésus-Christ et d'un fidèle directeur des âmes, exprimée en la vie de Me Renar, prêtre, directeur des religieuses du monastère de Saint-Thomas* (et ancien directeur de la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris) (1659), une nouvelle traduction des *Lettres de saint François Xavier* (1660), le *Traité des hérésies, contenant les causes des hérésies, les mœurs et artifices des anciens hérétiques et des déguisements dont ils ont usé pour répandre le venin de leurs erreurs* (1661) et *La Justice et la piété du Roi dans le procès que Sa Majesté a voulu tenir pour obliger à la souscription de la formule dressée par l'Assemblée générale du clergé et bannir par ce moyen de son royaume les restes de la secte du jansénisme* (1662).

÷ Le 30 juin suivant, Hardouin de Péréfixe sera nommé archevêque de Paris, en remplacement de Pierre de Marca, mort la veille.

- Le même jour, le sieur Faure obtient un privilège, valable cinq ans, qu'il fera enregistrer le 2 mai, pour une tragédie intitulée *Manlius Torquatus*, « à la charge que la distribution en sera faite par un libraire ».

÷ Le 1^{er} mai, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne créeront le *Manlius* de Marie-Catherine Desjardins, qui sera achevé d'imprimer le 27 octobre suivant pour le compte de Luyne, Quinet et Barbin.

Dim 23 avril 1662

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa et Le Cocu imaginaire*. R : 195 l.

- La *Gazette* du 29 rapportera :

Cette cour ayant été quelque temps sans ambassadeur d'Espagne, pour la cause que chacun sait, le roi, après la première audience qu'il a donnée au marquis de Fuentes [voir au 24 mars], ambassadeur extraordinaire du Roi Catholique, a dépêché à Madrid le sieur Sanguin, son maître d'hôtel ordinaire, pour complimenter Leurs Majestés Catholiques sur la naissance du prince d'Espagne ;

Et le 23 du courant, le *Te Deum* en fut solennellement chanté au Louvre par la musique de la chapelle, en présence du roi, des reines, qui avaient auprès d'elles Monseigneur le Dauphin, de Monsieur, dudit ambassadeur, qui s'y rendit avec un train fort magnifique, et de quantité d'autres personnes des plus considérables de la cour ; cette solennité, qui avait été annoncée dès le matin par le canon de l'Arsenal et de la Bastille, s'étant faite au bruit de plusieurs boîtes et de toute l'artillerie de la ville, qu'on avait disposée à cette fin sur la Grève, où, le soir, il y eut des feux, ainsi qu'en plusieurs autres endroits, avec toutes les marques d'une entière réjouissance.

Lun 24 avril 1662

- La *Gazette* du 29 rapportera :

Le 24, [Sa Majesté] courut le matin la bague dans le Palais Cardinal [=Royal], avec divers seigneurs, de ceux qui doivent composer les squadrilles de son carrousel ; et l'après-dînée, alla au Cours, où elle parut avec une magnificence tout à fait royale, étant suivie de sept carrosses, chacun à huit chevaux, tous différents et également admirables, remplis de seigneurs de la cour dans un ajustement des plus galants ; de manière qu'il ne se pouvait rien voir de plus charmant et qu'ils y attirèrent tout le beau monde de cette ville.

- ÷ Dans sa Lettre du 29, Loret racontera, v. 225-252 :

Lundi, jour tranquille et serein,
 Louis, notre cher souverain,
 Autant aimé pour son adresse
 Que révééré pour sa sagesse,
 Ayant au Palais-Cardinal
 Fait plusieurs courses à cheval,
 Avec cette grâce ordinaire
 Dont toute chose on lui voit faire,
 S'alla promener quelques tours
 À six heures du soir au Cours
 (Où l'on courut comme à des noces),
 Suivi de sept de ses carrosses,
 Chacun riche, pompeux, doré,
 Chacun par huit chevaux tirés,
 Qui, quoique sous le frein esclaves,
 Étaient si rares et si braves
 Que ledit Cours, qui borde l'eau,
 Ne vit jamais rien de si beau.
 La plupart des grands et des belles,
 Quittant cabinets et ruelles,
 Et tous autres lieux pleins d'appas,
 S'y transportèrent à grands pas
 Et si beau cortège formèrent
 Que cent fois ils s'entraadmiraient ;
 Et certes l'unique Paris,
 Vrai séjour des jeux et des ris,
 Est de cent splendeurs sans pareilles
 Pour exhiber tant de merveilles.
 Mais aussi, bien plus là qu'aux champs,
 Se rencontrent des gens méchants,
 Des filous, des brigands, des pestes
 À plusieurs gens de bien funestes ;
 Et pour appuyer mon discours,
 Un des forts auteurs de nos jours,
 Un des favoris du Parnasse,
 Qui pouvait égaler un Tasse,
 Magnon, esprit tout plein de feu,
 Fut assassiné depuis peu,
 C'est-à-dire l'autre semaine
 Vers, dit-on, la Samaritaine.

÷ Le même jour, le Parlement condamne par contumace les duellistes du 20 janvier à être décapités.

Mar 25 avril 1662

• *Dom Japhet d'Arménie et La Jalousie de Gros René*. R : 200 l.

• Ce jour-là, Pierre Corneille écrit de Rouen à l'abbé de Pure :

L'estime et l'amitié que j'ai depuis quelque temps pour Mlle Marotte me fait vous avoir une obligation très singulière de la joie que vous m'avez donnée en m'apprenant son succès et les merveilles de son début. Je l'avais vue ici représenter *Amalante* et en avais conçu une assez haute opinion pour en dire beaucoup de bien à M. de Guise, quand il fut question vers la mi-carême de la faire entrer au Marais, mais ce que vous m'en mandez passe mes plus douces espérances et va si loin que mes amis, à qui j'ai fait part de votre lettre, veulent malgré que vous en aviez un peu le cœur navré quand vous m'avez écrit (sic)⁷. Puisque MM. Boyer et Quinault sont convaincus de son mérite, je vous conjure de les obliger à me montrer bon exemple, car, outre que je serai bien aise d'avoir quelquefois mon tour à l'Hôtel [de Bourgogne] ainsi qu'eux, et que je ne puis manquer d'amitié à la reine Viriate à qui j'ai tant d'obligation, le déménagement que je prépare pour me transplanter à Paris me donne tant d'affaires que je ne sais si j'aurai assez de liberté d'esprit pour mettre quelque chose cette année sur le théâtre. Ainsi, si ces Messieurs ne les secourent ainsi que moi, il n'y a pas apparence que le Marais se rétablisse, et quand la machine qui est aux abois sera tout à fait défunte, je trouve que ce théâtre ne sera pas en trop bonne posture. Je ne renonce pas aux acteurs qui le soutiennent, mais aussi je ne veux point tourner le dos tout à fait à MM. de l'Hôtel, dont je n'ai aucun lieu de me plaindre, et où il n'y a rien à craindre quand une pièce est bonne. Ils aspirent tous à y entrer, et ils ne sont pas assez injustes pour exiger de moi un attachement qu'ils ne me voudraient pas promettre. Quelques-uns, à ce qu'on m'a dit, ont pensé passer au Palais-Royal ; je ne sais pas ce qui les a retenus au Marais, mais je sais bien que ce n'a pas été pour l'amour de moi qu'ils y sont demeurés.

J'appris hier que le pauvre Magnon est mort de ses blessures. Je le plains, et suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, Corneille.

÷ Mlle Marotte est Marie Vallée, fille d'un chapelier, qui épousera plus tard (le 25 novembre 1673) son camarade Achille Varlet, dit Verneuil, frère de Charles Varlet de La Grange. On ignore tout d'elle jusqu'à cette lettre de Corneille. Mlle Marotte du Marais n'est pas la même que celle du Palais-Royal qui n'était alors qu'une simple gagiste...

÷ « Quelques-uns [des comédiens du Marais], à ce qu'on m'a dit, ont pensé passer au Palais-Royal » : Brécourt et La Thorillière entreront dans la troupe de Molière un mois et demi plus tard. Voir au 9 juin.

• Le même jour, Jean Chapelain écrit à François Bernier [*Lettres*, II, 225] :

On dit que le comédien Molière, ami de Chapelle, a traduit la meilleure partie de Lucrèce, prose et vers, et que cela est fort bien. La version qu'en a fait (sic) l'abbé de Marolles est infâme et déshonore le grand poète.

÷ Au cours de cette même année 1662, évoquant dans ses *Sentiments sur quelques livres ou sur quelques ouvrages qu'il a lus* [bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 3339, p. 69-70, *Sentiments de Rosteau*], un « recueil des comédies de Molière », Charles Rosteau, ami de Scarron, des Colletet, de Pinchesne, de La Mesnardière, etc., écrit :

Ce fameux comédien ne sait pas seulement représenter les personnages sur le théâtre, mais il est auteur de beaucoup de pièces, dont la troupe est renommée. En voici quatre qui ont reçu un extrême applaudissement et qui ont occupé successivement la scène près de trois mois chacune : *L'École des maris*, *Les Précieuses*, *Le Cocu volontaire* (sic) et cette pièce de l'Importun [*Les Fâcheux*], qui fut représentée à Vaux avec tant de magnificence en présence de toute la cour, peu auparavant le voyage de Nantes, qui fut si fatal à M. Fouquet, surintendant des Finances. À dire la vérité, rien n'est plus plaisamment imaginé. Cet auteur ne se contente pas de bouffonnerie ; il est sérieusement savant quand il lui plaît. La traduction qu'il a faite de Lucrèce, moitié en prose et moitié en vers, en est un argument certain. Il serait à souhaiter qu'elle fût imprimée.

÷ Voir au 26 février 1659 et au 30 avril 1661.

÷ Les derniers mots de Rosteau feraient croire que la traduction de Molière est sinon achevée, du moins suffisamment avancée pour qu'une publication soit envisagée.

7. Le sens de la phrase est très obscur ; le manuscrit est taché.

÷ Voir Tralage, dans manuscrit de l' Arsenal, *Notes et documents sur l'histoire des théâtres de Paris extraits du manuscrit de J. N. du Tralage*, Paris, 1880, p 31^s, Brossette, note sur la Satire II de Boileau, dans Boileau, *Œuvres*, Genève, 1716, t. I, p. 21^o et Grimarest.

Mer 26 avril 1662

• Registre de La Grange : « Joué le soir au Palais-Royal *Les Fâcheux* pour M. de La Feuillade. R : 200 l. »

÷ François d'Aubusson, comte de La Feuillade (1623-1691).

÷ M. de La Feuillade a-t-il réservé une salle entière pour lui et ses amis ? Ce jour n'est pas jour de représentation ordinaire ; les Italiens ont dû être priés de céder la place.

• Ce jour-là, Jean Chapelain écrit à Nicolas Heinsius :

Je ne sais si c'est l'abbé de Marolles qui le premier a critiqué votre restitution de *Ante mare et tellus*, mais je sais bien qu'il est plus ignorant qu'il ne le faut pour cela, et plus présomptueux qu'ignorant encore. Je souhaiterais que ce fût lui. Vous en seriez quitte pour le mépriser, car on se déshonore même lorsqu'on l'honore d'une réprimande.

÷ Voir une autre lettre au même, au 3 janvier 1659.

Jeu 27 avril 1662

Ven 28 avril 1662

• *Jodelet* ou *Le Maître valet* et *Le Médecin volant*. R : 112 l. [= 150 places de parterre à 15 sols].

Sam 29 avril 1662

• La *Gazette* du 6 mai rapportera :

Ce jour-là aussi, 29, on continua de danser le ballet, ainsi que le mardi suivant, Madame y ayant paru en la place de la reine, qui n'y dansait plus à cause de sa grossesse ; et le comte de Guiche partit d'ici pour aller en Lorraine commander les troupes du roi en qualité de lieutenant général ; Sa Majesté lui ayant témoigné, par un si considérable emploi, l'estime qu'elle fait de sa personne.

Dim 30 avril 1662

• *Jodelet* ou *Le Maître valet* et *Le Médecin volant*. R : 203 l.

Lun 1 mai 1662

• Début mai : création, à l'Hôtel de Bourgogne, de *Manlius Torquatus*, tragédie de Marie-Catherine Desjardins.

÷ Voir Lancaster, *HFDL*, III, 2, 559-561.

÷ Loret l'annonce dans une apostille enthousiaste de sa Lettre du 6, v. 237-282 :

Manlius Torquatus, poème
Que l'on tient d'un mérite extrême,
Sujet grave, sujet romain,
Qui vient d'une agréable main,
D'une fille étant la besogne,
Se joue en l'Hôtel de Bourgogne,
Oui, s'y joue, et certainement
Avec grand applaudissement.
Desjardins, jeune demoiselle,
A fait cette pièce nouvelle,

8. « Le sieur Thierry a payé cent écus ou quinze cents livres à la veuve de Molière pour les pièces qui n'avaient pas été imprimées du vivant de l'auteur, comme le sont *Le Festin de Pierre*, *Le Malade imaginaire*, *Les Amants magnifiques*, *La Comtesse d'Escarbagnas*, etc. Le sieur Thierry n'a point voulu imprimer ce que Molière avait traduit de Lucrèce. Cela était trop fort contre l'immortalité de l'âme, à ce qu'il dit. C'est par un semblable scrupule qu'il a fait consentir le sieur Barbin, libraire, à supprimer les *Contes* du sieur de La Fontaine. Ils les avaient imprimés conjointement. »

9. « Elle fut faite en 1664. La même année, l'auteur étant chez M. du Broussin, avec M. le duc de Vitry et Molière, ce dernier y devait lire sa traduction de Lucrèce en vers français, qu'il avait faite dans sa jeunesse. En attendant le dîner, on pria M. Despréaux de réciter la satire adressée à Molière ; mais après ce récit, Molière ne voulut plus lire sa traduction, craignant qu'elle ne fût pas assez belle pour soutenir les louanges qu'il venait de recevoir. Il se contenta de lire le premier acte du *Misanthrope*, auquel il travaillait en ce temps-là, disant qu'on ne devait pas s'attendre à des vers aussi parfaits et aussi achevés que ceux de M. Despréaux, parce qu'il lui faudrait un temps infini, s'il voulait travailler ses ouvrages comme lui. »

Où très bien des gens sont d'accord
 Qu'on y voit du tendre et du fort,
 Une judicieuse suite
 Du génie et de la conduite ;
 Et le tout si beau, si touchant,
 Qu'à moins d'avoir l'esprit méchant,
 Envieux, jaloux et sauvage,
 Il faut admirer cet ouvrage,
 Que plusieurs nomment merveilleux,
 D'autres disent miraculeux,
 Et la troupe qui le récite,
 Loin de rabaisser son mérite,
 Y mêle un certain agrément
 Qui l'embellit extrêmement.
 Déjà plusieurs beaux écrits d'elle
 Couraient de ruelle en ruelle ;
 On trouvait fort doux et fort nets
 Ses Quatrains, sixains et sonnets,
 Elle avait fait mainte élégie,
 Pleine d'esprit et d'énergie,
 Ses *Impromptus* et madrigaux
 Aux plus rares étaient égaux,
 On idolâtrait ses églogues,
 Quoique pourtant sans dialogues ;
 Mais des gens d'assez bon gustus
 Disent que dans son *Torquatus*,
 Cette âme belle et bien sensée
 S'est infiniment surpassée.
 J'irai demain, s'il plaît à Dieu,
 En ce délectable et beau lieu,
 Où cette pièce si vantée
 Est dignement représentée,
 Nullement pour l'examiner,
 Mais pour le plaisir m'en donner,
 Et, selon les bons desseins nôtres,
 Battre des mains comme les autres.

÷ Loret reviendra sur ce spectacle dans sa Lettre du 13 (v. 259-280) et il évoquera à nouveau Mlle Desjardins dans sa Lettre du 27 mai, à propos d'un « carrousel » qu'elle a écrit mi en vers mi en prose pour le Dauphin.

Mar 2 mai 1662

• *Le Dépit amoureux*. R : 150 l.

• Le ballet d'*Hercule amoureux* est dansé encore une fois (voir la *Gazette* du 4, au 29 avril).

• Le maréchal d'Aumont (voir au 11 octobre 1660) est nommé gouverneur de Paris.

Mer 3 mai 1662

• Dans sa Lettre du 6, Loret évoquera, v. 129-178, la revue générale faite par Louis XIV ce jour-là :

Mercredi, le roi, notre sire,
 Qu'en toutes choses l'on admire,
 Fit la revue en général
 De son beau carrousel royal.
 Heureusement, et par rencontre,
 À mon aise j'en vis la montre,
 Dont le simple aspect seulement
 Me causa grand ravissement.
 Je n'avais rien vu de semblable,
 L'ordre m'en parut admirable
 Et je fus tout à fait surpris
 Du nombre des gens y compris.
 Ô curieux de beaux spectacles,
 Qu'on prendrait quasi pour miracle,
 Noblesse, marchands et bourgeois,
 Gens de police et gens de lois,
 Gens de villes et de villages,

Accourez, si vous êtes sages,
 Pour jouir du contentement
 De ce grand divertissement.
 Gardez-vous bien de vous promettre
 De le voir au long dans ma Lettre,
 Quand, selon ma profession,
 J'en ferai quelque mention ;
 Cinq, six, sept, huit, neuf, dix Gazettes
 Des plus entières et plus complètes,
 En vérité ne sauraient pas
 Dépeindre la marche et le pas,
 Les chevaux et leurs équipages,
 Les valets de pied et les pages,
 Les bouquets de plumes divers,
 Ni les habillements couverts
 De paillettes et canetilles
 De la moindre des cinq squadrilles.

÷ La *Gazette* du 6 écrira quant à elle [436] :

Le 3 du courant, le roi, s'étant rendu au lieu appelé le Marché aux chevaux, où il était attendu par les seigneurs qui doivent être du carrousel, ils marchèrent vers la place où se feront les courses, dans le même ordre qu'ils paraîtront au jour de ce divertissement. Le maréchal de Gramont était à la tête de la squadrille du roi, devancé par six trompettes et deux tymbales, et de plus de 50 chevaux de main, de la grande et petite écurie, tous singulièrement beaux et lestement caparaçonnés, conduits chacun par deux palefreniers ; puis celle de Monsieur, pareillement précédée de six trompettes, de deux tymbales et de son écurie ; et enfin les squadrilles du prince de Condé, du duc d'Enghien et du duc de Guise, toutes avec le même accompagnement.

Après qu'elles eurent fait le tour des barrières, chacune se rangea au poste d'où elle doit partir pour entrer dans le camp, et qui lui fut marqué par ledit maréchal de Gramont [...]. Ensuite chacun se retira sans avoir couru, ces belles troupes n'étant venues là que pour reconnaître leurs places ; et toutefois il se trouva plus de vingt mille personnes, tant sur les amphithéâtres dressés à l'entour du camp que sur le terrain des environs, qui jugèrent par un si beau prélude que ce divertissement doit être des plus agréables et des plus dignes de notre cour.

Jeu 4 mai 1662

• La *Gazette* du 13 rapportera :

Le 4 du courant, il se fit une procession solennelle de l'église de Notre-Dame en celle de Sainte-Geneviève-du-Mont, où la messe fut célébrée, pour obtenir une saison plus favorable aux biens de la terre par l'intercession de cette patronne de Paris. Et au retour, le Saint-Sacrement fut exposée en la même église Notre-Dame, pour les prières de Quarante heures, qui se continuent en plusieurs autres.

Cependant le roi, pour soulager plus sensiblement ses sujets, dans cette nécessité publique, fait non seulement continuer la distribution des blés, qui ont été amenés des lieux les plus éloignés, mais aussi débiter du pain de ces mêmes grains, que l'on cuit dans les Tuilleries, le tout s'exécutant avec un ordre admirable et à un prix si juste que les pauvres, qui ont principalement part à ces soins paternels de Sa dite Majesté, la comblent de bénédictions, et les plus aisés ne lui en donnent pas moins, jugeant assez que par ce moyen elle les garantit des maux qui sont inséparables des extrêmes besoins du menu peuple.

Ven 5 mai 1662

• *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince*. R : 180 l.

• La *Gazette* du 13 rapportera :

[Sa Majesté] fit encore, dans la plaine de Colombes, la revue de ses gardes du corps, mousquetaires, gendarmes et cheveau-légers, qui ne se trouvèrent pas en moins bon ordre qu'aux revues précédentes, ces troupes s'entretenant avec plaisir dans un état digne des soins de ce grand monarque.

Sam 6 mai 1662

• Selon la *Gazette* et la Lettre de Loret du jour (v. 207-224), le ballet d'*Hercule amoureux* est redonné aux Tuilleries, « pour la dernière fois ».

÷ La reine Marie-Thérèse, enceinte, y a cédé ici encore la place à Madame, sa belle-sœur (voir au 29 avril).

Dim 7 mai 1662

- Le roi et la reine partent pour Saint-Germain-en-Laye.

Lun 8 mai 1662

- Registre de La Grange :

Le lundi 8^e mai, la troupe est partie pour Saint-Germain-en-Laye par ordre du roi. Représenté le même soir *Dom Japhet d'Arménie* et *La Jalousie du Gros René*.

<http://www.archive.org/stream/archivesdelacom00lagruoft#page/42/mode/2up/>

÷ La Grange ne note ni la durée du séjour ni la date du retour. Des indications fournies par son Registre, on peut déduire que ce retour a eu lieu entre le lundi 15 et le jeudi de l'Ascension 18.

÷ Un mois et demi plus tard, le 24 juin, la troupe partira de nouveau pour Saint-Germain. Le séjour durera alors sept semaines.

÷ La troupe a déjà joué deux fois *Dom Japhet* devant Louis XIV ; il le verra encore trois fois. La pièce lui a été dédiée alors qu'il avait 14 ans.

Mar 9 mai 1662

- La troupe est à Saint-Germain. *Le Dépit amoureux* [Registre].

Mer 10 mai 1662

- La troupe est à Saint-Germain. *L'Étourdi* [Registre].

÷ Si l'on en croit la Lettre de Loret du 13 (v. 35-52), cette représentation est donnée à Saint-Cloud, où Monsieur régale la cour :

Le régale fut magnifique,
On n'y manqua pas de musique,
Ni de violons, ni de bals,
Ni de spectacle théâtral.

Jeu 11 mai 1662

- La troupe est à Saint-Germain : *L'École des maris* et *Le Cocu imaginaire* [Registre].

÷ La *Gazette* du 13 rapportera :

[La Reine mère] alla à Saint-Germain-en-Laye et revint ici [Paris] sur le soir, ayant été reçue avec beaucoup de joie et particulièrement bien régalée par Leurs Majestés, qui prennent là les divertissements que leur offrent les premiers beaux jours de la belle saison, et particulièrement celui de la chasse.

÷ La *Gazette* ne disant pas un mot de la présence de la troupe de Monsieur à Saint-Germain, on ne peut savoir avec certitude si la Reine mère a assisté ou non ce jour-là au double spectacle donné par Molière et ses camarades. Mais si l'on considère que le premier jour (8), le spectacle a été donné dans la soirée, il y a de fortes probabilités qu'elle soit partie avant le début de la représentation.

Ven 12 mai 1662

- La troupe est à Saint-Germain : « Néant ».

Sam 13 mai 1662

- La troupe est à Saint-Germain : *Le Geôlier de soi-même* ou *Jodelet prince* [Registre].

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque, v. 21-34, la semaine passée par la cour à Saint-Germain-en-Laye :

La cour revient de Saint-Germain
Deux ou trois jours après demain ;
J'entends de Saint-Germain-en-Laye,
Où, dès [= depuis] dimanche, elle s'égayé
À chasser parmi les halliers
Des daims, des chevreaux, des sangliers ;
Cette maison, lieu de plaisance,
Étant un des endroits de France
Le plus propre, certainement,
À pareil divertissement ;
Maison d'ailleurs si bien pourvue
D'une agréable et belle vue
Qu'il est au monde peu de lieux
Si beaux ni si délicieux.

÷ De deux choses l'une : ou bien Loret n'a aucune information précise sur le séjour de la cour à Saint-Germain et il fait du remplissage ; ou bien il est au courant de la

présence de la troupe de Molière – qui joue presque tous les jours ! – et il passe cette faveur sous silence, au bénéfice de l’Hôtel de Bourgogne, pour lequel il fait de la publicité en apostille (voir ci-dessous).

÷ Loret évoque ensuite, v. 63-134, la situation économique et sociale :

Enfin les dévotes personnes,
 Âmes pieuses et bonnes,
 Ont si bien, dans tous les lieux saints,
 Prié le Ciel à jointes mains
 Pour les biens et fruits de la terre,
 À qui le temps faisait la guerre,
 Que l’air froidureux, Dieu merci,
 Depuis trois jours s’est adouci,
 N’ayant la région aérée
 Qu’une humidité tempérée,
 Nécessaire en cette saison
 Pour avoir des biens à foison.
 D’ailleurs, par les soins du monarque,
 On voit en nos ports mainte barque
 Apporter quantité de blés
 Bien nets, bien purs et bien criblés,
 Dont depuis quelque temps en France
 Nous n’avions pas grande importance,
 Mais bien plutôt stérilité
 Car la grêle avait tout gâtée.
 De plus, par prudente police,
 Et pour réprimer l’avarice
 De la plupart des boulangers,
 On a fait des fours ménagers
 Où tous les matins on vous livre
 De bon pain à six blancs la livre,
 Chez lesdits boulangers coûtant,
 À ce qu’on dit, deux fois autant.
 C’est pour le peuple misérable
 Un rabais assez raisonnable,
 Outre l’espoir que nous avons,
 Ou du moins qu’avoir nous devons,
 De voir abonder cette année
 En fruits, en moissons, en vinée.
 [...]

÷ Achevant sa Lettre, Loret exhorte (v. 259-280) ses lecteurs à aller voir le *Manlius Torquatus* de Mlle Desjardins à l’Hôtel de Bourgogne :

Altesse, pour qui je compose
 Lettres en vers et non en prose,
 Princesse estimant les vertus,
 Si vous n’avez vu *Torquatus*,
 Illustre tragi-comédie
 D’une fille de Normandie,
 D’une fille de grand renom
 Dont Desjardins est le surnom,
 D’Alençon et non de Valogne,
 Courez à l’Hôtel de Bourgogne,
 Pour, en cinq cents endroits divers,
 Admirer les plus charmants vers
 Dont Paris sur un beau théâtre
 Ait jamais été idolâtre.
 Tous éditeurs en sont ravis ;
 Allez donc, suivez mon avis,
 Allez, courez à ce spectacle
 Et ne manquez pas ce miracle
 Dont tous les gens qualifiés
 Sont hautement édifiés,
 Lui donnant d’infinis éloges
 Sur le théâtre et dans les loges.

÷ Le fait est assez inhabituel.

Dim 14 mai 1662

• La troupe est à Saint-Germain. Registre de La Grange :

Dimanche 14 *Les Fâcheux*. Reçu du roi 1500 l.
 partage..... 114 l.

- ÷ Ajouté (plus tard ?) dans la marge : « Une part à M. de Molière comme auteur. »
- ÷ Le partage s'est bien fait en treize, sur la base de douze comédiens + une part d'auteur : en effet, $1500 / 114 = 13,157894737$.
- ÷ Si l'on s'en tient à cette note marginale, Armande ne fait donc pas encore, à cette date, partie de la troupe. Voir pourtant au 9 juin.
- ÷ Molière touche en outre 1 500 livres à titre particulier. Voir *Le Moliériste*, juillet 1887, p. 124.

Lun 15 mai 1662

- Antoine Furetière est élu à l'Académie française.

- La *Gazette* du 20 rapportera :

Le 15, Leurs Majestés revinrent de Saint-Germain en une très parfaite santé, le roi ayant été, quelques jours auparavant, visiter la reine d'Angleterre à Colombe ; et Leurs dites Majestés eurent beaucoup de joie de trouver Monseigneur le Dauphin qui les attendait en l'appartement de la Reine mère, aussi dans une santé des meilleures...

Mar 16 mai 1662

- Jour ordinaire de représentation. Mais La Grange ne note rien, même pas la date. Rien ne permet de savoir si la troupe est de retour à Paris (voir au 8).

Mer 17 mai 1662**Jeu 18 mai 1662**

- Ascension.

Ven 19 mai 1662

- Reprise au Palais-Royal, après deux semaines de fermeture. *L'École des maris* et deux danses. R : 140 l.

- Dans la soirée du même jour, le comédien François Mansac, dit le Capitan, est assassiné, rue de Richelieu, alors qu'il sort, en compagnie de son camarade Giuseppe Giaratone, de prendre une bière chez la nièce de Marquise Duparc. Voir Émile Campardon, *Nouvelles pièces sur Molière*, Paris, Berger-Levrault, 1876, p. 20-30.

Sam 20 mai 1662

- Le roi passe en revue les compagnies de gardes du corps, mousquetaires, gendarmes et cheveu-légers, dans la plaine de Colombes. Voir la *Gazette* du 27.

- Dans sa Lettre du jour, Loret s'étend longuement, v. 133-192, sur les charités faites aux « pauvres gens de la campagne » par le prince et la princesse de Conti :

[...] Ayant à maint triste indigent
 Distribué tout son argent,
 Elle envoya ses pierreries,
 Quelques bijoux d'orfèvreries,
 Et son fil de perles aussi,
 Aux sages dévotes d'ici,
 Afin que par leurs ministères
 Ces illustres dépositaires
 Fissent de l'argent aussitôt
 De ce magnifique dépôt,
 Pour, selon leurs saintes pratiques,
 En assister les faméliques.
 Mais, ce qui fort les étonnait,
 Elles ne savaient d'où venait
 Cette immense et belle richesse,
 Car cette charmante princesse
 Au cœur tendre, au cœur très humain,
 Leur avait fait tenir sous-main,
 Taisant le lieu, par modestie,
 D'où cette aumône était partie ;
 Mais quand en vente on l'exposa,
 Certain orfèvre qui pris
 Ces éclatantes babioles
 À quatre ou cinq mille pistoles,

Dit que ce don était parti
 De la princesse de Conti,
 Qu'il en était témoin fidèle
 Et qu'il avait vu chez icelle
 Tous ces bijoux de rare prix
 Avant son départ de Paris.
 Bref, Dieu permit que de la sorte
 (Car c'est ainsi qu'on le rapporte)
 On sût toute la vérité
 De cette haute charité.
 [...]

Dim 21 mai 1662

- *L'École des maris* et deux danses. R : 184 l.

- La *Gazette* du 27 rapportera :

Le 21, les reines, avec lesquelles était Mgr le Dauphin, allèrent aux Carmélites de la rue du Bouloi, où elles entendirent vêpres et la docte prédication de l'abbé Roquette sur le sujet du Salut que la Reine mère y a fondé tous les dimanches à perpétuité en action de grâces des bénédictions que Dieu a répandues sur la famille royale ; cette solennité ayant été commencée le 16 avril dernier par l'exposition que le Nonce y fit du Saint-Sacrement, en présence du roi, de ces princesses et de toute la cour.

Le même jour, Sa Majesté tint Mademoiselle avec la reine d'Angleterre, en la chapelle du Palais Cardinal [=Royal], où étaient les reines, Monsieur, Madame, Mesdemoiselles d'Alençon et de Valois, le prince et la princesse de Condé, le duc d'Enghien, la duchesse de Longueville et plusieurs autres personnes de très haute qualité. La petite princesse, qui était conduite par la marquise de Saint-Chamont, sa gouvernante, fut nommée Marie-Louise, et l'abbé de Montagu fit la cérémonie, qui se termina par les fanfares des trompettes et le bruit des tymbales, lesquelles formèrent un agréable concert dans la cour du même Palais, d'où ensuite Leurs Majestés, Monsieur et Madame, allèrent au Cours, dans leurs carrosses de parade, accompagnés de quantité d'autres aussi des plus superbes.

- Le même jour encore, selon Jacqueline Duchêne (qui donne ce renseignement dans *Henriette d'Angleterre*, p. 182, sans indiquer la source), un « tournoi à la manière ancienne » a lieu dans le jardin des Tuileries. Elle confond avec le divertissement du surlendemain.

Lun 22 mai 1662

Mar 23 mai 1662

- Registre de La Grange : « Four ».
 - ÷ La Grange ne note même pas le titre de la pièce programmée. Les deux premières représentations après la reprise du 19 ont donné des recettes très médiocres.
 - ÷ Ce four s'explique sans doute en partie par ce qui suit.
 - ÷ La *Gazette* du 27 rapportera :
 - Le 23, les squadrilles du carrousel s'étant encore rendues au lieu où il se doit faire, les seigneurs qui le composent y firent plusieurs courses avec Sa Majesté...

Mer 24 mai 1662

Jeu 25 mai 1662

- Suite de la *Gazette* du 27 :
 - [...] et le 25, ce divertissement fut continué en présence des reines, de l'ambassadeur d'Espagne et de tous les autres ministres étrangers.
 - ÷ La *Gazette* du 3 juin rapportera :
 - Le même jour, Monsieur donna le bal en son appartement au Palais Cardinal, et, le roi en ayant fait l'ouverture avec Madame, il fut continué par Monsieur avec Mlle de Valois, par le duc d'Enghien avec Mlle d'Alençon, et par le reste des seigneurs...

Ven 26 mai 1662

- *Les Fâcheux*. 650 l.

- Ce jour-là, après avoir donné audience au Louvre au marquis de Fuentes, le roi fait dans la plaine de Colombes la revue de ses gardes du corps, mousquetaires, gendarmes et cheveu-légers [la *Gazette* du 3 juin].

Sam 27 mai 1662

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque (v. 83-16) le *Carrousel* en vers et en prose que Mlle Desjardins a composé pour le Dauphin et qu'elle a lu en illustre compagnie chez M. le procureur du roi [De Riantz ou De Rians].

÷ Le *Carrousel de Mgr le Dauphin* sera publié dans les semaines qui suivent, précédé d'une dédicace à Marie-Julie de Sainte-Maure, petite-fille de la marquise de Rambouillet, fille unique de la duchesse de Montausier, laquelle a été choisie depuis peu comme gouvernante du Dauphin.

÷ Mlle Desjardins, née vers 1640, a passé ses premières années dans une maison située juste en face de l'hôtel de Rambouillet et dont le poète Voiture était déjà locataire [voir Tallemant, *Historiettes*, II, 900].

÷ C'est la troisième fois en trois semaines que Loret fait l'éloge de Mlle Desjardins !

- Le même jour est achevée d'imprimer, « pour la seconde fois », selon l'extrait du privilège, et pour le compte de Jean Ribou, *La Cocue imaginaire* (de Jean Donneau de Visé).

Dim 28 mai 1662

- *Pentecôte*. Registre de La Grange : « Néant ».

Lun 29 mai 1662

Mar 30 mai 1662

- *Les Fâcheux*. 709 l.

- La *Gazette* du 3 juin rapportera :

Le roi alla à Fontainebleau, d'où, après avoir pris les divertissements qu'offre ce beau séjour...

- Ce même jour, Racine écrit d'Uzès à Nicolas Vitart :

Je ne vous prie plus de m'envoyer des *Lettres Provinciales* : on nous les a prêtées ici ; elles étaient entre les mains d'un officier de cette ville qui est de la Religion [réformée]. Elles sont peu connues, mais beaucoup estimées de ceux qui les connaissent. Tous les autres écrits de cette nature sont venus pour la plupart en ce pays, jusques aux *Nouvelles méthodes* [de Claude Lancelot]. Tout le monde a les *Plaidoyers* de M. Le Maître. Enfin on est plus curieux que je ne croyais pas. Ce ne sont pourtant que des huguenots ; car pour les catholiques, ôtez un ou deux de ma connaissance, ils sont dominés par les jésuites. Nos moines sont plus sots que pas un, et, qui plus est, de sots ignorants, car ils n'étudient point du tout. Aussi je ne les vois jamais, et j'ai conçu une certaine horreur pour cette vie fainéante de moines, que je ne pourrais pas bien dissimuler dans les rencontres. Pour le Père Sconin, il est, sans mentir, fort sage et fort habile homme, peu moine et grand théologien.

Nous avons ici le Père Meynier, jésuite, qui passe pour un fort grand homme. On parla de lui dans la *Seizième lettre au provincial*. Il n'a pas mieux réussi à écrire contre les huguenots que contre M. Arnauld. Il y avait ici un ministre assez habile, qui le traita fort mal. Monsieur le prince de Conti se fie à lui, à ce qu'on dit, et il lui a donné charge d'examiner tous les prêches qui seraient [= qui auraient été construits ?] depuis l'édit de Nantes, afin qu'on les démolît. Le Père Meynier a fait donner indiscretement assignation à trois prêches de ce quartier, et on nous dit hier que les commissaires avaient été obligés de donner arrêt de confirmation en faveur de ces prêches. Cela fait grand tort au Père Meynier et aux commissaires.

Je vous conte tout cela, parce qu'on ne parle d'autre chose en cette ville. Il y a un évêque de cette province que les jésuites ne peuvent souffrir : c'est Monsieur d'Aleth, que vous connaissez assez de réputation. Il est adoré dans le Languedoc, et Monsieur le Prince va faire toutes ses pâques chez lui.

Mer 31 mai 1662

- Suite de la *Gazette* du 3 :

Sa Majesté retourna ici [Paris] le premier du courant, et fut à la promenade à Saint-Cloud, en la délicieuse maison de Monsieur, qui la régala d'une très splendide collation.

Jeu 1 juin 1662

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Guignard, Nicolas Pépingué et Étienne Loyson, « *Le Mort vivant*, comédie. Dédiée à Monseigneur le duc de Guise. Représentée par les comédiens du roi ; et composée par le sieur Boursault » [Exemplaire Pépingué, Ars. GD 8° 14 643].

÷ Le privilège, daté du 11 mai, est accordé à Jean Guignard, qui y associe Nicolas Pépingué et Étienne Loyson. Il porte la même date que celui du *Jaloux endormi*, qui paraîtra deux semaines plus tard, le 13 juin.

÷ Pourtant, dès le 15 février, Étienne Loyson avait obtenu une permission d'imprimer « diverses pièces galantes composées par la dame Caprenède (sic, pour La Calprenède), et aussi deux comédies La Déroute de l'Auberge et Le Mort vivant du sieur Boursault » [Registre manuscrit, BNF, ms. fr. 16754, f° 93v°].

÷ Sur Boursault, ses liens avec Des Barreaux, Claude Le Petit et Donneau de Visé, voir *Mémoires* de Jean Rou.

÷ Selon Victor Fournel, la pièce aurait été créée au cours du mois d'avril précédent, ce qui est infirmé par la permission d'imprimer donnée le 15 février.

÷ Un an plus tard, Boursault écrira pour les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne *Le Portrait de peintre*, auquel Molière répliquera par *L'Impromptu de Versailles*.

÷ La page de titre des exemplaires de Pépingué arbore le fleuron qu'on retrouvera sur celle des *Observations* de Rochemont.

Ven 2 juin 1662

• *Les Fâcheux*. 420 l.

÷ Sous cette mention, La Grange écrit : « Retiré douze louis d'or [dans la marge : 132 l.] mis entre les mains de Mlle Béjart pour M. de Molière. »

• Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Gilles Gourault, « sous l'Horloge du Palais, à l'Espérance », un essai intitulé « *La Sainte conduite de l'homme en ce monde, ou la vie de salut et méthode salutaire qu'il faut nécessairement garder au commencement, au progrès et à la fin de la vie pour être sauvé*, composée par Messire Pierre Roullé, prêtre, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, docteur en la faculté de théologie de Paris, de la maison et société de Sorbonne, et curé de Saint-Barthélemy de cette ville de Paris ».

÷ Ce livre, qui a échappé à l'attention des bibliographes, se trouve à la réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève, sous la cote 8 D 6555(3) INV 8286 FA.

÷ Sur Pierre Roullé, qui écrira deux ans plus tard quelques pages particulièrement violentes contre Molière et son *Tartuffe*, voir au 1^{er} août 1664.

÷ Le privilège, signé Guittonneau et daté du 24 mai 1660, est accordé au libraire.

÷ L'approbation des docteurs est signée de M[artin] Grandin [ndfr : membre de la Compagnie du Saint-Sacrement] et Le Cappelain [ndfr : Claude Chapelain, professeur royal de langue hébraïque].

÷ Le livre est dédié « À la Reine mère » :

Cette conduite nécessaire à tous les hommes pour se sauver a besoin de celle de Votre Majesté et de son autorité royale pour être bien et favorablement reçue et accueillie partout. La seule vôtre suffirait pour les engager tous à se bien conduire, parce qu'elle est exemplaire et publique, exposée aux yeux d'un chacun, et dans une élévation si haute qu'on ne peut pas raisonnablement prétendre de l'ignorer ou de ne la voir pas pour la suivre et imiter. Mais parce que, de même qu'en proposant aux hommes du monde l'exemple irréprochable du Sauveur pour les obliger à bien faire, ils ont accoutumé d'apporter pour excuse que, pour être homme comme eux, il était aussi Dieu et qu'ils ne le sont pas, en voyant la conduite et manière de vivre de Votre Majesté si excellente, singulière et rare, ils pourraient alléguer avec raison le souverain degré auquel elle est, et qu'en cette qualité et disposition elle est inimitable, comme elle est sans pareille et sans aucun exemple sinon que d'elle à elle-même. J'ai bien voulu et n'ai point hésité de produire cette-ci telle qu'elle est, quoique inégale, bien moindre et au-dessous, afin qu'en la prenant pour quelque modèle et guide, ils puissent, en allant pas à pas, s'approcher de votre sainteté royale, en attendant qu'elle soit toute divine et couronnée en la possession de la gloire, qui est le comble de l'élévation la plus haute et dernière que Votre Majesté prétend avec justice, à la faveur de sa vertueuse conduite.

Votre Majesté, Madame, est grande et véritablement sans pair, et elle aurait quelque raison de ne point agréer la grâce qu'on lui demande avec respect pour ce petit ouvrage. Mais elle est aussi bonne, et n'a point de dédain ni de mépris pour ce qui est au-dessous d'elle. La vertu est toute sa passion, et la sainteté ses délices et son amour ; elle donne volontiers le crédit de son nom et la faveur de sa protection

à tout ce qui s'en ressent ou qui y mène. C'est tout, et l'unique dessein de cette petite conduite ; aussi celui qui en a fait le projet et le plan espère-t-il cette faveur et grâce de Votre Majesté, et d'autant plus que de tout temps il a toujours, sans interruption, dans tous les temps divers et fâcheux, bons ou mauvais, que Votre Majesté a eus et ressentis avant ses deux royales productions et durant la régence agitée de tant de mauvais vents, et ébranlée de tant de tempêtes et d'orages, qu'elle a heureusement calmés, fait profession publique de se faire voir et signaler entre les autres et contre tous, aux dépens même de sa vie, de son honneur et de ses biens, d'être inviolablement et sans aucune réserve, de Votre Majesté, Madame, le plus humble, plus obéissant et plus fidèle serviteur, ROULLE, curé de S. Barthélemy.

÷ Le livre s'achève sur un épilogue adressé lui aussi « À la Reine » :

Voilà, Madame, la petite conduite que j'ai fait (sic) pour diriger et conduire en pasteur, non seulement tous les peuples de Paris, et les sujets de ce royaume, mais même tous les hommes qui daigneront la lire, au chemin véritable de leur salut. Votre Majesté n'en a aucun besoin, la sienne est bien plus noble et plus royale, capable d'animer plus vivement un chacun par sa seule vue et suspicion que la lecture de cette-ci, parce que celle de Votre Majesté est animée de son esprit, et elle vit quasi par elle-même, tant la grâce divine lui est familière et comme naturelle, et que n'étant qu'écrite sur le papier, elle est toute morte et elle ne peut avoir de vie que celle que Votre Majesté lui donne par l'agrément et par l'estime et approbation qu'elle daigne en faire et témoigner ; plaise à Dieu qu'elle fasse des pénitents et sages dès cette vie, comme des saints en l'autre. Ils en seront très obligés à Votre Majesté, et ils devront s'employer auprès de Dieu en sa faveur, pour obtenir qu'après avoir été royalement élevée au trône de gloire et de puissance humaine en cette vie, elle soit heureusement comblée et couronnée pour jamais en la gloire de saints (sic), pour récompense de tant de belles connaissances de Dieu qu'elle s'est acquise ici en le servant, et de tant d'actes d'amour qu'elle a fait (sic) en toute sa vie royale, qu'elle a menée et mène avec l'admiration et la louange de tous ceux qui l'ont vu (sic) et la voyant (sic) en sa conduite.

÷ Sur le libraire :

◇ Fils de Claude Gourault, libraire-relieur (mort avant 1647), et frère de Pierre Gourault, lui aussi libraire-relieur. Philippe Renouard précise, dans son *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires et fondateurs de caractères en exercice à Paris au XVIIe siècle*, Nogent-le-Roi, 1995, p. 180,

La Caille, qui n'avait vu aucun volume au nom des trois Gourault, nous apprend qu'ils faisaient un commerce considérable d'Usagés¹⁰.

◇ Le Registre de librairie BNF, ms. fr. 16754, f° 72v° troisième mention, porte : Autre d'imprimer un livre intitulé la ? de Salut ensemble les || quatrains du Sr de Pibrac sur les ?? au proffict de || Gilles Gourault par lettres du xxviii^e jour de may 1660 || signé Guittonneau.

◇ *Ibid.*, f° 108v° première mention : « Autre permission d'imprimer un livre intitulé *La Perfection chrétienne*, composé par Me Pierre Roullé, docteur en théologie, au profit de Gilles Gourault, libraire à Paris par lettres du vingtième jour de janvier 1663 signées Guittonneau. » Ce titre ne semble pas avoir été imprimé, à moins qu'il ne s'agisse du *Roi glorieux* ou *La Dernière Perfection de l'homme, achevée par la gloire éternelle*, qui sera achevé d'imprimer le 1^{er} août 1664. Voir ci-dessous.

◇ À la date du 10 mai 1663, le Registre de la Communauté des Libraires BNF, ms. fr. 21945 porte la mention suivante : « Le sieur Roullé, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse de St-Barthélemy à Paris, nous a fait présenter par Gilles Gourault, marchand libraire en cette ville, un privilège qu'il a obtenu de Sa Majesté sous son nom pour l'impression d'un livre intitulé *La Mort salutaire*, obtenu pour le temps de sept années, par lettres datées du 8 avril 1663. » Dans le Registre BNF, ms. fr. 16754, f° 112r°, les lettres, signées Guittonneau, sont datées du 15 avril.

◇ Registre BNF, ms. fr. 16754, f° 126v°, septième mention : « Autre permission d'imprimer deux livres intitulés *Le jugement de Dieu* et de *L'homme glorieux* ou *La dernière perfection de l'homme par la gloire au ciel*, composés par le sieur curé de Saint-Barthélemy par lettres du 24^e Mars 1664 signées Guittonneau. » Le premier des deux titres ne semble pas avoir été publié ; le second sera achevé d'imprimer le 1^{er} août 1664.

◇ À l'automne 1664 (achevé d'imprimer le 17 octobre), il fera paraître *Le Dauphin*, du même curé Roullé.

10. Cette indication ne se lit pas dans l'*Histoire de l'imprimerie et de la librairie* de Jean de La Caille, parue en 1689, mais probablement dans l'exemplaire annoté par l'auteur en vue de la seconde édition, qui se trouve à la BNF.

- ◇ Tous les privilèges accordés à Gilles Gourault pour des livres de Pierre Roullé l'ont été par lettres signées du secrétaire du roi GUITTONNEAU.
- ◇ Au cours de la même année 1666, il publiera *L'Art de se bien connaître, ou Le Mépris des conditions de la vie humaine, traduit du latin du [...] pape Innocent III*, par A.-F. Du Petit-Puy de Roseville [BNF, MFICHE D-38396].
- ◇ En 1668, sa veuve, née Louise Dauplet, publiera, avec son père Michel Dauplet, des *Homélies, prosnes, ou méditations, sur les Évangiles de tous les dimanches & principales festes de l'année*, de Paul Beurrier, curé de Saint-Étienne-du-Mont [bibliothèque Sainte-Geneviève, 4 D 2149 (2) inv. 2365 Rés].

Sam 3 juin 1662

- Loret achève sa Lettre du jour sur une apostille à propos de Scaramouche, v. 239-264 :
 Scaramouche, ce galant homme,
 Qui passe dans Paris et Rome
 Et dans les plus célèbres lieux
 Pour la fleur des facétieux,
 Ne trouvant nul qui se pique
 De l'égaliser dans le comique :
 Ayant reçu des majestés
 Tout plein de libéralités,
 Et d'autres gens de conséquence,
 Est parti d'ici pour Florence,
 Belle et magnifique cité
 Et lieu de sa nativité ;
 Mais, ô gens de cour et de ville,
 Quoique Scaramouche ait fait gille,
 Pour aller en icelui lieu,
 Et que même il m'ait dit adieu,
 N'entrez pas en désespérance
 Pour cette sienne promenade :
 Car le jour de son partement,
 Il promit, dit-on, par serment,
 Tant au roi qu'à mainte personne,
 D'être de retour dans l'automne,
 Ce que chacun souhaite fort,
 Car il faut demeurer d'accord
 Que partout il est en estime
 D'un comédien rarissime.

Dim 4 juin 1662

- *Les Fâcheux*. 260 l.
 ÷ Sous cette mention, comme au 2 juin, La Grange écrit : « Retiré sept louis d'or [*dans la marge* : 77 l.] mis entre les mains de Mlle Béjart pour M. de Molière. »

Lun 5 juin 1662

- En l'honneur de la naissance du Dauphin, grand carrousel royal entre le Louvre et les Tuileries.
 ÷ Loret consacrera à cette réjouissance la totalité de sa Lettre du 10.

Mar 6 juin 1662

- Le Registre de La Grange ne mentionne pas de spectacle pour ce jour ordinaire de représentation.
 ÷ La troupe fait sans doute relâche pour cause de carrousel, mais La Grange ne semble pas s'en souvenir lorsqu'il remplit son registre.
- Suite de l'*Extraordinaire* de la *Gazette* daté du 16 [p. 576] :
 Le lendemain, Sa Majesté fut avec sa troupe à l'Arsenal, où les autres l'allèrent joindre ; et delà, prenant leur marche par la rue Saint-Antoine et la rue Saint-Honoré, elles se rendirent derechef au camp, où, avec la même cérémonie et en la présence de toute la cour ainsi que d'une infinité d'autre monde, se fit la course de bague.
 Le roi y donna encore des preuves incroyables de son adresse, ayant d'abord emporté la bague, après une course qui le fit admirer d'un chacun ; et tous les aventuriers y firent aussi des merveilles, nonobstant la longueur du canon de la bague, que la hauteur des plumes et des aigrettes de leur coiffure obligea d'augmenter beaucoup, et la grandeur du soleil, qui, les éblouissant, ôta de la mesure nécessaire au bon succès de l'adresse.

Le comte de Sault, de la quadrille du prince de Condé, remporta le prix, que donna la Reine mère, d'un diamant fort riche, pareillement aux fanfares des trompettes et au bruit des tymbales. Après quoi, et la collation que cette princesse avait fait encore présenter à la compagnie, chacun se retira dans le sentiment qu'il ne s'était jamais rien fait de si superbe ni de mieux concerté.

÷ Je lis dans Robert Hénard, *La Rue Saint-Honoré*, I, p. 339 :

Les chambres des hôtelleries de la rue Saint-Honoré se louèrent à prix d'or, et Colbert put démontrer à Louis XIV, après la fête, que « la dépense avait été largement dépassée par l'argent que les étrangers accourus de tous côtés avaient laissé dans la capitale, et par l'essor que cet excès apparent de prodigalités avait imprimé au commerce ».

÷ Voir le récit d'Inès Murat dans *Colbert*, Paris, Fayard, 1980, p. 125 :

Louvois ne tarde pas à constater le goût du roi pour le faste et les parades militaires. Il n'ignore pas les réserves de Colbert à ce sujet. Pour « embarrasser¹¹ » son rival, il conseille au roi d'organiser un magnifique carrousel à Paris. Louis XIV est séduit, mais craint de contrarier Colbert. De façon inattendue, le ministre n'oppose aucune objection, mais demande seulement au roi d'observer le secret pendant une semaine, au cours de laquelle il s'arrange pour reprendre temporairement au compte du trésor l'octroi de Paris. Le carrousel s'annonce splendide, éblouissant. Des centaines d'étrangers affluent de toutes parts. Quelques semaines avant la date fixée, Colbert explique au roi que les préparatifs de la fête ne sont pas terminés et qu'il conviendrait de reculer la date d'environ quinze jours. Ce court intervalle oblige les étrangers à demeurer à Paris. La consommation augmente donc brusquement dans la ville, dont l'octroi se trouve momentanément au compte du roi. La fête rapportera au trésor plus d'un million de livres, toutes dépenses payées !

Mer 7 juin 1662

Jeu 8 juin 1662

- Fête-Dieu [Fête du Saint-Sacrement].

Ven 9 juin 1662

- *Les Fâcheux*. 160 l.

÷ La recette est très basse pour cette pièce.

÷ Sous la mention de la recette, La Grange a noté : « Payé des frais. Part néant. »

÷ Puis il tire un trait et note (dans un même mouvement d'écriture) :

La troupe augmentée de deux parts :

MM. de La Thorillière	Mlles
Brécourt	

[dans la marge : « Entrèrent dans la troupe et étaient auparavant au Marais. »

Molière	Béjart [Madeleine]
Béjart [Louis]	Debie [Catherine]
Duparc	Molière [Armande]
L'Éspy	Duparc [Marquise]
Debie [Edme]	Du Croisy [Marie Claveau]
Du Croisy	Hervé [Geneviève Béjart]
De La Grange	

En tout quinze parts.

<http://www.archive.org/stream/archivesdelacom00lagruoft#page/44/mode/2up/>

÷ Si l'on n'avait pas lu les pages précédentes du Registre, on conclurait qu'avant l'entrée des deux nouveaux comédiens, la troupe comprenait treize parts, dont Mlle Molière.

÷ La note marginale, comme celle qui figure en haut de la page suivante, pourrait bien avoir été ajoutée pour des lecteurs étrangers à la troupe.

÷ Sur l'entrée de La Thorillière et Brécourt, voir ce que Corneille écrivait à l'abbé de Pure, le 25 avril précédent :

Quelques-uns [des comédiens du Marais], à ce qu'on m'a dit, ont pensé passer au Palais-Royal ; je ne sais pas ce qui les a retenus au Marais, mais je sais bien que ce n'a pas été pour l'amour de moi qu'ils y sont demeurés.

11. *Mémoires* du duc de Luynes, t. II.

÷ Pourquoi cette défection n'a-t-elle pas eu lieu à Pâques, dans le même temps où Mlle Des Ceillets quittait le théâtre du Marais pour l'Hôtel de Bourgogne ? Il n'est pas impossible qu'elle ait été imposée d'en haut. Par le duc de Guise ?

÷ À une date indéterminée, La Grange a dessiné dans la marge, à hauteur de la mention « Vendredi 9 juin » un anneau bleu, signe de joie. Il faudra dorénavant partager la recette en quinze parts au lieu de treize ; y a-t-il là motif à se réjouir ? Sans doute le cercle a-t-il été peint longtemps après l'événement.

÷ C'est la première fois que le nom de Mlle Molière, c'est-à-dire Armande Béjart, apparaît dans le Registre.

÷ Les deux comédiens qui arrivent ont joué dans le dernier grand succès qu'ait connu le théâtre du Marais : *Sertorius*, de Corneille, créé le 25 février précédent. La pièce sera reprise par la troupe du Palais-Royal deux semaines plus tard, le 23 juin, avant même son impression. Tout donne à penser que ces deux recrues viennent soutenir un choix fait par la troupe : celui de rivaliser avec le Marais et l'Hôtel de Bourgogne sur le terrain du « sérieux ». Si l'on considère le triste état dans lequel se trouve le premier, il s'agit donc précisément de se situer sur le terrain de l'Hôtel. Voir au 23 juin.

÷ Molière ne « prévoit » donc pas que son prochain grand succès auprès du public sera, au mois de décembre, *L'École des femmes*, pour laquelle il n'aurait aucun besoin de ces deux recrues. D'où l'on peut conclure que la pièce a été conçue et versifiée entre le début de l'été et le début de l'hiver 1662.

÷ Cette liste des comédiens est suivie, sur le haut d'une page de droite, d'un récapitulatif de frais ainsi libellé :

Frais ordinaires :

[dans la marge : « Ces frais ont augmenté ou diminué selon les besoins de la troupe. »]

À Saint-Germain, portier 3 l. 15 s.

À Gillot, portier 3 l. 15 s.

À leur valet, frère dudit Saint-Germain 1 l. 10 s.

Un sergent et douze soldats aux gardes 15 l.

À Me de L'Estang, receveuse 3 l.

À Me Prouvost ou Nanon Brillard 3 l.

4 ouvriers de loges 6 l.

Ouvriers du théâtre et amphithéâtre 3 l.

Décorateurs Crosniers 4 l. 10 s.

Au sieur Chrestien, concierge 1 l. 10 s.

4 violons 6 l.

Chandelle 11 l.

Affiches rouge et noir et afficheurs 8 l. 4 s.

Collation pour la troupe 1 l.

Charités 1 l.

Valets communs 1 l.

73 l. 4 s.

Sam 10 juin 1662

Dim 11 juin 1662

• *Les Fâcheux*. R : 233 l. « Part : Néant. Payé des frais extraordinaires. »

÷ De quels frais peut-il s'agir ?

• Le duc de Créquy, nouvel ambassadeur de France, fait son entrée solennelle dans Rome. Loret rendra compte de l'événement, sur le rapport d'autrui, dans sa Lettre du 15 juillet, v. 135-178.

Lun 12 juin 1662

• La *Gazette* du 17 rapportera :

Le 12, Mademoiselle et le comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre et gouverneur de Touraine, tinrent dans la chapelle du palais d'Orléans le fils du sieur de Scudéry, gouverneur du fort de Notre-Dame de la Garde, à qui cette princesse donna le nom de Louis.

÷ Loret rend compte de ce baptême dans sa Lettre du 17, v. 133-152.

÷ Dans sa *Naples française* [...], dédiée au comte de Saint-Aignan et publiée par Sébastien Martin et Pierre Bienfait au cours de l'année 1663, Jean-Baptiste L'Hermite (« dit Tristan (sic) ») précisera, p. 387, que ce fils est « de présent âgé de huit à neuf ans ». Sa mère est Marie Madeleine du Moncel de Martinvast, qui a épousé Scudéry le 14 juin 1654, soit huit ans, presque jour pour jour, avant ce baptême.

Mar 13 juin 1662

- *L'Héritier ridicule* et *Le Cocu imaginaire*. R : 112 l. [= 150 places de parterre à 15 sols.]
- Ce jour-là, selon Loret du 17, v. 153-184, Monsieur et Madame régalent le roi, la Reine mère et une bonne partie de la cour dans leur château de Saint-Cloud.
 - ÷ Pas plus que Loret, la *Gazette* ne note la présence de la reine Marie-Thérèse.
- Le même jour est achevé d'imprimer, sans doute sur les presses de Nicolas Pépingué, et pour le compte dudit Pépingué et d'Étienne Loyson, le *Jaloux endormi*, « comédie représentée sur le Théâtre royal du Marais. Par le sieur Boursault, secrétaire de Madame la duchesse d'Angoulême » [Ars. BL 12877 ; GD 23433] ; dédicace à Mgr le comte de Saux.
 - ÷ Le même texte sera mis en vente chez Jean Guignard, sous le titre *Les Cadenats ou Le Jaloux endormi*.
 - ÷ La pièce a été étudiée par Lancaster, *HFDL*, III, 283. Se fondant sur la présence, dans les deux pièces, d'un héros nommé Spadarille, Lancaster rapproche [op. cit., 233] *Les Cadenats* de Boursault de *La Cocue imaginaire* de Donneau de Visé. Or, si l'on en croit les *Mémoires* de Jean Rou, les deux hommes se sont fréquentés au cours de ces années.
 - ÷ Créée selon certains vers le mois d'avril 1662 (le privilège est daté du 11 mai), selon d'autres vers décembre 1661 [Mongrédien, *Querelle de l'É.d.f.*, p. 90], la pièce sera reprise, sans doute en 1663, par les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qui la joueront le 10 décembre 1663 au Louvre, pour les noces du duc d'Enghien. Voir *Les Noces ducales* de Robinet, qui lui donne le titre des *Cadenats*, « une petite pièce qui fait toujours beaucoup de bruit ».
 - ÷ Pépingué la republiera alors sous le titre : « *Le Jaloux prisonnier*, comédie. Représentée par les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne », tout en gardant à la première page le titre du *Jaloux endormi* [bibliothèque de Manchester].

Mer 14 juin 1662**Jeu 15 juin 1662****Ven 16 juin 1662**

- *L'Étourdi*. R : 215 l.
- La *Gazette* du 24 signale [612] que ce jour-là, le roi fait la revue des gardes du corps, mousquetaires, gendarmes et cheval-légers dans la plaine de Colombes.
- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* [éd. Bauchet-Filleau, p. 223-224] :

Dans la séance du 12 juin, M. du Plessis-Montbar fit rapport de ce qui s'était passé dans la Compagnie des Dames qui s'occupaient lors de travailler pour le secours des provinces affligées de la famine. Il y donna avis qu'on lui avait mis 12000 livres entre les mains, pour être employées à ces secours par les soins de l'Assemblée, qui en ordonna fort sagement. On résolut en même temps d'assembler tous les confrères de la Compagnie, pour les convier dans la pressante nécessité de contribuer à un si grand œuvre.

Cette assemblée fut tenue aux Incurables, le 16 juin, et je m'y trouvai. J'arrivais en ce temps-là à Paris, après la grande maladie que j'avais eue en Angoumois, et je me souviens que dans les lieux où je passais, je trouvais partout de pauvres moribonds couchés sur la terre, qu'il était impossible aux particuliers d'assister, tant le nombre en était grand.

Sam 17 juin 1662

- Loret achève sa Lettre du jour en évoquant (v. 253-270) les sorties mondaines du Dauphin :

Outre qu'il reçoit des visites
De personnes de grand mérite,
Quoiqu'il soit enfant sans souci,
Il se mêle d'en faire aussi ;
Car un esprit rare et notable
M'a dit pour chose véritable
Que l'autre jour il fut porté
En cet hôtel de qualité

Où les seules vertus régissent
 Et que d'ordinaire fréquentent
 Des gens triés sur le volet,
 Savoir l'Hôtel de Rambouillet¹²,
 Dont la maîtresse, illustre dame,
 A tant de lumières dans l'âme
 Qu'avec juste et grande raison
 On pourrait nommer sa maison
 (Que de tous maux le ciel préserve)
 L'Hôtel ou Palais de Minerve.

- Ce même jour, selon la *Gazette* du 24, la Maison de Sorbonne nomma pour son proviseur Messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, ancien évêque de Rodez et docteur de la même maison, et vint hier le complimenter sur ce choix, qui témoigne assez l'estime qu'elle fait de ce prélat, puisque c'est pour remplir une place qui a été occupée par les cardinaux de Richelieu, de Lyon et Mazarini, et tant d'autres personnes illustres.

Dim 18 juin 1662

- *L'Étourdi*. R : 105 l. [= 140 places de parterre à 15 sols.]

- La *Gazette* du 24 rapportera :
 Le 18, la Reine mère fut au Val-de-Grâce, et la reine aux Carmélites de la rue du Bouloi, pour faire leurs adieux à ces bonnes religieuses, à cause de leur voyage à Saint-Germain-en-Laye...

Lun 19 juin 1662

- Suite de la *Gazette* du 24 :
 [...] Saint-Germain-en-Laye, où Leurs Majestés se rendirent le lendemain avec Mgr le Dauphin, après avoir ici reçu les respects de tous les corps ; Monsieur et Madame étant allés le même jour coucher à Saint-Cloud, d'où ils ont depuis été rejoindre la cour.
 Ce jour-là 19, le roi donna audience aux députés des États du Languedoc, pour lesquels l'évêque de Montauban porta la parole avec beaucoup de succès, Sa Majesté n'en ayant pas moins témoigné de satisfaction que de la bonne conduite de ses États.
 ÷ L'évêque de Montauban (Pierre de Bertier) est le patron d'Henry Le Bret, l'ami et éditeur de Cyrano de Bergerac.
 ÷ Dans son *Histoire de Montauban* (1668) et son *Récit de ce qu'a été et de ce qu'est présentement Montauban* (1701), Le Bret évoque plusieurs séjours qu'il fit à Paris pour le compte de l'évêque, et il semble bien qu'il soit présent dans la capitale en cette année 1662.

Mar 20 juin 1662

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa*. R : 111 l. [= 148 places de parterre à 15 sols.]

Mer 21 juin 1662

Jeu 22 juin 1662

Ven 23 juin 1662

- *Sertorius*. R : 152 l.
 ÷ C'est ainsi, « l'air de rien », que La Grange enregistre la première représentation au Palais-Royal de cette tragédie de Corneille, qui a été créée le 25 février précédent au théâtre du Marais.
 ÷ La troupe reprend cette tragédie, alors qu'elle n'a pas repris *Cédipe*, et ne reprendra pas *Sophonisbe* ni *Othon*, créées toutes trois à l'Hôtel de Bourgogne.
 ÷ On s'étonne de cette création un jour de feux de la Saint-Jean.
 ÷ La pièce n'a pas encore été publiée (elle sera achevée d'imprimer le 8 juillet suivant à Rouen) et n'est donc pas dans le domaine public [voir Corneille, *Œ.C.*, Pléiade, III, p. 1441].
 ÷ Il s'agit d'une tragédie pour six comédiens et trois comédiennes.

12. Voir P. Mélése, « Les demeures de Molière » : l'hôtel de Rambouillet est voisin de la maison neuve, située rue Saint-Thomas-du-Louvre et appartenant à Louis-Henry Daquin, dans laquelle Molière a loué un appartement, le 2 septembre 1661.

÷ Pierre Corneille, autrefois amoureux de Marquise Duparc, serait-il intervenu pour que la Troupe de Monsieur puisse dès à présent jouer sa pièce ? Si tel était le cas, sa cabale à la fin de l'année contre *L'École des femmes* traduirait sa déception.

÷ Les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne la reprendront eux aussi, mais à une date inconnue : la seule indication qu'on ait de cette reprise est la scène de *L'Impromptu de Versailles* (octobre 1663) dans laquelle Molière se moque du comédien Hauteroche jouant Pompée dans *Sertorius*.

÷ On peut penser que Corneille a accordé le droit simultanément à l'Hôtel de Bourgogne et au Palais-Royal de représenter sa pièce avant qu'elle fût imprimée, parce que trois des comédiens de la distribution originale avaient quitté le Marais.

÷ Brécourt et La Thorillière, qui l'ont jouée à sa création au Marais, viennent d'entrer, au début du mois, dans la troupe, tandis que Mlle Des Cèllets, qui avait créé le rôle de Viriate au Marais, est passée à l'Hôtel de Bourgogne au cours du relâche de Pâques (voir au 25 avril).

÷ Cette première a lieu la veille de partir pour Saint-Germain, comme s'il s'agissait d'une *avant-première*. Quelqu'un de l'entourage du roi (Saint-Aignan ? Guise, chez qui les frères Corneille viendront loger en octobre ?) aura demandé ce spectacle pour Saint-Germain et obtenu qu'on fasse exception à la règle du domaine public.

÷ La recette est très médiocre, et la pièce n'est pas accompagnée d'une « petite comédie ». On est en droit de se demander si le spectacle a été annoncé, par Molière en tant qu'orateur, et par voie d'affiches.

÷ À l'exception d'une unique représentation de *Venceslas*, de Rotrou, le 26 mars précédent (jour de la clôture de la saison 1661-1662), c'est la première fois que la troupe joue une tragédie depuis le 4 septembre 1661, date de la dernière représentation de *Rodogune*.

÷ Au cours des mois qui suivent, la troupe va jouer (sans compter les représentations données à Saint-Germain, dont La Grange ne donne pas le détail) quatre fois *Héraclius*, trois fois *La Mariane*, quatre fois *Sertorius*, une fois *Cinna*, une fois *Rodogune* et une fois *Dom Garcie de Navarre*. Il semble clair que la troupe cherche à s'imposer dans le « sérieux » et à faire concurrence aux Grands comédiens. Elle le fait avec des pièces de Corneille et de Tristan, sans reprendre aucune des tragédies qu'elle a créées depuis son installation à Paris (Magnon, Gilbert, etc.)

÷ Concernant la place particulière de *Sertorius* dans la vie de la Troupe :

◇ La troupe la jouera quarante-deux fois au moins, de ce jour au 7 novembre 1670 – plus que toute autre pièce de Corneille –, dont quatre fois en visite, devant le Roi ou un membre de sa famille, jamais moins.

◇ Les reprises de la pièce, très régulièrement étalées sur cinq années (jusqu'en 1666), se font le plus souvent par série de trois représentations, ce qui la distingue également des autres tragédies.

◇ Molière joue-t-il dans cette pièce ?

Sam 24 juin 1662

- Fête de saint Jean-Baptiste.

- Ce jour-là, Molière donne quittance devant notaires à Marie Hervé du paiement des 10 000 livres de la dot d'Armande.

- À cette date, le Registre de La Grange indique :

Le samedi 24^{me} juin, la troupe est partie par ordre du roi pour aller à St-Germain-en-Laye. On a joué treize fois devant Leurs Majestés. La troupe est revenue le vendredi 11^{me} août. Le roi a donné à la troupe quatorze mille livres, croyant qu'il n'y avait que quatorze parts. Cependant, la troupe était de quinze parts. La Reine mère fit venir les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qui la sollicitèrent [*dans la marge* : Mrs Floridor et Montfleury] de leur procurer l'avantage de servir le roi, la troupe de Molière (sic) leur donnant beaucoup de jalousie. Reçu 14000 l., lesquelles ont été payées en trois paiements, savoir 6000 — 4000, puis — 4000. Comme il est écrit ci après.

÷ Rien ne permet de dire avec certitude quelles pièces ont été données au cours des treize représentations de ce long séjour. On peut sans doute supposer que la troupe a joué *Sertorius*, créé la veille du départ. Voir, au 10 septembre, la reprise du spectacle.

÷ Le ton de cette note de La Grange est presque triomphant.

÷ « La Reine mère *fit venir* les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qui la *sollicitèrent*, etc. ». La phrase de La Grange n'est pas claire (question de concordance des temps) : il faut sans doute comprendre qu'Anne d'Autriche *a accepté de recevoir* Floridor et Montfleury, qui, au nom de leurs camarades, *l'avaient sollicitée* de, etc.

◇ Pourquoi s'étaient-ils adressés à la Reine mère ? Voir, au 14 juillet, la harangue faite par le même Floridor à Monsieur sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne.

◇ Il semble en tout cas que leur démarche ait été vaine ; car rien n'indique que la Troupe royale est venue jouer à Saint-Germain. La *Gazette* n'aurait pas manqué de le signaler, comme elle signalera les représentations données à Chantilly du 27 au 29 juillet.

◇ La venue de Floridor et Montfleury à Saint-Germain se situe probablement après le 14 juillet, date de la création de *Théagène*.

Dim 25 juin 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 26 juin 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- 18^e anniversaire de Madame.

Mar 27 juin 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Mer 28 juin 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Ce jour-là, Jean Ribou obtient un privilège, qu'il fera enregistrer le 25 septembre suivant [BNF, ms. fr. 21945, f^o 17r^o deuxième mention],

pour l'impression d'un livre intitulé *L'École parfaite des officiers de bouche*, contenant le Grand Tranchant, enseignant la manière de trancher et rompre toutes sortes de viandes et poissons, comme aussi l'ordre de présenter les morceaux aux personnes qui sont à table selon leur condition ; le Maître d'hôtel, enseignant la manière de servir sur la table [...]. Accordé pour le temps et espace de dix années, aux conditions portées par ledit privilège énoncées ci-devant, en date du 28^e juin 1662.

Jeu 29 juin 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Mort de Pierre de Marca, archevêque de Paris depuis le 26 février précédent [la *Gazette* du 1^{er} juillet]. Il sera inhumé le lendemain dans Notre-Dame, « sans aucune cérémonie, son service ayant été différé pour quelques jours » [la *Gazette* du 8 juillet].

Ven 30 juin 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Sam 1 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce, v. 85-106, que Mlle d'Alençon, fille cadette de feu Gaston d'Orléans, a été accordée en mariage au prince Christian du Danemark. Il précise que l'ambassadeur est en route « pour agir avec plus de splendeur », et que le prince lui-même « *incognito* s'en vient ici ». Voir au 9 octobre.

- Dans la même Lettre, Loret signale (v. 107-162) le mariage de Jean-Claude de Rochecouart, marquis (ou comte) de Tonny-Charente, et de Marie Phélypeaux de La Vrillière, fille du secrétaire d'État Louis de La Vrillière, et de Marie Particelli. « On y fit, précise Loret, bal *et comédie*, grand festin, grande mélodie. »

- Ce jour-là, Hardouin de Beaumont de Péréfixe, ancien précepteur de Louis XIV et évêque de Rodez jusqu'au 22 avril précédent, est nommé archevêque de Paris en remplacement de Pierre de Marca, décédé l'avant-veille [dépêche de Saint-Germain datée du 7 et rapportée par la *Gazette* du 8].

- ÷ Le même jour, l'évêque de Rennes (La Mothe-Houdancourt, grand aumônier d'Anne d'Autriche) est nommé à l'archevêché d'Auch, et l'évêque de Castres à l'archevêché de Toulouse.

Dim 2 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 3 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Mar 4 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Le roi fait, dans la cour du château de Saint-Germain, le revue des compagnies du régiment des Gardes suisses [*Gazette* du 8, p. 659].

- Ce même jour, selon la *Gazette* du 15,

Me Pierre Chanut, conseiller ordinaire du roi en ses conseils, décéda en sa maison de Livry, âgé de soixante-deux ans, dont il avait employé une partie en plusieurs ambassades, tant en Suède qu'en Allemagne, et dans les Provinces Unies des Pays-Bas.

- ÷ Pierre Chanut était l'oncle maternel de Chapelle ; en effet, sa sœur aînée, Marie, épouse Musnier, maîtresse de François III Luillier, décédée en janvier 1652, était la mère de l'ami de Molière.

Mer 5 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Dans sa Lettre du 8, Loret signale, v. 191-232, qu'une fille du marquis de Villars a été baptisée ce jour-là au Palais-Royal, en présence de Monsieur et Madame.

- Dans la même Lettre, Loret signale encore, v. 73-83, que, « vers le milieu de la semaine », Anne d'Autriche a rendu visite à Henriette de France, au Palais-Royal ; après quoi, elle s'est rendue au Val-de-Grâce, et elle est retournée le soir même à Saint-Germain. Voir aussi la *Gazette*, p. 660.

Jeu 6 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Ven 7 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Sam 8 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, sur les presses de Lucien Maurry à Rouen, et pour le compte d'Augustin Courbé et de Guillaume de Luynes, le *Sertorius* de Pierre Corneille.

- ÷ Le privilège, signé Guitonneau et daté du 16 mai précédent, a été accordé à Luynes pour l'impression de « deux pièces de théâtre de la composition des sieurs Corneille intitulées *Sertorius* et de *Maximian* ».

- ÷ Il n'y a pas d'épître dédicatoire.

- ÷ La pièce est précédée d'un « Avis au lecteur », qui deviendra une « Préface » dans les éditions ultérieures. On y lit en particulier, à propos de la longue scène [III, 1] qui met face à face *Sertorius* et Pompée :

Le même Pompée semble s'écarter un peu de la prudence d'un général d'armée, lorsque, sur la foi de *Sertorius*, il vient conférer avec lui dans une ville dont ce chef du parti contraire est maître absolu. Mais c'est une confiance de généreux à généreux et de Romain à Romain, qui lui donne quelque droit de ne craindre

aucune supercherie de la part d'un si grand homme. Ce n'est pas que je ne veuille bien accorder aux critiques qu'il n'a pas assez pourvu à sa propre sûreté, mais il m'était impossible de garder l'unité de lieu sans lui faire faire cette échappée, qu'il faut imputer à l'incommodité de la règle plus qu'à moi, qui l'ai bien vue. Si vous ne voulez le pardonner à l'impatience qu'il avait de voir sa femme, dont je le fais encore si passionné, et à la peur qu'elle ne prît un autre mari, faute de savoir ses intentions pour elle, vous la pardonnerez au plaisir qu'on a pris à cette conférence que quelques-uns des premiers dans la cour, et pour la naissance et pour l'esprit, ont estimée autant qu'une pièce entière. Vous n'en serez pas désavoué par Aristote, qui souffre qu'on mette quelquefois des choses sans raison sur le théâtre, quand il y a apparence qu'elles seront bien reçues, et qu'on a lieu d'espérer que les avantages que le poème en tirera pourront mériter cette grâce.

- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 225 :

Le 8^e de juillet, sur un avis de nouvelle persécution, élevée contre la Compagnie, les officiers s'assemblèrent chez Mme la duchesse d'Aiguillon, dans l'appartement de M. Drouart, et après avoir délibéré des moyens de conserver une compagnie que tout le monde voulait si fort détruire, il fut résolu que désormais le jour et le lieu de l'Assemblée ne seraient sus que du Supérieur et du Directeur ; qu'on s'assemblerait au moins une fois tous les quinze jours, etc.

Dim 9 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 10 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- La Reine mère, accompagnée de Mademoiselle et d'autres dames, se rend « à Saint-Cloud, en la maison de Monsieur, où Sa Majesté fut très bien régalée, la reine d'Angleterre s'y étant trouvée aussi avec Madame » [la *Gazette*].

Mar 11 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Mer 12 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Jeu 13 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Ven 14 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à Charles Spon [II, 470] :

On ne parle ici que d'argent et de pain, qui est encore enchéri. Tout le monde veut faire fortune. J'ai peur que nous ne voyions les hommes engagés et acharnés les uns contre les autres, se prendre à la gorge pour avoir de l'argent.

- Le même jour, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne donnent la première représentation de *Théagène*, de Gabriel Gilbert, accompagnée du *Baron de la Crasse*, de Raymond Poisson.

÷ Sur *Le Baron de la Crasse*, qui est en vente depuis quelques mois chez Guillaume de Luyne et Gabriel Quinet (achevé d'imprimer le 13 mars), voir Lancaster, *HFDL*, III, 2, et *Les Nouvelles Nouvelles* de Donneau de Visé, III, 240.

÷ La pièce de Gilbert n'ayant pas été publiée, Lancaster n'en dit rien. Ses quatre pièces précédentes ont été créées par la troupe du Palais-Royal. Or, Monsieur, protecteur en titre de celle-ci, honore de sa présence, et avec éclat (26 personnes, voir ci-dessous la Lettre de Loret), la création d'un spectacle qui marque la rupture des relations de Gilbert avec Molière et ses camarades. Ne serait-ce pas un effet de la plainte déposée par les Grands comédiens auprès de la Reine mère (voir au 24 juin) ?

÷ Loret écrira dans sa Lettre du 15, v. 211-248 :

Hier, qu'il était vendredi,
À quatre heures après midi,
Monsieur, avec sa belle épouse,
Et des siens plus de deux fois douze,

Tant domestiques qu'autrement,
 Prirent un grand contentement
 À voir une pièce nouvelle,
 Fille de la docte cervelle
 Du sage et renommé Gilbert,
 En l'art d'Apollon très expert,
 Que Messieurs de l'Hôtel jouèrent
 Et que bien des gens admirèrent,
 Tant pour l'excellence des vers
 Que pour ses intrigues divers
 Et la conduite juste et belle
 Que partout on remarque en elle.
 Théagène en est le héros,
 Et plusieurs tiennent ce propos
 Qu'on n'a jamais vu sur la scène
 Rien de plus beau que *Théagène*.
 Mais comme ce sujet nouveau
 Est aussi sérieux que beau,
 Il fut, avec grand efficace,
 Suivi du *Baron de la Crasse*,
 Farce d'une rare façon,
 Dont auteur est le sieur Poisson,
 Qui changerait en Démocrites
 Tous les plus hargneux Héraclites,
 Tant on y voit à tous moments
 De risibles événements.
 Avant cette pièce enjouée,
 Qui ne peut être assez louée
 Ni du triste ni du rieur,
 Floridor harangua Monsieur,
 Assez succinct dans son langage,
 Mais comme d'un orateur sage
 Il possède le beau talent,
 Ce peu qu'il dit fut excellent.

Je ne sais que par ouï-dire
 L'article que je viens d'écrire :
 Quand ce serait pour des trésors,
 Le vendredi point je ne sors ;
 Mais demain, sur un banc ou chaise,
 Je verrai *Théagène* à l'aise,
 Ô Princesse, et je crois qu'aussi
 Vous aurez le même souci ;
 Car cette pièce en vaut la peine,
 Quand bien vous seriez une reine.

÷ Rien dans ces vers ne permet de deviner le contenu de la harangue faite par Floridor à Monsieur ; mais une notation de cette nature, rare chez Loret, ne peut pas être anodine. Peut-être faut-il la mettre en rapport avec la note de La Grange du 24 juin : « La Reine mère fit venir les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qui la sollicitèrent de leur procurer l'avantage de servir le roi, la troupe de Molière leur donnant beaucoup de jalousie. »

÷ Il faut sans doute mettre cette création d'une pièce intitulée *Théagène* en relation avec le récit que Racine fera plus tard à Grimarest :

Il [Molière] se souvint [vers 1663] qu'un an auparavant [en 1662], un jeune homme lui avait apporté une pièce intitulée *Théagène et Chariclée*, qui à la vérité ne valait rien, mais qui lui avait fait voir que ce jeune homme, en travaillant, pouvait devenir un excellent auteur. Il ne le rebuta point, mais il l'exhorta de se perfectionner dans la poésie avant que de hasarder ses ouvrages au public, et il lui dit de venir le retrouver dans six mois.

• Le même jour, à Saint-Germain-en-Laye, est signé le contrat de mariage entre Jean-Baptiste Lully et Madeleine Lambert. Les premiers témoins signataires sont : Louis XIV, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, le duc de Rochecouart-Mortemart (premier gentilhomme de la chambre) ; puis on lit les noms de Colbert et de sa femme Marie Charron, du chanteur Pierre de Nyert, « premier valet de la chambre du roi », de Louis Hesselin, « maître de la chambre aux deniers et surintendant des menus plaisirs du roi » (qui mourra quelque jours plus tard, voir au 12 août), puis ce sont les membres de la famille.

Sam 15 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Dim 16 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

• La *Gazette* donne la date du 17, ce qui semble peu probable puisqu'elle indique que ce même jour, le Roi vient à Paris dire adieu à la reine d'Angleterre. Excursion de la cour à Versailles. Dans sa Lettre du 22, Loret écrira, v. 25-72 :

Tous ces objets dignes d'amour
Que l'on voit briller à la cour,
Enfin, un escadron de belles
Et Madame à la tête d'elles,
À cheval sur des palefrois,
Le dimanche seize du mois,
Droit à Versailles se rendirent,
De leurs montures descendirent
Et dînèrent avec le roi
Qui les reçut en noble arroi ;
Et même ici je vous déclare
Qu'il leur fit un banquet si rare,
Si friand, si délicieux,
Si superliquoquentieux,
Que depuis le temps d'Artaxerce,
Monarque qui régna en Perse
En l'an je ne sais plus combien,
Aucun roi n'a traité si bien.
Puis, quand on eut de plusieurs tables
Desservi les mets délectables,
L'astre du jour déjà penchant
À droit, du côté du couchant,
Ces jeunes astres de la terre,
Qui dans une innocente guerre
Des plus libres cœurs font des serfs,
Furent à la chasse des cerfs,
Mais en si lestes équipages
Que la beauté de leurs visages,
Qu'on ne peut voir sans amitié,
En augmentait de la moitié.
Dessus leurs gorges délicates,
Elles n'avaient que des cravates,
Et sur leurs chefs des chapeaux gris
Ornés de plumes de grand prix,
Chacun (ce m'a dit une amie)
Ne pesant qu'une once et demie,
Courant soit à mont, soit à val.
Leurs bonnes grâces à cheval
Les rendaient encore plus charmantes,
Elles semblaient des Bradamantes
Qui, sans jamais perdre l'étrier,
Poussaient tout le jour un destrier.
Bref, cette chasse fut si belle
Que l'on parlera longtemps d'elle,
Et si quelqu'un m'eût dit le nom
De ces mignonnes de renom,
Qui sont des personnes sublimes,
J'en aurais embelli ces rimes.

Lun 17 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Mar 18 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Mer 19 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Nouvelle chasse à Saint-Germain ou Versailles. Voir la suite de la Lettre de Loret citée ci-dessus :

Depuis peu l'on m'a dit, exprès,
 Qu'environ quatre jours après,
 On fit encore chasse pareille,
 Où tout alla bien à merveille.
 Ce fut le mercredi suivant,
 Mademoiselle s'y trouvant,
 Avec ses deux chères germaines,
 Dignes d'être un jour souveraines
 Pour leurs mérites précieux
 Et pour être du sang des dieux.
 Toutes lesquelles chasseresses,
 Tant filles, dames que princesses,
 Ayant des justaucorps fort beaux,
 Paraissaient dessous leurs chapeaux,
 Non des Césars ni des Augustes
 (Tels rapports ne seraient pas justes),
 Mais, par leurs appas infinis,
 Des Médors et des Adonis.

Jeu 20 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Ven 21 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Sam 22 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque, v. 145-164, les nombreuses visites que fait à Rome le duc de Créquy, nouvel ambassadeur de France, en particulier aux neveux du pape. Il signale ensuite, v. 165-182, le retour à Rome de Christine de Suède.

Dim 23 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 24 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Ce jour-là est célébré, à l'église Saint-Eustache, à Paris, le mariage de Jean-Baptiste Lully et de Madeleine Lambert.

Mar 25 juillet 1662

- Fête de saint Jacques.

- D'Uzès, où il séjourne, Jean Racine écrit ce jour-là à son oncle Vitart [CE.C., VI, 497] :

M. le prince de Conti est à trois lieues de cette ville et se fait furieusement craindre dans la province. Il y fait rechercher les vieux crimes, qui y sont en fort grand nombre. Il a fait emprisonner bon nombre de gentilshommes et en a écarté beaucoup d'autres. Une troupe de comédiens s'était venue établir dans une petite ville proche d'ici : il les a chassés, et ils ont passé le Rhône pour se retirer en Provence. On dit qu'il n'y a que des missionnaires et des archers à sa queue. Les gens de Languedoc ne sont pas accoutumés à telle réforme ; mais il faut pourtant plier.

- ÷ Voir ce qu'en dira Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, dans l'oraison funèbre de Conti qu'il prononcera le 5 juin 1666 au Grand Couvent des Carmélites :

Nous avons vu sous son autorité la piété reflourir dans les lieux où elle n'était presque plus connue, le scandale aboli, le blasphème puni, le libertinage réprimé, les divertissements impudiques et les spectacles profanes entièrement proscrits. Nous avons vu rétablir la sanctification des dimanches et des fêtes, dans lesquelles il semblait que la cessation des œuvres serviles n'eût été commandée qu'afin que Dieu fût offensé, ou par l'oisiveté des peuples ou par l'impiété de leurs plaisirs. Et enfin nous avons eu la joie de voir le duel deshonoré par le soin que ce religieux prince prenait de faire exécuter les édits du plus grand des rois, à qui seul après Dieu la gloire est due d'avoir étouffé ce monstre.

Mer 26 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Jeu 27 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

- Ce jour-là, Henriette de France, reine d'Angleterre et mère de Madame, quitte Saint-Germain pour regagner Londres. Monsieur et Madame l'escortent jusqu'à Beaumont et reviennent par Chantilly, où ils sont les hôtes du prince de Condé.

÷ Loret rendra compte de cette réception dans sa Lettre du 29, v. 8-50 :

Là (je ne sais pas si c'est baye
Ou si c'est une chose vraie)
On dit que le roi même exprès
Se rendit quelque temps après,
Et dans cette maison royale
Le Grand Condé leur fit régale,
Qui, selon les communs discours,
Dura du moins plus de deux jours [...]
La bonne chère y fut parfaite,
Et de tout ce que l'on souhaite
Dans les délicieux repas,
Les tables ne manquèrent pas.
Outre cette chère angélique,
Il donna bal, chasse et musique ;
Les Grands comédiens du roi
Eurent même illec de l'emploi ;
Enfin, ce prince magnanime,
Prince en toutes choses sublime,
Fit ce témoignage éclater
Qu'il s'entend en l'art de traiter
Comme on sait par toute la terre
Qu'il sait des mieux l'art de la guerre.

÷ Au moment d'achever sa Lettre, Loret sera avisé (v. 237-242) que le roi ne s'est pas rendu à Chantilly « l'autre jour ».

÷ La *Gazette* du 5 août écrira :

Le 27 du passé, Monsieur et Madame, ayant laissé la reine d'Angleterre à Beauvais, arrivèrent sur les six heures du soir avec toute leur suite à Chantilly, où ils furent reçus par le prince de Condé, qui les mena dans les appartements qui leurs avaient été préparés avec toute la magnificence et la politesse possible, les personnes de qualité qui les accompagnaient ayant aussi été conduites en d'autres, non moins superbement parés. Quelque temps après, Monsieur et Madame prirent le divertissement de la promenade dans les parterres et alentour des canaux, avec le plaisir qu'il est aisé d'imaginer en un si beau lieu ; puis, étant montés en une grande galerie où était un riche théâtre, ils eurent celui de la comédie par la Troupe royale, avec le concert des 24 violons dans les entractes. Ensuite, ils furent servis à souper sur une longue table, où étaient aussi toutes les dames, avec une telle quantité de viandes, une propreté si merveilleuse et un si bel ordre qu'on ne peut rien voir de plus splendide ni de plus agréable. En même temps, il y eut trois autres tables servies avec pareille somptuosité, tant pour les personnes de marque que pour les femmes de Madame, et quatre pour le reste de leur suite.

Ven 28 juillet 1662

- Sainte Anne. La troupe est à Saint-Germain.

- Suite de l'article de la *Gazette* :

Le lendemain, le maître de cette superbe maison les traita de la même force, avec des monstres de poisson, et leur donna encore le divertissement de la comédie, le matin et le soir, avec celui de la chasse d'un daim qui avait été pris le jour précédent par l'ordre du duc d'Enghien, qui faisait les honneurs avec tout l'agrément possible, bien qu'il fût fraîchement relevé de maladie. Cette chasse se fit dans un petit bois, où la bête, après avoir diverses fois passé devant Monsieur et Madame, comme si elle eût voulu augmenter leur plaisir, gagna la plaine, et enfin vint mourir au milieu de la troupe, qui était dans un équipage très leste. De là on fut dans le parc, où la collation était apprêtée, à un endroit appelé la Fontaine de Sylvie, de tous les beaux fruits de la saison, avec les 24 violons, de manière que ce régale se trouva d'autant plus agréable que le parc est aussi des plus délicieux.

Sam 29 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.
 - ÷ Une dépêche de Saint-Germain datée du 4 et publiée dans la *Gazette* du lendemain rapportera que ce jour-là
le roi fut à la chasse aux environs de Paris, accompagné de plusieurs seigneurs de la cour, et dîna au château de Madrid.
 - ÷ Suite de l'article de la *Gazette* consacré au séjour de Monsieur et Madame à Chantilly :
Le 29, après la comédie et un dîner non moins somptueux et bien ordonné que celui du jour précédent [...], Monsieur et Madame partirent avec une satisfaction extraordinaire, ayant trouvé six carrosses à six chevaux qui les conduisirent jusqu'à Louvre, où les leurs les attendaient.

Dim 30 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 31 juillet 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Mar 1 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Mer 2 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.
 - ÷ Suite de la dépêche de Saint-Germain rapportée au 29 :
[...] Le soir, ainsi qu'à l'ordinaire, Leurs Majestés allèrent à la promenade dans le Parc, où tous les seigneurs et dames paressent (sic!) en un équipage des plus brillants, tellement qu'il ne se peut rien voir si pompeux ni si charmant, les collations et les concerts achevant l'agrément de *cette délicieuse promenade, qui est, chaque jour, suivie de la comédie française ou espagnole.*

Jeu 3 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Ven 4 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Sam 5 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Dim 6 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 7 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.
- 19^e anniversaire du baptême de Louise de La Vallière.

Mar 8 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.
- Dans sa Lettre du 12, Loret signalera, v. 53-84, la mort de Louis Treslou Cauchon, dit Hesselin :
 - Par un effet du sort malin,
Le splendide sieur Hesselin,
Qui des plaisirs du roi de France
Avait la superintendance,
Qui jouissait à tous moments
Des mondains divertissements,
Bals, ballets, festins et maîtresses,
Qui possédait d'amples richesses,
Bref, l'homme dont est question
Est mort d'une indigestion,
Non point par un excès de boire,
De melon, de prune ou de poire,

De salade ni d'abricot,
 Mais pour avoir, dans un écot,
 Mangé cerneaux¹³, sans rien rabattre,
 Jusqu'à deux-cent-nonante-et-quatre ;
 D'autres disent jusqu'à trois-cents,
 Mais un écrivain de bon sens,
 Comme trop forte est cette dose,
 En peut déduire quelque chose.
 Enfin donc, la fièvre le prend,
 La médecine l'entreprend,
 On le saigne, l'on réitère,
 On lui purge le méésentère,
 L'émétique ensuite marcha,
 Qui pourtant rien ne déboucha.
 Ainsi mourut cet homme rare,
 Tant son mal fut prompt et barbare,
 Sans que ses superbes maisons,
 Ses biens, ses plaisirs... mais brisons,
 Cessons de toucher cette corde :
 Dieu lui fasse miséricorde.

÷ Sur ce personnage, qui depuis 1642 est l'ordonnateur des ballets de la cour et l'intendant des plaisirs du roi, voir l'étude de R. de Crèveœur dans *Mémoires de la Société d'Histoire de Paris*, vol. XXII, 1895, p. 225-248, et Maurice Dumolin, *Études de topographie parisienne*, t. III, p. 119-121.

÷ La date exacte de sa mort est donnée par Domolin, *op. cit.*, p. 121.

÷ Voir au 7 juin 1659 et la Lettre de Loret du 26 février 1661, à propos du *Ballet de l'Impatience*, dont était « conducteur, Hesselin, homme de remarque, un surintendant des plaisirs du monarque ».

÷ Dans sa Lettre du 20 août 1661, v. 261-264, Loret notait que « l'ingénieux Hensselin (sic) » s'était « rendu nécessaire » à l'organisation de la grande fête donnée par Fouquet à Vaux.

÷ L'intendance des ballets et comédies du roi sera désormais assurée par les quatre premiers gentilshommes de la chambre.

÷ Un an plus tard, s'adressant à Pierre Corneille (en réalité, Donneau de Visé) dans sa *Quatrième dissertation*, p. 169, D'Aubignac écrira :

D'où vous vient cette vision que j'ai brigué depuis trente ans de directeur des Théâtres, qui n'est que dans votre fantaisie ? Nous avons bien vu dans la cour celle d'intendant des ballets et comédies du roi, que MM. Porchère et Hesselin ont exercée, et que les quatre premiers gentilshommes de la chambre ont fait réunir à leur charge, d'où l'on peut induire qu'elle n'est pas indigne d'un honnête homme...

÷ Plus de quatre ans plus tard, le 30 novembre 1666, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 631] :

Il y a quelque temps que mourut ici M. Hesselin, maître de la chambre aux deniers. Le bruit courut que lui et un architecte, maître Bourgeois, nommé de Verdun, étaient morts en trois jours pour avoir trop mangé de cerneaux. Cela fut aisément cru. Mais, depuis peu, un certain prêtre a déposé que le valet de chambre dudit Hesselin au lit de la mort lui avait confessé et donné charge de révéler (mais seulement un an expiré après son trépas) que c'était lui qui avait empoisonné son maître dans des cerneaux, pour avoir 15000 livres qu'il lui avait promises par testament. Le vénérable valet de chambre s'appelait, dans l'île Notre-Dame, M. de Gennesson.

Mer 9 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Jeu 10 août 1662

- La troupe est à Saint-Germain.

Ven 11 août 1662

- La troupe revient de Saint-Germain-en-Laye, au terme d'un séjour de six semaines (47 jours). Loret rendra compte du séjour et du retour dans sa Lettre du lendemain, v. 231-246 :

De Monsieur la troupe comique,
 Qui de bien divertir se pique,

13. *Dictionnaire* de Furetière : « Un cerneau est la moitié d'une noix verte qu'on tire de sa coque et qu'on mange avec du sel quand on l'a épluchée. »

Est présentement de retour
 De Saint-Germain, lieu de la cour,
 Ayant joué quelques semaines
 Devant le roi, devant les reines,
 Qui sont d'elle, à n'en mentir point,
 Satisfaites au dernier point.
 Et pour guerdon de leurs services,
 Tous les acteurs et les actrices,
 Qui sont quinze, de compte fait,
 (Tous gens entendant bien leur fait),
 Outre d'assez douces paroles
 Ont reçu chacun cent pistoles,
 Notre-dit roi ne plaignant rien
 À ceux, dit-on, qui servent bien.

÷ Loret est précis : « Les reines », Anne et Marie-Thérèse d'Autriche, « sont satisfaites au dernier point » de la Troupe de Monsieur.

÷ Le gazetier ne dit pas un mot de la présence à Saint-Germain des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, alors que, dans sa Lettre du 29 juillet, il notait leur présence à Chantilly.

Sam 12 août 1662

Dim 13 août 1662

- Registre de La Grange : « Recommencé le 13^e août. *Rodogune*. R : 290 l. »

Lun 14 août 1662

- Ce jour-là, le comte Louis-Henri de Loménie de Brienne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, envoi de Saint-Germain, une lettre en prose et en vers à Michel Le Tellier, secrétaire d'État à la Guerre, pour justifier son goût des poètes [BNF, nouv. acq. lat., n° 171, f° 38. Lettre signalée par Paul Bonnefon dans *Mémoires du jeune Brienne*, t. III, p. 108, note 1.]

÷ Je note la présence conjointe de Brienne et de Molière à Saint-Germain au cours de ce long séjour.

- Ce même jour, selon Voyer d'Argenson, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 225 et suivantes :

La séance des officiers fut tenue aux Incurables avec deux anciens, et M. le marquis de Laval, qui en était un, rapporta que, depuis la dernière entrevue, il s'était fort entretenu avec le procureur du Roi du Châtelet [Armand-Jean de Rians ou Riantz] sur la défense des Assemblées, qui faisait grand bruit dans tout Paris en ce temps-là.

Il dit qu'il avait demandé à ce magistrat s'il y avait danger d'aller à la Congrégation des Jésuites [= Congrégation de la Sainte-Vierge, établies chez PP. Jésuites] et aux assemblées des paroisses ; sur quoi il avait répondu que ce n'était pas à ces Compagnies que l'on en voulait, mais à celle du Saint-Sacrement, parce qu'il y avait des gens factieux, qu'on était résolu de la détruire, qu'on la cherchait et qu'on la trouverait à la fin.

Cet avis donna sujet de faire relire la dernière délibération que l'on résolut d'exécuter, et l'on conclut tout d'une voix que l'on pouvait s'assembler sans scrupules, parce que toutes les défenses que l'on y faisait avaient un fondement très faux, que chacun savait en sa conscience que jamais la Compagnie ne s'était mêlée d'affaires d'État, qu'elle n'avait que la seule vue de procurer la gloire de Dieu avec pureté, sans aucun mélange d'intérêt particulier, mais qu'il fallait mettre en sûreté ce qui restait d'un ouvrage si pieux.

[...]

C'est ici que finit le secrétariat de M. Josse [nommé le 27 mars précédent], intendant des affaires et très cher confident de M. le prince de Conti, qui, par sa probité et par sa fidélité, s'est rendu illustre dans toute la maison de ce prince, et, depuis sa mort, dans celle de Messieurs ses enfants.

Sur la fin de son secrétariat, il rendit un compte de plus de 40 000 livres de contributions et d'aumônes qu'il avait reçues et qu'on lui avait confiées pour le soulagement des pauvres de la Compagnie. Tous les articles s'en trouvèrent nettement couchés dans son registre, qu'il remit, avec les statuts et tous les papiers qu'il avait, entre les mains de M. Le Moyne, qui lui fut donné pour successeur le 23^e de septembre.

Mar 15 août 1662

- *Assomption*. Registre de La Grange : « Néant. »

Mer 16 août 1662

- Fête de saint Roch, jour chômé.

Jeu 17 août 1662

- Registre de La Grange : « Visite chez M. de Beaufort, devant le roi, *Le Dépôt amoureux* et *Les Précieuses ridicules*. » La Grange n'indique pas de recette.

÷ Cette mention est inscrite sous celle du 18.

÷ Le duc de Beaufort, survivancier de son père César de Vendôme dans sa charge de « grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France », est à Paris depuis le 16 juillet, revenant de Majorque où le vice-roi d'Espagne l'a accueilli en libérateur au terme d'une campagne contre les corsaires barbaresques [voir Lettres de Loret du 3 juin, v. 113-130, et du 22 juillet, v. 91-110].

÷ Dans une dépêche de Saint-Germain-en-Laye datée du 18, la *Gazette* rapportera :

Hier, Sa Majesté étant allée trouver la Reine mère, qui avait passé les fêtes au Val-de-Grâce, ils furent parfaitement bien régalés par le duc de Beaufort, en une agréable maison du faubourg Saint-Honoré, qu'il avait fait préparer avec beaucoup de magnificence. Il y eut d'abord une splendide collation, suivie de *deux comédies*, puis un grand souper encore, avec *comédie* et bal, et enfin une autre collation des plus belles ; le tout assaisonné des vingt-quatre violons, afin que rien ne manquât à la satisfaction de Leurs Majestés et de toute leur illustre suite, composée de Monsieur, de Madame, de Mesdemoiselles d'Alençon et de Valois, des comtesses d'Armagnac et de Guiche, et de quelques autres dames. Cette royale troupe revint ensuite ici [Saint-Germain] aux fanfares des trompettes et au bruit des tymbales, qui s'étaient aussi fait entendre durant ce superbe régale.

÷ Loret rendra compte de l'événement dans sa Lettre du 19, v. 65-92 :

Beaufort, fils du duc de Vendôme,
Un des blonds princes du royaume,
Et non seulement un des blonds
Mais aussi certes un des bons,
Prince enfin de nom et de marque,
Traita jeudi notre monarque
Dans un beau jardin préparé
Au faubourg de Saint-Honoré,
Où se trouva la Reine mère
Du susdit roi, le susdit frère,
Et Madame, semblablement,
Qu'il festoya tous galamment,
Leur donnant bal et mélodie,
Collation et *comédie*,
Où toute leur suite prit part.
Mais il survint lors par hasard
(Qui fut un notable dommage)
Un grand et pluvieux orage
Qui, tombant tout d'un coup d'en-haut,
Arrosa la cour comme il faut
Et, je crois, mit tout en désordre
Quand il fallut danser ou mordre.
Mais comme je n'étais pas là,
Je ne puis assurer cela ;
Et seulement par conjecture
Je dis qu'en cette conjoncture
L'orage prit fort mal son temps
Et qu'il fit bien des mécontents.
On m'a dit pour chose certaine
Qu'un des jours de cette semaine,
Mondit seigneur duc de Beaufort,
Que la cour considère fort,
Avec belle cérémonie,
Reçut, en bonne compagnie,
Ayant prêté serment et foi,
Le cordon bleu des mains du roi
[Il a été fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit],
Dignité par lui prétendue
Et que l'on dit être bien due
À la valeur, mérite et rang

De ce prince loyal et franc.

Ven 18 août 1662

- *Héraclius*. R : 200 l. Sous cette mention, La Grange note : « Partagé pour les deux fois : 20 l. »
 ÷ Entre les entrées du 18 et du 20, La Grange note : « Reçu sur et tant moins sur les quatorze mille livres de l'argent du roi. 6000 l. Partagé [en 15] : 400 l. »

Sam 19 août 1662

- A 1 heure dans la nuit du vendredi au samedi, Blaise Pascal meurt.

Dim 20 août 1662

- Fête de saint Bernard.

- *Héraclius*. R : 320 l.

- Le corps de Pascal est disséqué en présence de plusieurs médecins et chirurgiens. Dans la journée, des « billets d'enterrement » [= faire-part de décès] sont distribués et placardés dans Paris, ainsi libellés :

Vous êtes priés d'assister au convoi, service et enterrement de défunt Blaise Pascal, vivant écuyer, fils de feu Messire Étienne Pascal, conseiller d'État et président en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, décédé en la maison de M. Périer, son beau-frère et conseiller du roi en ladite Cour des Aides, sur les fossés de la porte Saint-Marcel, près les Pères de la Doctrine chrétienne, qui se fera lundi, 21^e jour d'août 1662, à dix heures du matin en l'église de Saint-Étienne-du-Mont, sa paroisse et lieu de sa sépulture, où les dames se trouveront s'il leur plaît.

- Le même jour, à Rome, des Français se querellent avec des Corses de la garde pontificale, dont la caserne est proche de l'ambassade de France. Des coups de feu sont tirés sur le palais, le carrosse de l'épouse du duc de Créquy, ambassadeur, est touché. Un page français est tué, Créquy fortifie le palais Farnèse, le pape appelle des troupes, des Français sont molestés dans la ville. Loret s'en indignera dans sa Lettre du 2 septembre (v. 129-180).

Lun 21 août 1662

- A 10 heures du matin, service funèbre et inhumation de Pascal en l'église Saint-Étienne-du-Mont. La présence de « 50 prêtres » suggère aussi celle d'un immense public.

Mar 22 août 1662

- *Le Dépit amoureux*. R : 230 l.

- Ce jour-là, les élèves du collège de Clermont jouent l'histoire d'*Égéric*, tragédie latine du père Dubois, adaptée de Grégoire de Tours et entrecoupée de ballets en l'honneur du Dauphin. Voir la Lettre de Loret du 26, v. 17-44.

- Le même jour, aux étals de quatre libraires du Palais – Courbé, Jolly, Sercy et Billaine –, est mise en vente, sans nom d'auteur, *La Princesse de Montpensier*, premier roman de Mme de La Fayette, dans lequel la comtesse raconte, en les transposant au XVI^e siècle, les amours de Madame et du comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont et favori de Monsieur.

÷ Ce roman a été écrit en collaboration avec Gilles Ménage. Voir Émile Magne, *Le Cœur et l'Esprit de Mme de La Fayette*, Paris, 1927.

÷ Mme de La Fayette a connu Henriette d'Angleterre en 1654, alors que la jeune fille était pensionnaire au couvent de Chaillot. Elles sont restées amies ; Mme de La Fayette écrira plus tard *La Vie de la Princesse d'Angleterre*.

Mer 23 août 1662

Jeu 24 août 1662

- Fête de saint Barthélemy.

- Ce jour-là, le lieutenant civil Dreux d'Aubray écrit au chancelier Pierre Séguier pour l'aviser qu'il vient d'arrêter le poète Claude Le Petit, alors qu'il s'apprêtait à faire

imprimer son *Bordel des Muses*. Voir Frédéric Lachèvre, *Les Œuvres libertines de Claude Le Petit*, Paris, 1928.

Ven 25 août 1662

- Fête de saint Louis.

- *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince* et *Le Cocu imaginaire*. R : 280 l.

Sam 26 août 1662

Dim 27 août 1662

- *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince* et *Le Cocu imaginaire*. R : 300 l.

Lun 28 août 1662

- Fête de saint Augustin.

Mar 29 août 1662

- Registre de La Grange : « *Jodelet Mr* » R : 180 l.
 - ÷ L'abréviation utilisée par La Grange semble renvoyer à la comédie de Scarron ; mais c'est la comédie de Thomas Corneille qui est jouée depuis deux représentations.
 - ÷ S'il s'agit de la pièce de Scarron, c'est la quinzième et dernière fois que la troupe la joue depuis le 29 avril 1659.
 - ÷ S'il s'agit de la pièce de Thomas Corneille, comme la logique le voudrait, c'est la dix-septième et dernière fois que la troupe la joue depuis le 30 avril 1659.
 - ÷ Étonnant parallèle !

Mer 30 août 1662

Jeu 31 août 1662

Ven 1 septembre 1662

- *La Mariane* et *L'École des maris*. R : 240 l.

- Ce même jour, Claude Le Petit est brûlé en place de Grève. Dans sa Lettre datée du lendemain, mais écrite le jour même, Loret lui règle son compte en huit vers (33-40) :

Un autre exécration vaurien,
 Odieux à tous gens de bien,
 Un fol, un impie, un infâme,
 Doit finir ses jours par la flamme,
 Aujourd'hui, dans cette cité ;
 Mais pour le trop d'énormité
 De son abominable offense,
 Je la sacrifie au silence.

- ÷ François Colletet raconte la fin de son ami dans ses « Mémoires des choses arrivées de notre temps, particularités et autres galanteries recueillies pour servir à l'histoire et pour en garder le souvenir dans le Cabinet, de 1648 à 1669¹⁴ » :

Ce jour d'hui, premier jour de septembre, fut brûlé dans la Place de Grève, à Paris, après avoir eu le poing coupé, fait amende honorable devant Notre-Dame de Paris, et été étranglé, Claude Petit (sic), avocat en Parlement, auteur de *L'Heure du Berger* et de *L'École de l'Intérêt*, pour avoir fait un livre intitulé *Le Bordel des Muses*, écrit l'Apologie de Chausson, le Moine renié et autres compositions de vers et de prose pleines d'impiétés et de blasphèmes contre l'honneur de Dieu, de la Vierge et de l'État. Il était âgé de 23 ans et fut fort regretté des honnêtes gens, à cause de son bel esprit qu'il eût pu employer à des choses plus dignes de lecture.

- ÷ Commentaire : Boileau-Régner-Muses au bordel/Bordel des Muses, etc. *Art poétique*, première version (selon Brossette) des vers 171-172 du Chant II.

Sam 2 septembre 1662

- Dans sa Lettre du jour, Loret s'indigne de l'agression dont le duc de Créqui a été la victime à Rome, le 20 août précédent :

De Rome il court d'étranges bruits

14. Ce manuscrit, précise Lachèvre, qui le cite dans ses *Œuvres libertines de Claude Le Petit*, p. LII, a été brûlé dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre en 1871.

Dont on craint de fort mauvais fruits.
 Quoi ! jusqu'au sang, jusqu'à la vie ?
 Notre nation poursuivie ?
 Faire attenter au droit des gens
 Par des Corses, par des sergents !
 Vouloir l'ambassadeur de France
 Assassiner à toute outrance !
 Tirer sur lui, dans son palais,
 Fusils, mousquets et pistolets !
 Et d'une effroyable malice
 Sur Madame l'Ambassadrice,
 En revenant d'un sacré lieu
 D'ouïr vêpres et prier Dieu,
 Qui de douze balles mortelles
 Préserva ce miroir des belles,
 Un seul page, d'un coup au cœur
 Ayant essuyé leur rigueur ;
 Mais en d'autres lieux, cette guerre
 Mit neuf ou dix Français par terre,
 Et si des bourgeois généreux
 N'en eussent retiré chez eux,
 Ces maudits sbires pleins de rage
 Eussent fait un plus grand carnage,
 Et leur complot plus loin poussé ;
 Le tout, pour un Corse blessé.
 Quel emportement ! quelle audace !
 Est-ce en Babylone ? est-ce en Thrace ?
 Est-ce dans la sainte Cité
 Qu'on a fait cette énormité ?
 Quoi ! d'autant que l'on a main forte,
 Faut-il donc traiter de la sorte
 (Attaquant sottement les siens)
 Le premier des princes chrétiens,
 Et dont les aïeux, grands monarques
 (Dans l'Histoire on en voit cent marques),
 Ont par des secours maints et maints
 Appuyé les sièges romains ?
 Pourquoi donc cette barbarie ?
 Pourquoi donc cette boucherie ?
 Ah, ma foi, Messieurs les Guizis,
 Que notre Saint Père a choisis
 Pour entretenir la justice,
 La sûreté, paix et police,
 Dans Rome, fameuse cité
 Dont est prince Sa Sainteté,
 Pour avoir souffert ce désordre
 Vous donnez sur vous bien à mordre.
 Autant que pas un autre humain
 Je suis catholique romain,
 Mais toujours mon cœur, d'assurance,
 S'intéressera pour la France.

Dim 3 septembre 1662

- *La Mariane et L'École des maris*. R : 292 l.

Lun 4 septembre 1662

Mar 5 septembre 1662

- 24^e anniversaire de Louis XIV.

- *La Mariane et L'École des maris*. R : 130 l.

Mer 6 septembre 1662

- Mort de la comédienne Jeanne Auzoult, dit la Baron, mère de Michel, le jeune acteur que, selon Grimarest, Molière recueillera chez lui vers février 1666.

÷ Loret fera son éloge funèbre dans sa Lettre du 9, v. 147-194 :

Cette actrice de grand renom,
 Dont La Baronne était le nom,

Cette merveille de théâtre
 Dont Paris était idolâtre,
 Qui par ses récits enchanteurs
 Ravissait tous ses auditeurs,
 De la belle et tendre manière,
 Est depuis deux jours dans la bière,
 Et la mort n'a point respecté
 Cette singulière beauté,
 Faisant périr en sa personne
 Une grâce toute mignonne,
 Un air charmant, un teint de lis,
 Mille et mille agréments jolis
 Qui des yeux étaient les délices,
 Bref, une des rares actrices
 Qui, pour notre félicité,
 Sur la scène ait jamais monté.
 Dès que l'on voyait son visage,
 Tous les cœurs lui rendaient hommage,
 Son discours et son action [= son jeu]
 Inspiraient de l'attention ;
 Soit qu'elle fût reine ou bergère,
 Déesse ou nymphe bocagère,
 Elle plaisait à tout moment,
 Et comme elle était pleinement
 De cent et cent attraits pourvue,
 On ne la perdait point de vue.
 Sans se frotter les yeux d'oignon,
 Ses compagnes et compagnons,
 Voyant décéder tant de charmes,
 Ont bien dû répandre de larmes,
 Et je crois qu'ils n'espèrent pas,
 Songeant à ce qu'elle eut d'appas,
 Pour charmer les yeux et l'oreille,
 Recouvrer jamais sa pareille.
 Approchant ses derniers moments,
 Elle reçut ses sacrements,
 Et comme durant son bel âge
 Elle joua maint personnage
 Dans des déguisements divers,
 Voyez son épitaphe en vers :

Épitaphe
de Mademoiselle Baron,
comédienne illustre dans la Troupe royale.

Ici gît, qui fut indienne,
 Bohémienne, égyptienne,
 Athénienne, arménienne,
 Qui fut turque, qui fut païenne,
 Le tout comme comédienne,
 Et puis mourut bonne chrétienne.

Jeu 7 septembre 1662

Ven 8 septembre 1662

- Fête de la Nativité de Notre-Dame.
- Registre de La Grange : « Néant ». La troupe fait relâche.

Sam 9 septembre 1662

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce, v. 59-74, la paix (« une trêve de vingt-quatre ans ») entre le Grand-Turc et l'Empereur. Il l'avait laissé espérer dans sa Lettre précédente, il y reviendra dans la suivante.

Dim 10 septembre 1662

- 24^e anniversaire de la reine Marie-Thérèse.
- Au Palais-Royal : *Sertorius*. R : 450 l.

- ÷ C'est la première fois que la pièce réapparaît dans le Registre de La Grange, depuis la (première) représentation du 23 juin, qui avait produit une maigre recette de 152 l. Pourquoi la troupe a-t-elle attendu si longtemps pour la reprendre ?
- ÷ Je note qu'après cinq représentations de *Jodelet prince*, puis de *La Mariane*, dans lesquelles la grande pièce était accompagnée d'une petite, *Sertorius* est joué seul.

Lun 11 septembre 1662

Mar 12 septembre 1662

- Registre de La Grange : « Visite chez M. le Maréchal de Gramont [rajouté : En public]. Néant. R : 275 l. »
 - ÷ La pièce représentée chez le maréchal de Gramont n'est pas précisée ; mais il pourrait bien s'agir de *Sertorius*.
 - ÷ Si j'en crois Frédéric Lachèvre dans *Les Chansons libertines de Claude de Chouigny, baron de Blot l'Église*, p. 59, note 2, le maréchal de Gramont (1604-1678) passe pour le plus grand sodomite du royaume et, qui plus est, pour un esprit libre.

Mer 13 septembre 1662

Jeu 14 septembre 1662

Ven 15 septembre 1662

- Fête de sainte Thérèse.
- La *Gazette* du 21 [1038] signalera que, ce jour-là, « la reine mère fit ses dévotions au grand couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où elle entendit une belle et docte prédication de l'évêque de Montauban ».
 - ÷ L'évêque de Montauban, Pierre de Bertier, est le patron d'Henry Le Bret.
- *Sertorius*. R : 196 l.

Sam 16 septembre 1662

Dim 17 septembre 1662

- *Sertorius*. R : 296 l.

Lun 18 septembre 1662

Mar 19 septembre 1662

- *Rodogune* et *L'École des maris*. R : 270 l.
- Le même jour, la cour, qui séjournait à Saint-Germain depuis le 19 juin, est de retour à Paris, « où le roi fut presque étourdi / De cris de joie emmi les rues / Dont le bruit allait jusqu'aux nues » [Loret, Lettre du 23, v. 200-203].

Mer 20 septembre 1662

Jeu 21 septembre 1662

- 22^e anniversaire de Monsieur.

Ven 22 septembre 1662

- 61^e anniversaire de la Reine mère Anne d'Autriche.
- *L'Étourdi*. R : 104 l. [= 138 places de parterre à 15 sols.]

Sam 23 septembre 1662

Dim 24 septembre 1662

- *L'Étourdi*. R : 250 l.

Lun 25 septembre 1662

- Brienne le jeune date de ce jour et de Saint-Germain [Sangermani VII Eid. Septem. 1662] une élégie qu'il a composée en latin sur la mort du diplomate Pierre Chanut [oncle de Chapelain], survenue le 4 juillet précédent [*Mémoires*, II, 369, et III, 108].

Mar 26 septembre 1662

- Registre de La Grange : « Néant en public. Joué au Palais-Royal [= dans la petite salle], pour le roi, *Les Fâcheux*. »

Mer 27 septembre 1662**Jeu 28 septembre 1662****Ven 29 septembre 1662**

- Fête de saint Michel, jour chômé.
- *Le menteur*. R : 234 l.
- Registre de La Grange :
Le même jour, joué au Palais-Royal [= dans la petite salle], *Le Prince jaloux* [= *Dom Garcie*], pour le roi. Pièce de M. de Molière représentée p. la première fois le 4 février 1661.
÷ Pourquoi cette précision ? À la date indiquée, la pièce apparaissait sous le titre de *Dom Garcie* ; faut-il imaginer que Molière essaie de lui donner une seconde chance en changeant le titre ?

Sam 30 septembre 1662

- Loret commence sa Lettre du jour, v. 25-44, par l'annonce d'une conversion d'importance :

Des gens m'ont dit en confidence
 Qu'un jouvenceau de conséquence
 (De plusieurs les chères amours)
 Veut à Dieu consacrer ses jours
 Et changer des grandeurs de prince,
 Un gouvernement de province,
 Les avantages et le rang
 Que concède un illustre sang,
 La chasse et les beaux exercices,
 Les voluptés et les délices,
 Le dais, l'hermine et le castor,
 Les vêtements de couleur d'or,
 Bref, toute la mondaine gloire,
 À des habits d'étoffe noire ;
 Mais comme c'est la vérité
 Que ce saint zèle est contesté
 Par des gens de haute importance,
 Je cache ici la connaissance
 De ce dévot de grand renom
 Et ne déclare pas son nom.

- ÷ N'étaient les mots « jouvenceau » et « chères amours », la nouvelle aurait pu concerner le prince de Conti (voir au 2 avril 1662 et au 12 avril 1664) ; mais dans sa Lettre suivante, du 7 octobre, Loret dévoilera le nom du nouveau converti : le comte de Dunois, fils du duc de Longueville, gouverneur de Normandie, qui se fait jésuite (voir également la lettre de Gui Patin du 24 octobre).

- ÷ Vers la fin de sa Lettre de ce 30 septembre, Loret écrit, v. 203-214 :

Louis, notre roi très chrétien,
 Grâce à Dieu se porte bien
 Et fait souvent faire exercice
 À cette gaillarde milice
 De gens hardis, jeunes et frais
 Qu'il entretient à si grands frais,
 Savoir soldats et mousquetaires,
 Qui sont ses gardes ordinaires,
 Non compris les gardes du corps,
 Faisant encore un autre corps,
 Et cheveu-légers et gendarmes,

Qui sont tous très experts aux armes.
 ÷ Voir des vers à peu près semblables au 10 avril 1662.

Dim 1 octobre 1662

• Saint Rémy. Jour de la rentrée des classes.

• *Le menteur*. R : 196 l.

• Le soir : grand bal et festin donnés au Palais-Royal par Monsieur et Madame. Louis XIV y danse. Loret en rendra compte dans sa Lettre du 7, v. 51-74.

Lun 2 octobre 1662

Mar 3 octobre 1662

• *Cinna*. R : 65 l. [= 86 places de parterre à 15 sols.]

Mer 4 octobre 1662

• Ce jour-là, Jean Chapelain écrit à Pierre Corneille [*Correspondance*, 1880, II, p. 227] :

Monsieur, vous tardez trop à venir vous établir à Paris, et je ne saurais plus vous attendre pour vous remercier de bouche du présent exquis que votre jeune page m'a fait de votre part. La beauté de *Sertorius*, qui m'a paru encore plus grande sur le papier que sur le théâtre, me sollicite trop puissamment de vous en témoigner ma reconnaissance. Elle est proportionnée au mérite de la pièce, c'est-à-dire qu'elle est extrême, jusqu'à m'ôter le moyen de m'exprimer. Mais vous, Monsieur, qui entrez si bien dans le cœur de vos personnages, vous n'aurez pas de peine à entrer dans le mien et vous direz pour moi ce que je ne vous puis assez bien dire.

Vous penserez, s'il vous plaît, la même chose de M. Conrart, à qui j'ai envoyé le même régale en votre nom, et qui vous en aurait rendu ses grâces lui-même, s'il avait les mains assez libres et s'il en disposais aussi bien que de son esprit. Il m'a fait conjurer de ne vous laisser pas ignorer sa gratitude, et vous la croirez aisément d'un aussi homme d'honneur et autant votre admirateur que lui. Il vous le dira de sa propre bouche, quand vous serez tous deux ici ? C'est de quoi je ne le presse pas moins que vous, vous y souhaitant également par ma joie (sic), car je ne suis pas moins touché de votre vertu que de la sienne, ni ne suis pas plus son ami que je suis, Monsieur, votre, etc.

÷ Le jeune page qui a remis un exemplaire de *Sertorius* à Chapelain est sans doute François, fils cadet de Corneille, qui est page chez la duchesse de Nemours.

÷ La date tardive de cette lettre (le livre était achevé d'imprimer le 8 juillet, presque trois mois plus tôt) donne à penser que *Sertorius* n'a été mis en vente à Paris que tard dans l'été.

Jeu 5 octobre 1662

Ven 6 octobre 1662

• *Dom Japhet d'Arménie*. R : 110 l. [= 146 places de parterre à 15 sols.]

Sam 7 octobre 1662

• *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 227 :

Il se fit quelques autres bonnes œuvres ce jour-là, et l'esprit de la Compagnie se conservait tout entier dans ce petit nombre qui s'assemblait pour le service de Dieu et pour le secours du prochain. Mais les assemblées se tenaient de loin en loin, et ces intervalles ralentirent fort la ferveur des confrères et les accoutumèrent à ne s'assembler plus du tout. C'était cependant avec douleur que l'on ne se voyait plus, et quand on se rencontrait on se demandait tout bas, en s'embrassant, des nouvelles de la Compagnie. On faisait de grands souhaits pour son rétablissement. Mais Dieu ne l'a pas permis jusqu'à présent, pour des desseins qui ne nous sont pas connus.

Dim 8 octobre 1662

• *Dom Japhet d'Arménie*. R : 212 l.

Lun 9 octobre 1662

• L'ambassadeur du Danemark fait son entrée à Paris ; il vient négocier le mariage du fils de son maître, le prince Christian, avec Élisabeth d'Orléans, dite Mlle d'Alençon, fille cadette de feu Gaston d'Orléans.

Mar 10 octobre 1662

- *La Folle gageure*. La Grange ne donne pas la recette.

Mer 11 octobre 1662**Jeu 12 octobre 1662**

- L'ambassadeur du Danemark est reçu par le roi au Louvre.
- Ce jour-là, Brienne le jeune envoie à Constantin Huygens de Zulichem la description en prose et en vers de sa collection de tableaux.

Ven 13 octobre 1662

- Registre de La Grange : « *LA SŒUR*, de M. de Rotrou. R : 150 l. »
 - ÷ Sur cette comédie, voir Lancaster, *HFDL*, II, 2, 479 et suivantes. Créée sans doute en 1645, elle a été publiée en septembre 1646, sans dédicace. C'est une des toutes dernières œuvres de Rotrou ; elle n'est séparée de *Venceslas* que par *Les Sosies*.
 - ÷ Elle apparaît ici pour la première fois dans le registre de La Grange. Elle aura cinq représentations, puis ne sera plus jamais reprise.
 - ÷ La troupe a depuis longtemps inscrit à son répertoire une autre pièce de Rotrou, *Venceslas*, qui apparaît pour la première fois dans le Registre de La Grange au 28 juin 1659 (faussement daté 27).
 - ÷ C'est la première fois, me semble-t-il, que La Grange cite l'auteur d'une pièce du domaine public. Peut-être faut-il, comme pour *Venceslas*, chercher du côté des relations que Madeleine Béjart a entretenues avec Rotrou dans sa jeunesse [voir Henri Chardon, *Monsieur de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*, Paris, 1886, p. 57-61].
 - ÷ *La Sœur*, dont une partie de l'intrigue se passe en Turquie, contient quelques éléments de « faux turc », dont Molière s'inspirera dans *Le Bourgeois gentilhomme*.
 - ÷ Dans sa *Défense du traité de Mgr le prince de Conti touchant la comédie et les spectacles* (Paris, 1670), l'abbé Joseph Voisin, ancien aumônier et probable « nègre » du prince, écrira :

Y a-t-il rien de plus infâme que ce qui est représenté dans la comédie de *La Sœur*, qui est une pièce de l'an 1646. Un fils, nommé Lélie, étant envoyé par son père à Constantinople pour racheter sa mère et sa sœur, qu'un corsaire avait enlevées, comme il fut arrivé à Venise, il y devint si amoureux d'une esclave nommée Sophie, qui servait dans l'hôtellerie où il était logé, qu'il la racheta et l'épousa. Et au lieu d'aller à Constantinople, il s'en retourna chez son père et lui fit accroire que Sophie était sa sœur Aurélie, et que pour sa mère il avait appris qu'elle était morte. Quelque temps après, son père étant sur le point de le marier avec une fille nommée Éroxène, et Aurélie, qu'il croyait être sa fille, avec un vieillard nommé Polydore, Éraste, qui était ami de Lélie et amant d'Éroxène, lui témoigna le regret qu'il avait de perdre sa maîtresse. Lélie lui découvrit toute l'histoire, et concertant avec lui des moyens qui lui pouvaient servir pour rompre ces mariages, ils résolurent, par l'avis du valet de Lélie nommé Ergaste, qu'il fallait qu'Éraste demandât Aurélie au père de Lélie, qui le préférerait sans doute au vieillard Polydore à qui il l'avait promise, et que Lélie, feignant d'obéir à son père, ferait semblant d'épouser Éroxène. Que pour cela il fallait avoir un homme travesti en prêtre qui feignît de les épouser ; et qu'ensuite ils logeraient ensemble dans une même maison, où, la nuit, Lélie reprendrait sa femme Sophie et Éraste prendrait Éroxène. Voilà des exemples horribles de sacrilège, d'impureté et d'imposture, que cette comédie représente en ces termes...

- Le même jour, l'ambassadeur du Danemark va « faire les compliments du roi son maître à Monsieur, à Madame et à Madame la duchesse d'Orléans ».

Sam 14 octobre 1662

- La troupe joue *La Sœur*, au Louvre.
 - ÷ Cette visite, le lendemain de la première, et qui ne peut pas avoir été improvisée, semble indiquer que la pièce a été montée à cet effet. On peut se demander si, outre la fête de la reine, ce spectacle ne répond pas à une commande passée par l'entourage du roi, dans le cadre des négociations de paix entre l'Empereur et le Grand Turc (voir au 9 septembre).

Dim 15 octobre 1662

- Fête de sainte Thérèse.

- *La Sœur*. R : 220 l.

- Ce jour-là, Olympe Mancini, comtesse de Soissons, met au monde un fils [voir la Lettre de Loret du 21, v. 19-29].

Lun 16 octobre 1662

- Vers la mi-octobre : les frères Corneille (56 et 37 ans) quittent Rouen pour Paris.
 - ÷ Le 7, ils ont signé à leur cousin Pierre une procuration.
 - ÷ Pierre et sa femme Marie de Lempérière emménagent avec leurs trois plus jeunes enfants à l'hôtel de Guise.
 - ÷ Leur fils aîné, Pierre, 19 ans, est dans une académie militaire. François, plus jeune d'un ou deux ou trois ans, est page chez la duchesse de Nemours, qui est la destinataire des Lettres de Loret.

Mar 17 octobre 1662

- *La Sœur*. R : 220 l.

- Ce jour-là, Brienne le jeune adresse de Paris une lettre en vers et en prose à Nicolas Heinsius.

Mer 18 octobre 1662

Jeu 19 octobre 1662

Ven 20 octobre 1662

- *La Sœur*. R : 134 l.

Sam 21 octobre 1662

- *L'École des maris*, au Louvre.
 - ÷ Cette mention est faite après celle du dimanche 22 et ainsi libellée : « On avait été le samedi 21 au Louvre pour *L'École des maris*. »
 - ÷ C'est la quatrième fois que la Troupe joue devant le roi en moins d'un mois, alors qu'elle vient d'effectuer un très long séjour à Saint-Germain, où elle a joué treize fois.
 - ÷ Une semaine plus tard, le 27, Molière va se mettre en congé de scène pour une période de deux mois, au cours de laquelle j'imagine qu'il termine d'écrire *L'École des femmes*.
- Les *Journaux* de Jean Desliens [BNF, ms. fr. 24999] portent sous cette date la mention suivante :

Mr Camus de Villiers, prêtre, m'a dit, le jour de Saint-Luc, en passant à Senlis, que M. du Plessis était de pauvre naissance ; que son père était fort incommode ; que sa baronnie de Montbar et une autre terre qu'il a en Bretagne lui font tort à sa réputation (comme si l'on ne comprenait pas d'où lui vient ce bien-là) ; que la Compagnie du Saint-Sacrement avait d'étranges desseins, et que je tinsse pour assuré qu'ils méditaient de faire bâtir à la Salpêtrière une tour pour y enfermer tous ceux qui refuseraient de signer ; qu'il n'y avait point de gens plus cruels que les dévots...

 - ÷ Le sieur Camus de Villiers est curé de la paroisse d'Auteuil. En 1665, il fera paraître chez Nicolas Pépingué une traduction de *L'Imitation de Jésus-Christ* pour laquelle il aura reçu l'approbation de son voisin le curé Pierre Roullé.

Dim 22 octobre 1662

- *L'École des maris* et *Gros René*. R : 360 l.

Lun 23 octobre 1662

Mar 24 octobre 1662

- *L'Héritier ridicule* et *L'École des maris*. R : 138 l.

- Une dépêche de Rome datée du 31 octobre et qui sera publiée dans la *Gazette* en novembre rapporte :

Le même jour [24], le feu s'étant pris à la provision de bois que le prince Borghèse avait dans son palais, le cardinal Chigi, Don Mario, Don Agostino et notre

gouverneur, au premier avis de cet accident, accoururent au point du jour avec toute la soldatesque et la sbirritie, et ayant même fait descendre de Monte-Cavallo jusqu'aux Suisses de la garde du Pape, aucun n'en partit qu'après que le danger, qui dura toute la journée, fut cessé. Lorsque l'on vit de si grandes diligences et tant d'empressement de tous les ministres de Sa Sainteté pour si peu de chose, le peuple fit de longues exclamations et dit que s'ils se fussent autant appliqués le 20 août à empêcher la barbarie des Corses et à la punir sur le champ ou le jour suivant, on ne courrait pas risque à présent de voir par leur imprudence et mauvaise volonté allumer un autre feu en comparaison duquel celui qu'ils voulaient éteindre n'était proprement qu'un feu en peinture.

- Dans une lettre expédiée ce jour mais dont l'écriture s'étend sur une, voire plusieurs semaines, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 406-409] :

On parle fort ici de la colère du Roi contre les Chigi, neveux du pape, d'où s'ensuivra une guerre en Italie, si le Roi ne reçoit satisfaction pour le mauvais traitement que l'on a fait à M. de Créqui, notre ambassadeur. [...]

On continue de bâtir au Louvre et l'ouvrage avance fort et en sera fort beau. On abat l'hôtel de Longueville ; le Roi a donné en récompense à M. de Longueville le bel hôtel de Chevreuse ; son fils aîné, nommé le comte de Dunois, s'est rendu jésuite. [...]

Enfin Dunkerque est à nous ; le roi d'Angleterre nous l'a rendue pour 2 500 000 livres ; il en a retiré sa garnison, et la nôtre y est entrée.

Le Roi va souvent à Versailles y voir les bâtiments qu'il y fait faire ; néanmoins on dit qu'il y a quelque chose encore plus doux qui l'y en fait faire souvent le voyage. [...]

L'on dit que quelques cardinaux se sont battus à coups de poing et de chandeliers en présence du pape, les uns pour la France, les autres contre. Je le tiens pour une fable ; Rome est un pays de respect et de cérémonie, où Sa Sainteté ne permettrait pas ces folies...

On travaille au procès de M. Fouquet ; on lui a donné deux rapporteurs, savoir M. d'Ormesson, maître des requêtes, et M. de Sainte-Hélène, conseiller au parlement de Rouen. Il y a ici deux hommes de qualité qui ont gagé de la terminaison de son procès ; l'un dit qu'il ne peut être jugé qu'après Noël, à cause de beaucoup de formalités qui restent à faire, l'autre dit que ce sera avant la Saint-Martin. [...]

J'ai vu aujourd'hui des partisans et des conseillers de la cour qui ne savent que dire de M. Fouquet. Ils disent que l'on travaille tout de bon à son procès et que le Roi en veut voir la fin ; mais bien plus encore ceux qui le poursuivent, qui, dit-on, en veulent fortement à sa vie. Le Roi est fort secret et son conseil aussi ; à peine y a-t-il quelqu'un qui ose dire ce qu'il sait.

Mer 25 octobre 1662

Jeu 26 octobre 1662

Ven 27 octobre 1662

- *Héraclius*. R : 69 l. [= 92 places de parterre à 15 sols.]
 - ÷ À partir de ce jour et jusqu'au 26 décembre, date de la création de *L'École des femmes*, c'est-à-dire pendant deux mois, la troupe ne joue que des tragédies, jamais accompagnées de « petites comédies » ou de farces, et ce, même dans les moments où la fréquentation semble la plus basse.
 - ÷ D'où l'hypothèse que Molière ne jouait pas dans ces spectacles et se consacrait à l'écriture de *L'École des femmes* ; ce qui pose la question de la place des tragédies dans la vie de la troupe.
 - ÷ Selon cette hypothèse, Molière aurait devant lui deux mois complets pour achever sa troisième « grande comédie ».
 - ÷ Le retour du tragique était perceptible dans la programmation depuis le retour de Saint-Germain, avec en particulier la série de représentation du *Sertorius* de Corneille.
- Ce jour-là, les libraires Claude Barbin et Gabriel Quinet font enregistrer le privilège que Molière a obtenu le 31 mai 1660 pour l'impression de « quelques pièces de théâtre qu'il a composées en vers français, intitulées *L'Étourdi ou le Contretemps*, *Le Dépit amoureux*, *Le Cocu imaginaire* et le *Dom Garcie de Navarre ou l'Amant jaloux*. »
- Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte des mêmes Barbin, Quinet et de Luyne, « *Manlius*, tragi-comédie par Mademoiselle Desjardins », créée le 1^{er} mai 1662.

- ÷ Le privilège a été accordé le 28 septembre précédent à Claude Bardin pour « une pièce de théâtre intitulée *Manlius Torquatus* ».
- ÷ La page de titre ne signale pas que la pièce a été représentée à l'Hôtel de Bourgogne.
- ÷ La pièce est dédiée à « Mademoiselle » [= Mlle de Montpensier].

Sam 28 octobre 1662

- Fête de saint Simon.

- Dans sa Lettre du jour, Loret signale, v. 47-72, que Monsieur et Madame ont fait récemment un aller-retour dans leur nouveau domaine de Villers-Cotterêts :

Monsieur partit dernièrement
 De son très noble appartement,
 Avec son épouse loyale,
 Tous deux de naissance royale,
 Pour aller à Villers-Cottrêts,
 Qui n'est ni trop loin ni trop près,
 Maison belle, maison ancienne,
 Et qui présentement est sienne,
 Pour apanage ou don du Roi,
 Maison que l'on m'a dit chez moi
 Être assez maison de plaisance
 Pour héberger un fils de France,
 Maison sise au milieu des bois
 Dans le beau pays de Valois,
 Dont Crêpy, ville dans la plaine,
 Est, dit-on, métropolitaine ;
 Duquel agréable séjour
 Il est depuis peu de retour
 Au Palais-Royal qu'il habite ;
 Où, par une illustre visite,
 Le Roi s'est rendu tout soudain
 Pour saluer ce cher germain
 À son retour de la campagne,
 Et Madame aussi sa compagne
 En qui toute grâce reluit,
 Et leur fille, et ce qui s'ensuit.

- ÷ Monsieur et Madame iront ainsi passer les premiers jours de l'automne au cours des années suivantes.

- ÷ À la fin de la même Lettre, Loret fait l'éloge de Mademoiselle de La Vallière, maîtresse de Louis XIV :

La cour est en bonne santé,
 Je n'y sache aucun alité,
 Sinon l'aimable demoiselle
 Que de La Vallière on appelle,
 De Madame fille d'honneur
 Et qui possède le bonheur
 D'infiniment charmer et plaire
 Par son mérite extr'ordinaire ;
 Mais pour elle on fait tant de vœux
 Qu'assurément croire je veux
 Que le Ciel prendra pitié d'elle
 Et que les yeux de cette belle,
 Ses grâces, ses chastes attraits,
 Rebrilleront mieux que jamais.

Dim 29 octobre 1662

- *Héraclius*. R : 205 l.

- ÷ C'est la quatorzième et dernière fois que la troupe joue cette pièce depuis Pâques 1659.

Lun 30 octobre 1662**Mar 31 octobre 1662**

- La Grange ne note rien. On répète sans doute *Arsace* de Jean Royer de Prade, qui sera créé le 3 novembre.

- La *Gazette* du 4 rapportera :
Ce jour-là 31, veille de la fête de Tous Les Saints, la reine mère, suivant sa pieuse coutume, s'enferma au Val-de-Grâce...
- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte d'Augustin Courbé, Thomas Jolly et Louis Billaine, un mince volume de 118 pages intitulé *La Promenade. Dialogue entre Tubertus Ocella et Marcus Bibulus*.
÷ Le nom de l'auteur, François de La Mothe Le Vayer, n'apparaît pas au titre. Mais l'avis au lecteur qui suit directement la page de titre (du moins sur l'exemplaire Thomas Jolly de la réserve de la BNF, RES P-Z 2176) n'en dissimule rien :
Tous les ouvrages de M. de La Mothe Le Vayer se vendent en la même boutique, ou séparés ou en petit volume, ou tout ensemble et en un corps de trois volumes in-folio nouvellement imprimés. Les principaux sont :
De l'instruction de Monseigneur le Dauphin.
Des contrariétés d'humeurs des Français et des Espagnols.
Jugement sur les anciens Historiens grecs et latins.
Considérations sur l'éloquence française.
Discours de l'immortalité de l'âme.
Discours sceptique sur la musique.
De la vertu des païens.
La Géographie, la Rhétorique, la Morale, l'Economique, la Politique, la Logique et la Physique du Prince.
Opuscules sur divers sujets, en quatre parties.
De la liberté et de la servitude.
Cinq volumes de petits traités en forme de lettres sur différentes matières.
Prose chagrine, en trois parties, etc.
÷ Cet avis permet de situer la parution des trois volumes de la troisième édition des *Œuvres* de La Mothe Le Vayer au cours du premier semestre de 1662.
÷ Le privilège est reproduit *in extenso* ; donné le 17 octobre précédent et signé Denis, il accordé pour sept années à Augustin Courbé, qui « nous a fait remonter qu'il aurait recouvert (sic) un livre intitulé *La Promenade. Dialogue entre Tubertus Ocella et Marcus Bibulus*, composé par le sieur de La Mothe Le Vayer, notre conseiller ordinaire, lequel il désirerait faire imprimer ».
÷ Les interlocuteurs de ce premier dialogue sont Tubertus Ocella (La Mothe Le Vayer) et Marcus Bibulus (Samuel Sorbière).
÷ On y lit une allusion aux *États et empires du Soleil*, de Cyrano de Bergerac, que Sorbière a préfacés au début de l'année (voir au 7 janvier).
÷ Ce dialogue sera suivi de huit autres, que rien dans celui-ci n'annonce, et qui paraîtront chez les mêmes libraires au cours des deux années suivantes : le II. Dialogue, entre Marcus Bibulus et Tubertus Ocella, [suivi du] III. Dialogue entre Marcus Bibulus et Tubertus Ocella, 110 pages achevées d'imprimer le 31 janvier 1663 ; le IV. Dialogue, entre Tubertus Ocella et Xilinus [Charles du Bosc], [suivi du] V. Dialogue entre Tubertus Ocella et Xilinus, [suivi du] VI. Dialogue, entre Tubertus Ocella et Xilinus, 182 pages achevés d'imprimer le 9 août 1663 ; le VII. Dialogue, entre Litiscus [La Peyrère] et Tubertus Ocella, [suivi du] VIII. Dialogue, entre Tubertus Ocella et Litiscus, [suivi du] IX. Dialogue, entre Tubertus Ocella et Litiscus, 164 pages achevées d'imprimer le 2 mars 1664.

Mer 1 novembre 1662

- Toussaint. 1^{er} anniversaire du Dauphin.
- Suite de la *Gazette* du 4 :
[...] la reine mère, suivant sa pieuse coutume, s'enferma au Val-de-Grâce, où elle fit, le lendemain, ses dévotions et entendit l'éloquente prédication de l'abbé de Fromentières, à laquelle étaient aussi Monsieur, Madame et plusieurs autres princesses. [...]
L'après-dînée, Sa Majesté et la reine [...] allèrent à Saint-Germain-l'Auxerrois, leur paroisse, entendre la prédication du père Jean Damascène Le Bret, définitiveur des Récollets, qui s'en acquitta avec l'applaudissement de son auditoire. Puis Leurs Majestés ouïrent aussi vèpres au même lieu, chantées par la musique de la chapelle du roi ; qui alla ensuite trouver la reine mère au Val-de-Grâce, où il soupa avec cette princesse.
÷ Dans sa Lettre du 4, Loret écrira, v. 17-34 :
Le jour de Toussaint, notre Sire,
Dont avec raison on peut dire
Que c'est un pieux potentat,

S'étant mis en fort bon état
 Et [ayant] reçu, par les mains du prêtre,
 L'adorable corps de son maître,
 Fut en sa paroisse [St-G. l'A.] au sermon
 D'un récollet de grand renom,
 Nommé le père Damascène,
 Plus éloquent qu'un Démosthène,
 Que la cour très bien contenta
 Sur deux ou trois points qu'il traita.
 Thérèse, notre belle reine,
 D'y venir aussi prit la peine,
 Et très volontiers entendit
 Tout ce que ce bon père dit,
 Indice que cette âme sage
 Comprend déjà notre langage.

÷ Il ne s'agit pas de Henry Le Bret, l'ami de Cyrano de Bergerac et bras droit de l'évêque de Montauban, mais de Charles Le Bret, né en 1621 à Gisors, troisième fils et quatrième enfant de Julien II Le Bret et d'Élisabeth Philippe, sa seconde femme. Entré dans l'Ordre des Récollets, il est alors principal de leur couvent du faubourg Saint-Martin, à Paris [Comte Robert Cardin Le Bret, *Généalogie historique de la Maison Le Bret*, Le Mans, 1889 (Ars. Fol. NF 10396), p. 34].

÷ Une chose est sûre : en 1664, Henry Le Bret sera choisi comme prédicateur ordinaire de la Reine mère Anne d'Autriche, en remplacement de Jacques de Montrouge, évêque de Saint-Flour, décédé cette année-là (voir au 24 avril 1664).

Jeu 2 novembre 1662

- Fête des Trépassés.

- Suite de la *Gazette* du 4 :

Le lendemain, jour des Trépassés, la reine fut aussi dîner au Val-de-Grâce avec la reine mère, et y entendit le sermon qu'y fit encore l'abbé de Fromentières avec son succès ordinaire.

Ven 3 novembre 1662

- Fête de saint Hubert. Le roi part à Saint-Germain, avec « princes, ducs, marquis et seigneurs » [Lettre de Loret du lendemain, v. 53-80], pour une grande chasse.

- Au Palais-Royal : première représentation d'*Arsace, roi des Parthes*, « pièce nouvelle de M. de Prade, donnée par M. de Saint-Gilles ». R : 304 l.

÷ Tragédie pour six acteurs (quatre hommes et deux femmes) et un figurant muet.

÷ Sur Jean Royer de Prade (162?-168?), proche ami de Cyrano de Bergerac de 1640 à 1655, voir les fichiers « Amis et connaissances de Cyrano » et « Éphémérides 1635-1657 ».

÷ Le 11 mars 1665, le libraire Louis Billaine obtiendra un privilège pour l'impression d'*Arsace* et du *Festin de Pierre* de Molière. Il le cèdera (du moins pour ce qui concerne *Arsace*) à son collègue Théodore Girard, qui publiera la pièce vers la fin de mars 1666 [voir Lancaster, *HFDL*, III, 2, p. 460].

÷ La pièce n'est pas vraiment nouvelle, si l'on en croit l'Avis au lecteur de 1666, selon lequel elle était « en état d'être mise au jour dès l'année 1650 », et l'auteur, l'ayant lue à des amis, en avait recueilli les louanges « dès 1653 ». Voir au 14 mars 1666.

÷ Allusion à *Arsace* dans *Le Parasite Mormon*, en 1650.

÷ M. de Saint-Gilles, gentilhomme poitevin, est alors intendant du comte Louis-Henri Loménie de Brienne (dit Brienne le Jeune), secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Rapportant les commentaires de Boileau sur l'affaire des deux *Jocondes* (voir « La gageure sur les deux *Jocondes* »), Brossette écrit, en 1702 :

[Saint-Gilles] était un homme de la vieille cour, qui aimait fort Molière et qui l'importunait souvent sans s'en apercevoir. [C']était un homme fort mystérieux, qui ne parlait jamais que tout bas et à l'oreille, quelque chose qu'il eût à dire. Aussi est-ce lui que Molière a peint dans son *Misanthrope* [V, 586-595] : « C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère, etc. »

÷ Antoine Adam signale [*Histoire*, III, 83, note 2] qu'une chanson du temps sur « les ennuyeux les plus connus de Paris » cite Saint-Gilles en bonne place avec cette note : « Nouvelliste et ennuyeux » [BNF, ms. fr. 12618, f° 473].

÷ En mars 1657, citant les amis de Cyrano de Bergerac, dans sa préface à la première édition de *l'Histoire comique contenant les États et empires de la Lune*, Henry Le Bret cite

Royer de Prade, Lignières, Marolles, Rohault, « le comte de Brienne, de qui le bel esprit répond si bien à sa grande naissance », et « M. de Saint-Gilles, en qui l'effet suit toujours l'envie d'obliger, et qui n'est pas un petit témoin de son [de Savinien] courage et de son esprit ».

÷ Le *Recueil de lettres* de Le Bret contient une lettre adressée à « Monsieur de Saint-Gilles, capitaine au régiment de cavalerie de Conti ».

÷ Saint-Gilles est probablement parent (peut-être même frère) du janséniste Antoine Baudry d'Asson de Saint-Gilles, lui aussi gentilhomme poitevin, dont on possède le *Journal* pour l'année 1656 [édité par Ernest Jovy dans ses « Études pascaliennes », Paris, 1936].

÷ Dans ses notes des *Historiettes* de Tallemant, A. Adam évoque [II, 1496] un Josias Dangeau, sieur de Saint-Gilles en Poitou, conseiller au Grand conseil, qui épousa Anne, fille de Gilles de Maupeou, intendant des Finances.

• La *Gazette* du 11 rapportera :

Le 3 du courant, le roi, s'étant rendu à Saint-Germain-en-Laye, y fit la chasse accoutumée à la fête de Saint-Hubert, en laquelle Sa Majesté, accompagnée des ducs d'Enghien et de Beaufort, et d'autres seigneurs, ayant tué trois cerfs dans la forêt, et le prince de Condé, les ducs de Vendôme, de Verneuil et de Bouillon, qui avaient leurs meutes séparées en d'autres lieux, aussi réduit chacun le leur aux abois, la curée en fut faite au château, et la compagnie traitée ensuite à souper avec une magnificence vraiment royale.

Sam 4 novembre 1662

• Suite de la *Gazette* du 11 :

Le lendemain, Sa Majesté vint prendre le divertissement de la chasse du lièvre à Versailles, où elle dîna, puis revint en cette ville [Paris].

Dim 5 novembre 1662

• *Arsace*. R : 116 l. [= 155 places de parterre à 15 sols.]

Lun 6 novembre 1662

• Monsieur [et Madame ?] « traite » sa mère Anne d'Autriche à Saint-Cloud. Ils sont rejoints dans l'après-midi par le roi, qui, dans la matinée, à l'abbaye de Saint-Denis, a assisté en très nombreuse compagnie à un office funèbre organisé par Colbert à la mémoire du cardinal Mazarin.

÷ Loret rend compte de cette journée dans sa Lettre du 11, v. 32-64 et 203-222.

÷ La *Gazette* du 11 rapportera :

Le 6, la Reine mère alla dîner à Saint-Cloud, en la belle maison de Monsieur, qui la traita, et sa suite, avec sa politesse et sa somptuosité ordinaire, et le roi fut l'après-dînée joindre cette charmante compagnie.

Mar 7 novembre 1662

• *Arsace*. R : 176 l.

• Ce jour-là, pour commémorer le Traité de Paix signé en 1659, à cette même date, entre l'Espagne et la France, Colbert organise à la basilique de Saint-Denis un grand service solennel pour le cardinal Mazarin, auquel assistent de nombreux prélats (dont les cardinaux Antoine et Hardouin de Péréfixe), le comte de Soissons, le duc de Bouillon, les maréchaux de Gramont, du Plessis et de Villeroy, les sieurs Le Tellier et de Lionne. Voir la *Gazette* du 11.

Mer 8 novembre 1662

Jeu 9 novembre 1662

Ven 10 novembre 1662

• *Arsace*. R : 166 l.

Sam 11 novembre 1662

• Fête de la saint Martin.

Dim 12 novembre 1662

• *Arsace*. R : 246 l.

- La *Gazette* du 18 rapportera :
Le Saint-Sacrement est exposé depuis dimanche en toutes nos églises pour demander à Dieu un heureux succès de la grossesse de la reine, qui est sur son terme, et les deux reines ayant été à cet effet tous les jours à la messe et au salut en l'église des prêtres de l'Oratoire, le roi y fut aussi le 16 avec ces princesses, lesquelles y ont été ordinairement accompagnées de toute la cour.

Lun 13 novembre 1662

- La *Gazette* du 18 rapportera :
Le roi prit le divertissement de la chasse à Versailles, et le soir se trouva chez Monsieur, où il y eut un bal des plus agréables.
- Ce jour-là, à l'Assemblée de la Compagnie du Saint-Sacrement [*Annales*, p. 227],
On proposa de procurer la réparation de l'église de Saint-Denis de la Chartre, et cette pensée de la Compagnie eut, dans la suite, son effet par un ordre de la divine Providence, on [qui ?] en fit insinuer le dessein à la reine Anne d'Autriche. Cette pieuse princesse était lors grièvement malade du cancer dont elle mourut, et avant que d'achever sa vie, elle donna ordre aux réparations de cette église, où d'autres personnes ont encore concouru.
÷ Une fois encore, le rapport entre Anne d'Autriche et la Compagnie est donné comme indirect. Cette note de Voyer d'Argenson suggère assez clairement qu'il a fallu attendre trois ans et une intervention de la Providence pour que la Reine mère finance les réparations de l'église...

Mar 14 novembre 1662

- Sixième et dernière représentation d'*Arsace*. R : 109 l. [= 145 places de parterre à 15 sols.]
÷ La troupe de Molière est-elle victime de l'effet Scaramouche ? Voir au 18 novembre, et, au 27 janvier 1663, les propos de l'abbé Boyer sur « le malheur du siècle, qui tombe insensiblement dans le dégoût des pièces sérieuses ».
÷ La pièce de Royer de Prade n'a pas été soutenue par une « petite comédie ».

Mer 15 novembre 1662

- C'est vers cette époque sans doute qu'il faut situer le scandale qui met fin à la carrière de Brienne le Jeune, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Lui-même écrira dans ses *Mémoires* [III, 104 et suiv.] :
Le troisième coup qui acheva de me perdre, c'est qu'on empoisonna le gain que j'avais fait à l'abbé de Gordes, et j'eus cette obligation à la comtesse de Soissons [Olympe Mancini] et à Mme de Lionne [Paule Payen]. On l'empoisonna, dis-je, de telle sorte auprès du roi, qu'on me fit passer dans son esprit pour le plus adroit filou de la cour, jusque là qu'on lui dit que j'avais gagné à la lunette (qu'on appelait la machine) des sommes considérables au comte de Tot, ambassadeur de Suède, et au prince Ferdinand de Fürstenberg, maintenant cardinal, ce qui était faux. Le roi consentit à m'éloigner de la cour pour quelque temps, et m'en fit donner l'ordre par mon père, afin d'adoucir la chose.
÷ Tenu de quitter la cour, Brienne s'exile d'abord en Picardie puis en décembre il obtiendra la permission de se rapprocher de Paris. Voir au 27.

Jeu 16 novembre 1662

Ven 17 novembre 1662

- Création de *Tonaxare*, pièce nouvelle de l'abbé Boyer (1618-1698). R : 550 l.
÷ La pièce sera publiée le 27 janvier suivant chez le libraire Charles de Sercy, sous le titre *Oropaste ou Le Faux Tonaxare*.
÷ La dernière tragédie de l'abbé Boyer, *Policrite*, a été créée, le 10 janvier précédent, à l'Hôtel de Bourgogne, où elle a obtenu, semble-t-il, un certain succès. Pourquoi donc l'abbé confie-t-il celle-ci aux comédiens de Monsieur ? Résulte-t-elle d'une commande passée par Molière et ses camarades ?
÷ La Troupe de Monsieur, qui a décidé de jouer la carte du sérieux et s'est enrichie pour cela de deux comédiens, La Thorillière et Brécourt, a sans doute sollicité l'abbé Boyer, comme elle le fera l'année suivante avec La Calprenède.
÷ Les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne semblent être en affaire au même moment avec Philippe Quinault, dont ils viennent de ou s'apprête à créer *Agrippa, roi d'Albe, ou Le Faux Tibérinus*. Voir à ce sujet l'avis « Au lecteur » que Boyer placera en tête de l'édition de sa pièce.

÷ Les deux pièces seront imprimées à deux jours de distance, avec deux privilèges obtenus le même jour (14 janvier 1663).

÷ Dans le troisième tome de son *History of French Dramatic Literature in the Seventeenth Century*, H.C. Lancaster écrit avec beaucoup de pertinence, p. 452-453 :

These similarities (les similitudes relevées par Gros, dans son *Quinault*, entre *Oropaste* et *Agrippa*) are certainly striking, but they do not show which author was the borrower, and there is quite as much reason to believe that Quinault's play was first acted after Boyer's as before it. Neither work gives evidence of hasty composition, Boyer's less than Quinault's, as its author had a number of historians to consult, while Quinault used for his supposedly historical basis only a couple of lines from Livy. The most reasonable explanation is that one author saw the other's manuscript or had a report made to him of its contents. Now Quinault, who had already drawn much material from Rotrou, Boisrobert and other French dramatists, is more likely to have been guilty of borrowing from his rival than Boyer, whose earlier works show no such large indebtedness to other authors of plays. Moreover, Boyer put into his tragedy a great deal of historical material that he could not have derived from *Agrippa*, while Quinault owed very little to his acknowledged historical source. The problem is much like that of the relations between Corneille's *Rodogune* and Gilbert's play of the same name. It is easy to understand how Boyer could have used ancient historians and passed the material on to Quinault, but difficult to see how, if Boyer got his material from his rival, he could have known that Quinault was imitating Herodotus. It seems probable, then, that Boyer based his play on the ancient historians and that Quinault derived suggestions directly or indirectly from Boyer's manuscript. On the other hand, when he published his tragedy, Boyer may have changed his title so that it might accord with Quinault's, for La Grange entitles it only *Tonaxare*.

÷ Il est possible que les comédiens de l'Hôtel, apprenant que Boyer est en train d'écrire une tragédie pour le Palais-Royal, aient engagé Quinault à en écrire une sur le même sujet.

÷ Quoi qu'il en soit, l'expérience n'a pas été concluante pour l'abbé Boyer, qui reviendra pour ses pièces suivantes à l'Hôtel de Bourgogne (*La Thébàide*, en 1664 ; *Porus*, en décembre 1665) ou au théâtre du Marais (*Les Amours de Jupiter et Sémélé*, en janvier 1666).

÷ Cette création est-elle prévue en même temps que celle d'*Arsace* [Lancaster, *HFDL*, etc.] ?

Sam 18 novembre 1662

• Sur les 7 heures du matin, la reine Marie-Thérèse accouche d'une fille, prénommée Anne-Élisabeth, qui mourra le 30 décembre. Voir la *Gazette* du 25 [1156-1157].

• De ce jour est datée une lettre que Jean Chapelain adresse à Colbert sur le projet de « petite académie » :

Le dessein, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer est tout à fait digne de la grandeur du Roi et de votre ardente passion pour son service et pour sa gloire. Je l'ai cent fois depuis considéré, et ç'a toujours été avec une satisfaction extrême ; de façon qu'il n'y a point à délibérer s'il se doit exécuter, mais seulement à songer aux moyens de le bien faire.

Quant à celui des médailles, comme c'est une invention dont les Grecs et les Romains se sont servis pour éterniser la mémoire des éclatantes actions de leurs capitaines, de leurs princes et de leurs empereurs, à cause de l'incorruptibilité des métaux dont elles étaient composées, j'approuve fort que vous l'employiez à votre fin comme lui étant fort convenable, mais je suis balancé sur la manière, car on les peut faire à l'antique ou à la moderne. [...]

Pour les vers, vous ne pouviez, Monsieur, penser à rien qui allât plus droit à votre but. De toutes les choses durables, les vers sont sans doute celle qui se défend davantage de la lime du temps, lorsqu'une bonne main en est l'ouvrière. Toutes les autres ont fait naufrage contre cet écueil. Les ouvrages même de prose les plus exquis ne sont venus jusqu'à nous que mutilés, et les poétiques seuls ont conservé leur composition toute entière ; si bien que ce que vos soins feront éclore de beau en ce genre décriera pour célébrer les vertus et les actions du Roi sera ce qui plus que tout les rendra immortelles.

Il est pourtant fâcheux que ces entreprises, passées, présentes et futures, aient le malheur de ne pouvoir être traitées dans un poème épique, pource que cette sorte de poésie veut nécessairement des fictions, et ne veut pas aussi que l'on en fasse qui puissent être contredites par ceux qui en ont vu la vérité, à cause qu'elles feraient perdre la créance à la narration, et au lieu de servir ne ferait que nuire. En récompense, on le peut célébrer par des panégyriques qui, sans avoir besoin de ces ornements, sont capables de lui donner du relief et susceptibles de toute la

sublimité de la poésie. Or, ces panégyriques se font en rimes non croisées, tel qu'est celui de La Picardière pour la reine Marie de Médicis ou celui de Gombaud pour Monseigneur le cardinal de Richelieu, ou en stances de dix vers dont se forment les odes, tel que celui de Malherbe pour le duc de Bellegarde, et après lui presque tous les poètes qui lui ont succédé, jugeant cette mesure et ces cadences plus agréables que celles des vers qui ne se croient pas. Je suis pour ces dernières, quoique je n'improove pas les autres. Les stances de longs vers, comme celles de Malherbe sur le voyage d'Henri IV en Limousin, peuvent aussi être employées pour les grandes actions. Les sonnets même n'y sont pas mal propres, s'ils sont de mains de maîtres, et il y en a de malherbe et d'autres qui ne font point de tort à leur matière, pour élevée qu'elle soit.

Je viens à l'histoire, que vous avez jugée avec beaucoup de raison l'un des principaux moyens pour conserver la splendeur des actions illustres de Sa Majesté et les merveilles de sa vie. Mais il est de l'histoire comme de ces fruits qui ne sont bons que gardés et pour l'arrière-saison toute seule. Si elle n'explique point les motifs des choses qui y sont racontées, si elle n'est pas accompagnée de réflexions prudentes et de sentencieux documents, ce n'est rien qu'une relation et qu'une Gazette sans force, sans autorité et sans dignité. De vouloir d'ailleurs écrire l'histoire d'un prince pendant le cours de son règne, avec les conditions requises pour sa bonté, ce serait exposer au jour les ressorts de sa conduite, donner lieu à ses ennemis de les rendre inutiles, et ôter toute confiance à ceux qui auraient des liaisons avec lui, lesquelles ne se maintiennent que par le secret et à l'ombre du silence. Ainsi, Monsieur, si vous faisiez travailler à l'histoire de Sa Majesté pour sa gloire, ce ne serait que pour la tenir cachée jusqu'à ce que la publication n'en pût nuire à ses affaires ni à celles de ses alliés. Quand néanmoins vous résoudriez de passer sur une considération si importante, je ne laisserais pas de trouver beaucoup de difficulté dans l'exécution. Car pour être bon historien, il faudrait avoir la confiance du prince, savoir les intérêts de ses amis, de ses voisins, de ses adversaires, être éclairé des maximes de la politique, entendre la guerre, n'ignorer ni chronologie, ni géographie, et connaître les mœurs et les coutumes des nations, parties qui se rencontrent difficilement en un seul homme, lequel encore ne s'en pourrait bien servir si le génie de cette profession lui manquait, lequel est si rare que depuis trois mille ans il ne s'en est pas six d'excellents entre tant de médiocres, ni qui se pussent vanter de le posséder véritablement. C'est un talent que la seule nature donne et pour lequel il est besoin d'un tempérament judicieux et d'une âme équitable libre de toute passion et incapable d'être corrompue par le désir et par la crainte. Sans cela on ne peut rien faire, et avec cela, pour y réussir, il est encore nécessaire d'avoir l'expérience des choses du monde et la connaissance des intrigues de la cour. Mais combien y a-t-il de personnes de cette trempe et à qui on puisse commettre un tel emploi, de qui enfin on puisse attendre un travail de cette sorte qui puisse durer ? Voilà, Monsieur, ce qui m'embarrasse le plus dans votre beau dessein. Car tout ce qui se fait sans un plan bien juste et sans une économie bien entendue n'est assurément pas bon, quelques riches et brillantes qu'en soient les parties, et tout l'esprit imaginable semé dans un corps où le jugement ne préside pas, ne sert qu'à faire une composition fautive, qui, selon la nature des monstres, ou n'a point de vie, ou du moins ne vit pas longtemps. Comme donc les gens propres à se bien acquitter d'une tâche semblable sont très rares en tous les temps, et que ce siècle-ci n'en abonde pas plus que les autres, je trouve périlleux de charger quelqu'un de l'histoire du Roi, et je ne connais guère que vous qui pût l'entreprendre, ou du moins bien choisir et bien diriger celui qui l'entreprendrait.

Pour ne laisser pas toutefois Sa Majesté dans une trop longue attente des louanges qu'elle a tant méritées, je serais d'avis que vous employassiez les plumes les plus accréditées pour en traiter les amples matières oratoirement et par des panégyriques à l'imitation de celui du jeune Pline pour Trajan, lesquels bien plus d'écrivains sont capables de faire, et qui pour cela demandent beaucoup moins de conditions. Non pas encore que je croie qu'on vous en pût fournir un grand nombre, comme vous-même l'avez reconnu, tant ce qu'on appelle esprit et doctrine en la plupart est mêlé de mauvais sens et de confusion. Cela ne m'empêchera pas, Monsieur de vous proposer, si vous me l'ordonnez, ceux qui ont le plus de nom dans le métier, soit pour la prose, soit pour les vers ; soit de nos Français, soit des étrangers ; soit pour notre langue, soit pour la latine. Vous prendrez vos mesures dessus et jugerez souverainement de mon jugement et de leur mérite. Car je ne prétends que vous obéir et payer aucunement par mes avis sincères la confiance que vous avez daigné me faire de vos sincères et vertueuses intentions.

Il y a bien, Monsieur, d'autres moyens louables de répandre et de maintenir la gloire de sa Majesté, desquels même les anciens nous ont laissé d'illustres exemples qui arrêtent encore avec respect les yeux des peuples, comme sont les pyramides, les colonnes, les statues équestres, les colosses, les arcs triomphaux, les bustes de marbre et de bronze, les basses-tailles, tous monuments historiques auxquels on pourrait ajouter nos riches fabriques de tapisseries, nos peintures à fresque et nos

estampes au burin, qui, pour être de moindre durée que les autres, ne laissent pas de se conserver longtemps. Mais ces sortes d'ouvrages appartenant à d'autres arts que celui des Muses, sur lequel vous avez souhaité mes sentiments, je me contenterai de vous en avoir fait souvenir, afin que vous jugiez s'ils peuvent entrer en part de vos autres sublimes idées.

÷ Complétant cette lettre, il existe, également de la main de Chapelain, une « Liste de quelques gens de lettres vivant en 1662 » [BNF, ms. fr. 23045], dans laquelle on trouve :

MOLIÈRE. Il a connu le caractère du comique et l'exécute naturellement. L'invention de ses meilleures pièces est inventée (sic), mais judicieusement. Sa morale est bonne et il n'a qu'à se garder de la scurrilité.

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce, v. 165-186, le retour à Paris de Scaramouche, qui était parti pour Florence au début du mois de juin (voir au 3) :

Ce cher auteur qui fait tant rire
Et qu'au théâtre l'on admire
Comme un des plus facétieux
Qui soient sous la rondeur des cieux,
Qui si bien la guitare touche,
Enfin, l'unique Scaramouche,
Pour charmer Paris et la cour,
Est présentement de retour.
Cet avis au public je donne,
Et que sa plaisante personne
A, pour les délicats cerveaux,
Apporté tant de traits nouveaux,
Pour dilater avecque joie
La rate, le cœur et le foie,
Que je vous jure et vous promets
Qu'il est couru plus que jamais ;
Dont sa troupe, troupe excellente,
N'a pas sujet d'être dolente,
Car ses compagnons aujourd'hui,
S'étant concertés avec lui,
Chaque fois qu'au théâtre on monte,
Ils y trouvent bien mieux leur compte.

Dim 19 novembre 1662

- *Tonaxare*. R : 632 l.

Lun 20 novembre 1662

Mar 21 novembre 1662

- *Tonaxare*. R : 250 l.

÷ Cette mauvaise recette est due sans doute autant à la pluie qu'aux réjouissances organisées pour la naissance d'Anne-Élisabeth de France.

- Ce même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Barbin et Quinet, la première édition de *L'Étourdi*, dédiée à Armand-Jean de Rians [ou Rians, Riantz et Ryantz], procureur du roi au Châtelet.

- Dans sa Lettre du 25, Loret décrit (v. 29-58) les réjouissances organisées en l'honneur de « Madame, fille de France » : *Te Deum* à Notre-Dame, cloches, canon, danses, banquets, distribution de vin, feux de joie. Le tout sous une pluie diluvienne. Il s'agit d'une véritable tempête, dont Loret énumère les ravages quelques paragraphes plus loin.

- La *Gazette* du 25 écrira, après avoir relaté la naissance (le 18) d'Anne-Élisabeth de France :

Le lendemain et les jours suivants, le Louvre fut incessamment rempli de toutes les personnes de qualité, lesquelles y allèrent témoigner leur joie, et, les ordres du roi ayant été portés par le sieur de Saintot, maître des cérémonies, au Parlement, à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides pour assister le 21 au *Te Deum* que Sa Majesté désirait être chanté, en action de grâces solennelles dans l'église Notre-Dame, ce fut ce jour-là que se consommèrent les allégresses de cette naissance.

Dès le matin, le canon se fit entendre, tant de l'Arsenal et de la Bastille que de la Grève ; et sur les 3 heures après midi, ces compagnies se trouvèrent en ladite église,

ainsi que les corps de ville, le clergé, les ambassadeurs et ministres des princes qui étaient en cette ville, lesquels furent tous placés selon l'ordre de leur séance.

Cependant, le roi partit du Louvre avec la Reine mère dans le carrosse de cette princesse, où Leurs Majestés, accompagnées de Monsieur et Madame, étaient suivies, en d'autres carrosses, de tous les princes, seigneurs et dames de la cour, et précédés des Cent Suisses, tambour battant ; et se rendit ainsi au même lieu, au travers du régiment des Gardes français et suisses, qui bordait toutes les rues de son passage.

Après avoir été reçu à la porte par le doyen et le clergé de ladite église, Sa Majesté entra au chœur, devancée par le roi d'armes, les héraults et les huissiers portant la masse ; et au bruit des tambours, trompettes et fifres de la chambre, se plaça sur un trône élevé sous un riche dais, avec la Reine mère, sur un autre priez-Dieu, Monsieur et Madame ; tous les princes, seigneurs et officiers de la couronne étant proches de Leurs Majestés.

Aussitôt l'office fut commencé par le doyen, et le *Te Deum* chanté par la musique de cette église, pendant quoi le canon redoubla ses décharges et prépara les habitants aux réjouissances qui devaient suivre ces actions de grâces ; toutes les boutiques ayant été fermées pour y employer le reste de la journée et rendre cette fête plus célèbre. C'est ce qui se fit par des feux et les autres marques d'une allégresse publique, avec des transports qui faisaient voir que l'on n'avait pas perdu la mémoire de la réponse que fit Henri le Grand, lorsqu'on le complimenta sur la naissance de Madame sa fille aînée, qui fut depuis reine d'Espagne : Qu'il s'en réjouissait d'autant plus qu'il espérait qu'elle serait la cause du bonheur de la France : ce que nous n'avons pas moins sujet d'attendre de notre jeune princesse, et qu'elle affermira sans doute la réunion des deux premières couronnes de l'Europe, que la reine sa mère a si heureusement moyennée.

Mer 22 novembre 1662

Jeu 23 novembre 1662

Ven 24 novembre 1662

• *Tonaxare*. R : 320 l.

• Les ambassadeurs du Danemark et de Savoie sont reçus en audience par le roi et la Reine mère. Voir la *Gazette* du 2 décembre [1181].

• Ce jour-là, à Béziers, le prince de Conti prononce son discours d'ouverture des États du Languedoc.

÷ S'il faut en croire Perrin de Grandpré, Pierre de Bertier, évêque de Montauban, présent à Béziers, y fait venir son bras droit Henry Le Bret et lui donne à cette occasion le titre de prévôt de la cathédrale de Montauban.

÷ Dans une lettre qu'il adresse le jour même à Colbert, l'intendant De Besons [Depping, *Correspondance administrative*, I, p. 86] précise que « l'on attend MM. de Montauban, de Lavar, Saint-Pons et Mirepoix, qui arriveront tous dans la semaine où l'on va entrer. [...] La procession se fera le 3 du mois prochain [...]. À l'ouverture des États, il y avait MM. l'archevêque de Toulouse et les évêques de Nîmes, Uzès, Mende, Lodève et Saint-Papoul, et pour la noblesse, MM. les marquis de Castres, d'Ambres, de Banges, vicomte de Rabat et baron de Gramont ».

÷ Le discours de Conti sera imprimé à Pézenas, « par Jean Martel, imprimeur ordinaire du Roi et de S.A.S. Monseigneur le Prince de Conti », sous le titre *Discours prononcé par S.A.S. Monseigneur le Prince de Conti, prince du sang, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en sa province de Languedoc. À l'ouverture des États généraux de ladite province, convoqués par mandement de Sa Majesté en la ville de Pézenas le vingt-quatrième novembre 1662* ; et à Paris sous le titre *Harangue de Monseigneur le prince de Conti, prince du sang, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en sa province de Languedoc. Prononcé à l'ouverture des États de ladite province, le 24 novembre 1662*, in-quarto, Paris, imprimerie de Jean B. Nego, sur le quai de Gesvres¹⁵, sans date :

Messieurs,

Il n'est rien de si nécessaire, dans toutes sortes de conditions, pour s'acquitter de son emploi avec approbation, de n'être pas tout à fait nouveau dans l'exercice dont on se mêle, parce que l'expérience étant la mère de la facilité, on exécute sans peine,

15. La plaquette parisienne est fort mal imprimée : beaucoup de fautes de composition, mots répétés, ponctuation fantaisiste, etc., qui dénaturent le sens même du discours.

après un long usage, ce qu'on ne pouvait faire qu'avec beaucoup de travail dans les commencements. Je n'ai pas aujourd'hui cet avantage, Messieurs, puisqu'en cette occasion mon expérience produit mon embarras, et qu'il m'est presque impossible de vous entretenir en ce jour, parce que je vous ai déjà trop souvent entretenus.

La paix, ayant arrêté les triomphes du Roi, m'a été un des plus illustres sujets que je pusse trouver à l'ouverture de vos assemblées. Si je vous parlai, l'année dernière, de la grandeur de son administration, je n'ai qu'à vous dire en celle-ci qu'il continue avec l'admiration de l'univers ce qu'il avait commencé avec l'étonnement de l'Europe ; et si je vous assurai de son affection paternelle pour la province, les marques essentielles qu'il vous en a données depuis ôtent présentement à mes discours, d'une manière très avantageuse pour vous, la gloire de vous la persuader. Ainsi, Messieurs, je me trouve obligé ou d'user de redites, ou de parler sans être soutenu par aucune matière, et de tomber par là dans un fâcheux inconvénient. Il me reste pourtant, Messieurs, encore une ressource pour vous entretenir en peu de mots, et si je ne la trouve pas dans la fécondité de mes pensées, le véritable amour que j'ai pour votre bien me la fournit et ne me permet pas de me taire en cette occasion.

C'est là le motif qui m'engage à me dépouiller de la qualité de commissaire du Roi, pour vous dire, en entrant dans vos véritables intérêts, que lorsque dans la suite de ces États vous saurez les intentions de Sa Majesté, et que nous en solliciterons l'exécution avec l'exactitude et la fidélité que nous devons aux ordres de notre souverain, votre soumission aux volontés du Roi doit être le grand ressort de votre politique, et que vous devez faire consister la principale finesse de votre négociation à ne point négocier.

Ceux qui connaissent la bonté de notre monarque, sa justice, combien il est touché des procédés respectueux de ses sujets, le soin qu'il prend d'accorder les besoins de son État avec les nécessités de ses peuples, et qui savent en même temps quelle est la fermeté de ses résolutions ne prendront point cette proposition pour un paradoxe, ils en feront assurément la maxime la plus certaine et le plus solide fondement de leur conduite, et ne croiront pas pouvoir s'égarer, cette année, dans un chemin qui les conduisit si heureusement à leur but aux États précédents.

J'espère, Messieurs, que cet avis ne vous sera pas inutile, et qu'il vous sera d'autant moins suspect qu'il vous vient d'une personne, laquelle, après l'obéissance qu'elle doit au Roi, n'a point de devoir plus pressant ni plus légitime que de rendre toutes sortes de services à cette compagnie en général, et à tous les particuliers qui la composent.

Monsieur de Bessous vous fera entendre les volontés du Roi plus au long.

- Le même jour, Colbert adresse à l'intendant De Besons une lettre [Depping, *Correspondance administrative*, I, p. 87-88] dans laquelle il lui précise les souhaits du Roi :

Le Roi part après-demain pour s'en aller à Dunkerque et donner les ordres nécessaires en suite de la remise de la place entre ses mains, le roi d'Angleterre en usant le plus obligeamment du monde et avec une civilité singulière envers S.M., ne voulant pas même que l'on délivre l'argent en même temps que l'évacuation de la place se fera, ce qui est une circonstance bien particulière [...].

Sam 25 novembre 1662

- Fête de sainte Catherine, jour chômé.

Dim 26 novembre 1662

- *Tonaxare*. R : 686 l.

Lun 27 novembre 1662

Mar 28 novembre 1662

- *Tonaxare*. R : 458 l.

Mer 29 novembre 1662

- 30^e anniversaire de Lully.

Jeu 30 novembre 1662

- Fête de saint André, jour chômé.

- La *Gazette* du 2 décembre rapportera :

Le 30, sur les trois heures après minuit, il arriva ici un courrier dépêché par le comte d'Estrade, pour donner avis au roi qu'en exécution du traité fait le mois dernier entre Sa Majesté et le roi de la Grande-Bretagne, la garnison anglaise s'était

retirée le 28 de Dunkerque, des forts de Mardick et du grand et petit fort du côté de Bergue, et que les armes de France y étaient entrées, avec une joie indicible de tous les habitants de se voir délivrés, en devenant pour la seconde fois sujets du roi, de l'appréhension qu'ils avaient de perdre la liberté de l'exercice de la religion catholique. Mais leur allégresse ne pouvait être qu'extraordinaire, apprenant dudit comte d'Estrade que le motif qui a principalement obligé Sa Majesté d'entendre à cette acquisition (sic) et d'y sacrifier une somme exorbitante a été son ardent désir de réparer le préjudice que la nécessité des temps l'avait, à son extrême regret, comme forcée de causer en leur ville à la religion, dans la seule pensée de parvenir plus promptement et plus sûrement à la paix générale. [...]

Le même jour, trois heures après l'arrivée de ce courrier, Sa Majesté voulant aussi, par un effet singulier de sa piété, travailler elle-même à ce rétablissement, partit avec les principaux seigneurs de la cour en carrosses de relais, ayant dans le sien le duc d'Enghien, le duc de Beaufort, le comte d'Armagnac et le marquis de Villequier, capitaine de ses gardes, et faisait état de se rendre aujourd'hui à Dunkerque.

Quelques jours auparavant, une autre partie de la cour était allée attendre le roi à Calais...

Ven 1 décembre 1662

- *Tonaxare*. R : 427 l.

Sam 2 décembre 1662

Dim 3 décembre 1662

- Premier dimanche de l'Avent.
- L'Avent est prêché au Louvre par le père Senault ; au Val-de-Grâce par l'abbé de Fromentières ; à Saint-Germain-l'Auxerrois par Jean Le Bret Damascène.
 - ÷ L'abbé de Fromentières a déjà prêché le carême au Val-de-Grâce.
- Au Palais-Royal : *Tonaxare*. R : 367 l.

Lun 4 décembre 1662

Mar 5 décembre 1662

- *Tonaxare*. R : 250 l.

Mer 6 décembre 1662

- Le roi est de retour à Paris. L'expédition de Dunkerque donnera lieu à un *Extraordinaire* de la *Gazette* daté du 12.

Jeu 7 décembre 1662

Ven 8 décembre 1662

- Fête de l'Immaculée conception. Ce jour-là on ne représente pas. En 1676, par exemple, La Grange note un relâche pour cause de fête.
- *Tonaxare*. R : 137 l.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 16, dans la chapelle du Louvre, le père Senault prêche devant le roi et Monsieur, tandis que la Reine mère entend le sermon de l'abbé de Fromentières au Val-de-Grâce.
- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 411-412] :

Le Roi est ici de retour de Dunkerque ; je le vis arriver et passer à la rue Saint-denis, le mercredi 6 de décembre, à onze heures trois quarts, dans un carrosse attelé de huit chevaux qui allaient rudement vite. [...]

On ne dit rien de M. Fouquet, et c'est bon signe ; il y a dans le droit une règle dont il me fait souvenir, *esse diu in reatu pœnam mitigat*.

Les troupes destinées pour l'Italie ont ordre de marcher et de se rendre en Dauphiné et en Provence. Les mains du Roi lui démangent ; il ne parle que de guerre et de voyages ; beaucoup de gens disent ici que les papalins s'en trouveront mal.

Sam 9 décembre 1662

- Dans sa Lettre du jour, Loret écrit, v. 195-208 :

Dans notre paroisse royale,
 Qui dans Paris n'a point d'égale
 Pour avoir grande quantité
 De personnes de qualité,
 Prêche six jours de la semaine
 Le docte père Damascène,
 Frère et parent de gens discrets,
 À savoir de Messieurs les Brets.
 Au gré des dévots et des sages,
 Il cite de fort beaux passages ;
 Il est chaque jour bien suivi,
 Et maint rare esprit est ravi
 Des hautes choses que profère
 Ce très bon et révérend père.
 Du Louvre, le prédicateur
 Est un autre illustre docteur,
 Dont la méthode est sainte et belle
 Et qui dans l'éloquence excelle :
 C'est un homme qui beaucoup vaut,
 C'est enfin le père Senault,
 Un des prêtres de l'Oratoire...

Dim 10 décembre 1662

- Deuxième dimanche de l'Avent.

- *Tonaxare*. R : 517 l.

Lun 11 décembre 1662**Mar 12 décembre 1662**

- *Tonaxare*. R : 220 l.

Mer 13 décembre 1662**Jeu 14 décembre 1662****Ven 15 décembre 1662**

- *Tonaxare*. R : 291 l.

Sam 16 décembre 1662

- Ce même jour sont achevés d'imprimer, pour le compte d'Étienne Loyson, deux volumes d'*Ceuvres galantes en prose et en vers de Monsieur Cotin*.

÷ Le privilège, signé Bertaut et daté du 20 décembre 1661, est accordé pour dix ans « au sieur Charles Cotin, conseiller et aumônier de Sa Majesté, de l'Académie française », pour faire imprimer « ses Œuvres tant en vers qu'en prose, et principalement ses œuvres mêlées, revues, corrigées et augmentées ».

÷ La première édition, achevée d'imprimer en un volume le 20 avril 1659 pour le compte d'Antoine de Sommerville, avec un privilège daté du 29 mars 1659, ne précisait pas les qualités de conseiller et aumônier du Roi.

÷ On lit, p. 451 et suivantes, un « Discours sur la satire et principalement sur le madrigal », dans lequel il semble que l'auteur s'en prend, sans le citer, à Nicolas Boileau :

La loi de la satire et la loi de la raison, c'est d'épargner le criminel et non pas le crime. Que si les satiriques anciens, témoins Aristophane dans ses comédies et Juvénal dans ses satires, ont nommé quelques personnages de leur temps, leur exemple n'est pas à suivre. En reprenant les autres, ils sont blâmables eux-mêmes de leur animosité particulière : ils montrent qu'ils n'aiment pas l'amendement, mais la honte et l'infamie du coupable. Surtout, IL SE FAUT BIEN GARDER D'ENSEIGNER LE VICE SOUS PRETEXTE DE LE REPRENDRE, COMME ONT FAIT QUELQUES NOUVEAUX DOCTEURS, PEU SAVANTS DANS LA VÉRITABLE MORALE. J'oubliais à vous dire qu'il y a quelquefois des noms dans les poètes satiriques, qui ne servent qu'à remplir les vers et qui sont des noms supposés.

*Mutato nomine de te
 Fabula narratur.*

Il est cruel de reprocher des défauts où l'on ne tombe pas volontairement, et d'insulter à la nature. Toutes ses productions ne sont pas achevées, parce que la nature particulière souffre des empêchements et des obstacles, et que sa puissance n'est pas infinie. La nature supérieure, ou la cause première, comme il vous plaira la nommer, pour entretenir l'ordre des choses et ne pas troubler l'économie du monde, accommode son influence à la disposition, à la force ou à la faiblesse des causes secondes.

÷ Une troisième édition sera achevée d'imprimer le 22 mai 1665 ; l'auteur y aura ajouté, entre autres pièces, un « Discours sur la conduite du Roi » et une « Requête du poète de campagne au prince de Monopolie », qui vise très clairement Boileau.

Dim 17 décembre 1662

- Troisième dimanche de l'Avent.
- Anne d'Autriche fait ses dévotions aux Carmélites de la rue du Bouloi, et l'après-midi entend au Louvre la prédication du Père Senaut [*Gazette* du 23].

- *Tonaxare*. R : 160 l.

Lun 18 décembre 1662

- La *Gazette* du 23 rapportera :
Le 18, [la reine mère] passa la journée au Val-de-Grâce, où se solennisait aussi la même fête des couches de la Vierge, sur lequel sujet elle entendit une belle prédication de l'abbé de Fromentières.

Mar 19 décembre 1662

- Treizième et dernière représentation de *Tonaxare*. R : 234 l.
÷ La Grange note : « La troupe a donné à M. Boyer 100 demi-louis d'or dans une bourse brodée d'or et d'argent, pour sa pièce de *Tonaxare*. 550 l. » La même somme exactement a été versée à Molière pour *Dom Garcie de Navarre*, le 17 février 1661.
÷ Dans la marge du registre : « Plus une loge de M. de Guise de 33 l. »
÷ La tentative de la troupe pour s'imposer sur le terrain du « sérieux », occupé par les Grands comédiens, s'est soldée par un échec. Quand elle recommencera à jouer des tragédies (après le relâche de Pâques 1663), elle les accompagnera toujours de « petites » comédies, le plus souvent de Molière.

Mer 20 décembre 1662

- Simon Morin est condamné à mort. Il sera brûlé vif le 14 mars 1663. Ce jour-là, selon la *Gazette* du 23, « le roi prit le divertissement de la chasse dans le bois de Boulogne ».

Jeu 21 décembre 1662

- Fête de saint Thomas.
- Selon la *Gazette* du 23, « la Reine mère ouït encore le sermon [du Père Senault] au Louvre, où Monsieur se trouva ».

Ven 22 décembre 1662

- *L'Etourdi*. R : 246 l.
÷ Cette pièce est donnée de toute évidence pour boucher le trou entre deux créations.
- Ce jour-là est rendu un « Arrêt du Grand Conseil entre François de La Mothe Le Vayer et Jean Révérend, pensionnés sur l'abbaye de Coulombs au diocèse de Chartres » [in-quarto de 4 pages, s. l. : s. n. ; s. d. [c. 1663] Bibliothèque Sainte-Geneviève : 4 E 2218 INV 1398 RES (P.16)].
÷ Aucun de ces deux noms ne figure dans l'article que le *Gallia christiana*, VIII, 1248-1257, consacre à l'abbaye.

Sam 23 décembre 1662

Dim 24 décembre 1662

- Veille de Noël, jour chômé (La Grange l'indique explicitement au 24 décembre 1675). La Grange ne note rien.

Lun 25 décembre 1662

- Noël.

- La *Gazette* du 30 rapportera :
 Le 25, fête de la Nativité de Notre-Seigneur, le roi entendit en la grande chapelle du Louvre une messe pareillement chantée par sa musique et pontificalement célébrée par l'ancien évêque de Rodez ; et l'après-dinée, Sa Majesté, avec laquelle étaient Monsieur, le duc d'Enghien et divers seigneurs, alla en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, où elle ouït le sermon du Père Jean Damascène Le Bret, récollet, qui satisfit grandement son auditoire [...]
 Ensuite Sa Majesté fut au Val-de-Grâce, voir la Reine mère, qui s'y était retirée, et où elle a entendu pendant les fêtes les sermons de l'abbé de Fromentières, dont elle a été très satisfaite.
- ÷ Dans sa Lettre du 31, Loret écrira, v. 15-34 :
 Le jour que naquit l'Éternel,
 Savoir le saint jour de Noël,
 Anne, du roi la digne mère,
 Alla dans son cher monastère [Val-de-Grâce]
 Par l'instinct d'un céleste amour
 Au Dieu des Dieux faire sa cour
 Et recevoir la sainte hostie
 Qu'on nomme aussi Eucharistie ;
 Et le roi, qui Louis a nom,
 Fut à Saint-Germain [l'Auxerrois], au sermon
 Du père Le Bret Damascène,
 Presque aussi savant qu'Origène,
 Et qu'on suit avec grand concours,
 Qui, sur la fin de son discours,
 Dit au roi des choses si belles,
 Si touchantes et si réelles,
 Sur ce que doit faire un bon roi,
 Qu'un docteur me jura sa foi
 Que pour prêcher un si grand Sire
 On ne saurait jamais mieux dire.
- ÷ Voir au 1^{er} novembre et au 9 décembre.

Mar 26 décembre 1662

- Première représentation de *L'École des femmes*. R : 1518 l.
 - ÷ Registre de La Grange : « Partagé en 17 parts, [dont] 2 pour l'auteur : 83 l. 10 s. »
 - ÷ C'est la première fois, je crois, que Molière est payé à la recette et non au forfait.
 - ÷ Molière et Armande perçoivent à deux quatre parts sur les 17.
 - ÷ C'est la première « grande comédie » [c'est-à-dire pièce en cinq actes et en vers] de Molière que la troupe crée depuis *Dom Garcie de Navarre* (4 février 1661), et la première création d'une pièce depuis *Les Fâcheux*, représentés pour la première fois à Vaux-le-Vicomte le 17 août 1661.
 - ÷ La pièce est manifestement créée pour les fêtes. De plus, elle a dû être annoncée par des lectures, des harangues et des affiches.
 - ÷ Elle est adaptée, pour une part, d'une nouvelle de Scarron, *La Précaution inutile*, parue en 1655 dans un recueil intitulé *Nouvelles tragi-comiques*. Scarron la dédiait alors au jeune Michel-Jérôme Moreau, cousin germain de Claude-Emmanuel Luillier, dit Chapelle.
 - ÷ Si l'on fait abstraction des pièces de circonstance que sont *La Critique*, *L'Impromptu* et *Le Mariage forcé*, la comédie suivante, *Tartuffe*, sera elle aussi adaptée d'une nouvelle du même recueil : *Les Hypocrites*.
 - ÷ Molière y joue le rôle d'Arnolphe, La Grange sans doute celui d'Horace.
 - ÷ La pièce ne comprend que deux rôles de femmes : Agnès et Georgette. Catherine Debrie (32 ans) joue Agnès.
 - ÷ Dans son édition du Premier Registre de La Thorillière, Georges Monval affirme [p. 15, n. 3] que le rôle de Georgette est tenu par Mlle Marotte, c'est-à-dire Marie Ragueneau, employée à la recette de la troupe, qui, en 1672, épousera La Grange¹⁶.
 - ◇ « Mlle Marotte » semble en tout cas avoir tenu le rôle (pour une rémunération de 3 l.) depuis la reprise d'après Pâques 1663 (visite du 3 avril chez Madame) jusqu'au 26 juin, c'est-à-dire principalement au début de la

16. Pour les auteurs du *Dictionnaire biographique des comédiens français du XVII^e siècle*, il s'agirait plutôt de Marie Vallée, future Mlle de Verneuil, donc future belle-sœur de Marie Ragueneau-La Grange ; mais Marie Vallée est entrée au Marais au relâche de Pâques précédent, et il ne semble pas qu'elle l'ait quitté avant 1673.

seconde série de représentations de *L'École*, lorsque celle-ci est couplée avec *La Critique*. Le tenait-elle avant ? Rien ne permet de l'affirmer.

◇ Après le 26 juin, son nom disparaît du registre, et deux entrées des 29 juin et 1^{er} juillet évoquent des dépenses de 7 et 9 livres « pour une chemise jaune de l'habit de Georgette » et « pour l'habit nouveau de Georgette », ce qui semble indiquer qu'une autre comédienne ou gagiste a repris le rôle.

◇ « Mlle Marotte » apparaîtra plus tard, dans le second registre de La Thorillière, à la date du 6 janvier 1665.

÷ Ne jouent donc pas : Marquise Duparc, enceinte ; Madeleine Béjart ; Geneviève Béjart ; Armande Béjart ; Mlle du Croisy.

÷ La distribution serait donc celle-ci :

Arnolphe	Molière
Agnès	Catherine Debrie
Horace	La Grange
Alain	Brécourt
Georgette	Marie Ragueneau ?
Chrysalde	?
Enrique	?
Oronte	?

÷ Monval précise également que le rôle d'Alain est tenu par Brécourt, qui jouait « à faire rire les pierres », selon le mot de Louis XIV lui-même...

÷ Dans sa *Quatrième dissertation sur le poème dramatique*, publiée le 27 juillet 1663, l'abbé d'Aubignac, feignant de s'adresser à Pierre Corneille, écrira :

L'auteur de *L'École des femmes* (je vous demande pardon si je vous parle de cette comédie qui vous fait désespérer et que vous avez essayé de détruire par votre cabale dès la première représentation), l'auteur, dis-je, de cette pièce fait conter à un de ses acteurs qu'un de ses voisins, ayant fait clore de fossés un arpent de prés, se fit appeler M. de l'Isle, que l'on dit être le nom de votre petit frère.

÷ Arnolphe est « autrement dit M. de La Souche... ». La Souche est le nom du maître d'hôtel et chirurgien de Brienne le jeune, qui au cours de ces jours-ci est contraint à s'exiler de Paris. Voir au lendemain 27.

Mer 27 décembre 1662

• Le roi va chasser à Saint-Germain-en-Laye [*Gazette* du 30].

• Dans ses *Mémoires* [III, 107 et suivantes], Brienne le jeune racontera son exil au couvent des Carmélites de Saint-Denis ; il vient alors de Beauchamps (dans la Somme, à quelques kilomètres de la Manche), où son beau-frère, Nicolas-Joachim Rouault de Gamaches, a une maison :

C'était un peu après les fêtes de Noël de l'année 1662 que j'y arrivai. Le marquis de Gamaches, chevalier des Ordres du roi, mon beau-frère, voulut m'y accompagner. Je ne puis assez me louer de la bonne chère qu'il me fit dans sa maison de Beauchamps, ni de toutes les marques d'amitié qu'il me donna pendant mon exil. Il fit tout ce qu'il put pour en adoucir l'amertume, et moi, de mon côté, j'eus recours aux Muses que j'avais jusqu'alors peu cultivées, pour conter mes douleurs et faire, en les contant aux échos de la mer, quelque diversion avec elle. Jamais je ne composai de si beaux vers latins, ni n'en fis une si grande quantité en si peu de temps. [...] Je m'étais mis dans la dévotion quelque temps avant mon départ de Paris, et j'avais fait une confession générale au Père Hayneufve, jésuite d'une haute piété [né le 3 septembre 1588, il mourra quelques semaines plus tard, le 31 janvier 1663], un peu avant qu'on m'exilât. Je ne connaissais encore Dieu et ses voies que très imparfaitement : ce n'est guère à lui que l'on pense à la cour.

Jeu 28 décembre 1662

• Fête des Innocents, jour chômé.

Ven 29 décembre 1662

• *L'École des femmes*. [Seconde représentation] R : 1144 l.

Sam 30 décembre 1662

• Mort de la « petite Madame », Anne-Élisabeth, née le 18 novembre.

÷ La *Gazette* du 6 janvier 1663 rapportera :

Le 27 du passé, la jeune princesse fut surprise d'une fluxion sur la poitrine, et le lendemain son indisposition s'augmenta avec de si grandes oppressions qu'on se vit obligé de la saigner, ayant auparavant été baptisée par le cardinal Antoine et nommée Anne-Élisabeth par la Reine mère avec Monsieur. Le soir, elle parut un

peu soulagée, mais l'espérance que l'on en concevait fut incontinent troublée par des redoublements, qui continuèrent avec tant de violence qu'elle décéda à une heure et demie du matin 30^e. Le même jour, son corps fut embaumé, après avoir été exposé sur un lit de parade...

- Dans sa Lettre du jour (les éditeurs de *La Muse historique* impriment le « samedi 31 », mais Loret achève bien sa lettre par : « Fait l'antécédente journée / du dernier mois de l'année »), Loret écrit, v. 63-106 :

Quiconque sera curieux
De voir d'un auteur glorieux
La pièce, ou bien la tragédie,
La plus noble et la plus hardie,
Et d'un caractère immortel ;
Les comédiens de l'Hôtel
Sous ces deux noms l'ont annoncée
De *Démétrius et Persée*,
Sujet en beaux discours fécond
Traité par Corneille second
Dont la riche et fertile veine
L'a fait paraître sur la scène.
Je n'ai plus intention
De faire jamais mention
D'aucun œuvre grave ou grotesque
Dans notre Gazette burlesque ;
Je n'avais parlé bas ni haut
Ni de Boyer ni de Quinault,
Qu'un feu tout différent inspire
Dans leur belle façon d'écrire,
L'un étant net, tendre et galant,
Et l'autre héroïque et brillant.
Je n'ai point parlé de Molière,
Dont admirable est la manière,
Ni de *Prade, le fort esprit*,
Dont on voit maint savant écrit,
Ni d'autres excellents génies
Exaltés dans les compagnies ;
Ainsi m'était-il ordonné
Par un avis qu'on m'a donné.
Mais la pièce dudit Corneille,
Qu'on peut nommer une merveille,
Est un ouvrage si parfait
Que, pour la rareté du fait,
(Qui voudra me gloser me glose)
J'en ai dit ici quelque chose,
Sur l'état qu'on m'a rapporté
Qu'en font les gens de qualités,
Parmi dames et demoiselles
Et dans les plus fines ruelles.
Car, pour de moi-même en juger,
Je n'aurais garde d'y songer ;
J'ai l'esprit un peu trop pécore,
Puis je ne l'ai pas vue encore.

÷ L'interdiction d'évoquer les spectacles théâtraux doit être liée à la mort de la petite Madame.

Dim 31 décembre 1662

- *L'École des femmes*. [Troisième représentation] R : 1253 l.

- Suite de la *Gazette* du 6 janvier 1663 :

[...] et le lendemain, [le corps de la petite Anne-Élisabeth de France fut] conduit sur les six heures du soir en l'église de Saint-Denis, dans un carrosse où étaient la princesse de Condé, la marquise de Montausier, gouvernante des enfants de France, la dame de Venelle, sous-gouvernante, l'ancien évêque de Rodez [Hardouin de Péréfixe], l'abbé de Coaslin, premier aumônier du roi, et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce carrosse était environné des valets de pied de Sa Majesté et précédé de plusieurs autres carrosses, avec les mousquetaires, les cheval-légers, la grande et petite écuries, et celles des reines. Les gardes du corps suivaient, sous la conduite du sieur de Rommécourt, qui en est lieutenant ; et enfin les gendarmes, avec une longue file de carrosses, le tout éclairé d'une quantité extraordinaire de

flambeaux de cire blanche, ainsi que vous verrez plus particulièrement dans le détail de cette pompe funèbre ; en laquelle toute la cour donna des marques de la douleur qu'il est aisé d'imaginer, pour la perte d'une princesse qu'elle avait regardée comme un astre qui lui devait donner un nouvel éclat et de nouveaux charmes.

Le même jour, le Roi alla dès le matin à Versailles, et de là fut coucher à Saint-Cloud, en la maison de Monsieur, où la Reine s'était aussi rendue l'après-dînée ; et la Reine mère, étant allée entendre la messe au Val-de-Grâce, où elle porta le cœur de la princesse, revint aux carmélites de la rue du Bouloi, et de là, sur les huit heures du soir, à Matines, en l'église des prêtres de l'Oratoire.

÷ Une semaine plus tard, Leurs Majestés riront « jusqu'à s'en tenir les côtés » [Loret] au spectacle de *L'École des femmes*.

i. Voir le *Dénombrement* de 1678 : « *Nicolas Perrot d'Ablancourt*, né en Champagne, de qui l'on a parlé comme de l'inventeur de l'art de bien écrire, car plusieurs en sont allés jusque là, sans excepter qui que ce soit, pour ses élégantes traductions, qui sont l'*Octavius* de Minutius Felix, quatre oraisons de Cicéron ; pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Marcellus et pour Ligarus ; Arrien des *Guerres d'Alexandre* ; la *Retraite de Dix-mille* par Xénophon, toutes les œuvres de Tacite, les *Commentaires* de César. Mais comme j'eus trouvé quelque chose à désirer à ce dernier ouvrage, dont je m'étais expliqué trop ouvertement dans quelques observations qu'on m'avait obligé d'écrire, sans qu'il soit besoin que j'en rapporte ici tout le détail, parce qu'il serait trop long, Monsieur d'Ablancourt s'étant défendu sur les points qui étaient repris, assez fortement, ce me semblait-il, sans que je pusse croire qu'il fût aisé d'y répliquer, si est-ce qu'ayant bien voulu lui donner les mains sur cette critique, sans la vouloir pousser plus avant, il en reconnut assez lui-même la civilité et m'honora de sa visite, aussi bien que du présent qu'il me fit de sa version de Lucien, dont l'édition ne venait que d'être achevée. Depuis, il a traduit Thucydide et a fait d'autres ouvrages qui vivront après lui. »